

SÉANCE DU 23 MAI 2008

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le VENDREDI 23 MAI 2008 à 18h30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques

- RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE PICARDIE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS SUR LA PÉRIODE DE 2002 À 2006

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET PRINCIPAL

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE BINCHE

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE ZAC DE THER

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT

- COMPTES DE GESTION 2007 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

- AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET PRINCIPAL

- AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET – ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE

- SIGNATURE DU PROCÈS VERBAL CONTRADICTOIRE DE TRANSFERT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DÉCLARÉS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- CHAPITRE 27 « AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES » RÉGULARISATIONS COMPTABLES

- SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ NEUF CEGETEL

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TILLOY CRÉATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2008

- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2008 6574 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- COMPLEXE AQUATIQUE - AVENANTS

- SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ BAUDIN CHATEAUNEUF

Administration générale, travaux et vie associative

- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA RÉGION PICARDIE POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- ÉLECTIONS PRUD'HOMALES DU 3 DÉCEMBRE 2008 – CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES – DÉSIGNATION DES MEMBRES

- COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

- CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SA HLM DU BEAUVAISIS

- ELISPACE – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

- RÉGIME INDEMNITAIRE

- TABLEAU DES EFFECTIFS

- TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE JACQUES BREL – QUARTIER SAINT-JEAN – APPEL D'OFFRES OUVERT

- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT AGEL AVENANT N° 1 AU MARCHÉ – LOT 4 : CHAUFFAGE URBAIN

- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – RÉSEAU DE CHALEUR – CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS

- MATÉRIAUX DU BÂTIMENT ET DE VOIRIE – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS APPEL D'OFFRES OUVERT

Emploi, commerce, PRU, politique de la ville

- CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ QUARTIER SAINT-JEAN 2008/2012

- CESSIION D'UN TERRAIN AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE SUR LE LOTISSEMENT AGEL

- ATTRIBUTION D'ÎLOTS FONCIERS SUR LE LOTISSEMENT AGEL – DÉSIGNATION DE PROMOTEURS PRIVÉS

- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « RÉNOVATION DES VITRINES »

- CONVENTION AVEC L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BEAUVAIS (UCAB) – PROGRAMME D'ANIMATIONS

- CONVENTION AVEC LE PLIE DU BEAUVAISIS RELATIVE AU CHANTIER D'INSERTION DE LA MIE AU ROY

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE – PROGRAMMATION 2008 – FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

- CONVENTION DE PARTENARIAT – PROJET « FÊTE LE MUR »

Culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire

- ASSOCIATION LES AMIS DES FÊTES JEANNE HACHETTE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

- FESTIVAL PIANOSCOPE – SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Urbanisme, circulation et stationnement, environnement

- ACQUISITION CADORÉ LIEUDIT LES CORDELLES ET DERRIÈRE LES MAISONS

- LOTISSEMENT AGEL – CONVENTION ERDF/VILLE DE BEAUVAIS PASSAGE DE CANALISATION ET IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

- ACQUISITION PARCELLES APPARTENANT À MADAME ANGER

- ACQUISITION DE TERRAINS À L'ÉTAT – RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

- CESSIION IMMEUBLES 3 RUE DU DOCTEUR MAGNIER ET 6 RUE DU BERRY À L'OPAC DE L'OISE

- PROJET DE TRANSFERT DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – LOTISSEMENT DU VERT VILLAGE

- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA VILLE EN 2007

- TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS – APPEL D'OFFRES OUVERT

- PARTICIPATION POUR NON RÉALISATION D'AIRÉS DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION

- AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Éducation, NTIC, affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse

- PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

- INDEMNITÉS DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

- SUBVENTIONS ÉDUCATION

- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A.S.B.O. – ÉCOLE TECHNIQUE DES JEUNES FOOTBALLEURS DE L'OISE

Sport, jeunesse

- OPÉRATION COUP DE POUCE VACANCES 2008

- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE VILLE VIE VACANCES

- TRANSPORT DES ÉLÈVES DU 1ER DEGRÉ VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

- FRÉQUENTATION DES PISCINES COUVERTES – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

- ORGANISATION DE L'OPÉRATION L'ÉTÉ S'ANIME 2008

- DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Mme Le MAIRE : Bonsoir à tous ! Mes chers collègues, avant d'ouvrir ce Conseil Municipal, je voudrais vous annoncer que nous avons, et vous le savez peut-être sans doute, réouvert le pavillon bleu et je vous propose d'assister à la montée de ce pavillon avant le début du Conseil. J'en profite pour féliciter les Services Techniques et tout le Service Environnement sous la houlette de Jean-Luc BOURGEOIS qui ont beaucoup travaillé pour que ce pavillon qui avait été égaré l'année dernière soit réattribué à la Ville de Beauvais. Maintenant, nous allons ouvrir la séance. Je vous propose de désigner Hélène de NATTES comme secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'avis contraire, je vais donc demander à Hélène de NATTES de bien vouloir procéder à l'appel.

Le vendredi 23 mai 2008 à Dix Huit Heures Trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : *Mme Caroline CAYEUX*

PRÉSENTS : *M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Éric MARDYLA, Mme Claire BEUIL, M. Sébastien CHENU, M. Olivier TABOUREUX, M. Jean-Marie JULIEN, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Armand BORGNE, Mme Claire LEROY, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, Mme Catherine THIEBLIN, M. Ali DJENADI, Mme Cécile LALOI, M. Richard HAUDOIRE, M. Serge ADAM, Mme Odette BLEIN, Mme Malika BOUBEKER, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Corinne CORILLION, Mme Hélène DE NATTES, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, M. José HIBERTY, Mme Farah JEDDI, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Pierre MICHELINO, Mme Béatrice PERNIER, M. Philippe VIBERT, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Jacqueline MENOUBE, Mme Sylvie*

HOUSSIN (Départ au dossier n°30, pouvoir à M. VIGUIER),
Mme Brigitte MOUALEK, Mme Anne ROUBI-GEFFROY,
M. Thierry AURY, M. Xavier CNOCKAERT, M. Thibaud
VIGUIER, M. Mehdi RAHOU

ABSENTS : Mme Fatima ABLA

POUVOIRS : Mme Elisabeth LESURE à Mme Corinne
CORILLION

Date d'affichage	:	30/05/2008
Date de la convocation	:	16/05/2008
Nombre de présents	:	43 jusqu'au n°29 29 à partir du n°8
Nombre de votants	:	40 aux n°1 et n°2 42 à partir du n°30

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est :
Mademoiselle Hélène DÉ NATTES

Mme Le MAIRE : Vous trouverez, sur vos tables, l'annexe à la délibération n° 24 : Elections prud'homales ; la liste des représentants à proposer pour la délibération n° 25 : Commission Communale des Impôts Directs et la délibération n° 54 bis, il s'agit d'une dénomination de voie en hommage à l'Abbé Pierre et, enfin, une motion sur la réforme de la carte judiciaire sur laquelle je voudrais vous dire quelques mots.

MOTION PROPOSÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BEAUVAIS - VENDREDI 23 MAI 2008 CONCERNANT LA RÉFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE

Par une motion du 16 novembre 2007, le Conseil Municipal de Beauvais a exprimé son incompréhension concernant la position gouvernementale dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire qui privilégiait la création d'un pôle d'instruction départemental unique à Senlis.

Le Conseil Municipal soulignait alors en particulier que :

- À Beauvais, la prévention, les poursuites alternatives et la médiation pénale ont été privilégiées au « tout pénal »
- Le partenariat renforcé entre Police Municipale et Police Nationale a permis de faire baisser significativement la délinquance
- Contrairement à la ville de Senlis, la ville de Beauvais est une ville préfecture qui dispose d'une Cour d'Assises, d'un centre éducatif fermé ainsi que d'une maison d'arrêt.
- Beauvais bénéficie par ailleurs de la présence sur son territoire de la Direction Départementale de la Sécurité Publique et du groupement de gendarmerie de l'Oise.

Le Décret de Madame le Garde des Sceaux du 16 janvier 2008 a entériné la position gouvernementale initiale et créé un pôle d'instruction départemental unique à Senlis.

L'absence de pôle d'instruction départemental au sein du Tribunal de Grande Instance de Beauvais reste source d'incompréhension et porte préjudice à l'image du Tribunal de Grande Instance tout autant qu'à celle de notre territoire.

En conséquence, le Conseil Municipal de la Ville de Beauvais souhaite apporter son entier soutien au Barreau de

Beauvais qui a engagé un recours devant le Conseil d'Etat à l'encontre du Décret de Madame le Garde des Sceaux.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'Unanimité sur la motion.

Mme Le MAIRE : La réforme de la carte judiciaire a fait de notre ville une exception française puisque Beauvais est une des seules villes-préfectures remplissant tous les critères définis par la Garde des Sceaux, mais qui n'a pas été retenue pour l'accueil d'un Pôle de l'Instruction. Notre ville dispose, sur son territoire, de cours d'assises. Elle est, bien évidemment, ville préfecture. Elle a un centre éducatif fermé et une maison d'arrêt contrairement à Senlis qui a été retenue. Notre ville disposait aussi d'autres atouts non négligeables tels que la construction à venir sur notre territoire d'une nouvelle prison, la présence des Directions Départementales de la Sécurité. Je pense à la Gendarmerie, à la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou encore, plus simplement, l'existence d'une gare qui permet aux justiciables d'accéder au Tribunal par le rail. Le choix de Senlis a été, dit-on, dicté par l'activité pénale des tribunaux et qui résulte de l'addition du nombre d'affaires instruites par les tribunaux de Compiègne et de Senlis. La même opération, en ajoutant les affaires compiégnoises à celles de Beauvais, aurait donné un résultat quasiment identique. Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de contester l'implantation du Pôle Départemental à Senlis, pleinement justifiée, mais de soutenir l'action engagée devant le Conseil d'Etat par le Barreau de Beauvais afin d'obtenir l'annulation du décret du 16 janvier 2008 instituant un seul Pôle d'Instruction Départementale. Il appartient donc aux élus locaux que nous sommes de nous mobiliser pour défendre les intérêts de notre territoire et je vous propose, ce soir, d'adopter la motion qui vous est proposée et de manifester ainsi notre solidarité avec l'action engagée par le Barreau de Beauvais.

M. AURY : Bien évidemment, comme nous l'avions fait en novembre, nous voterons cette motion comme nous nous sommes mobilisés avec beaucoup de Beauvaisiens pour obtenir ce Pôle d'Instruction sur Beauvais. En même temps, je voudrais quand même rappeler deux choses : vous soulignez, dans la motion, en quelque sorte, l'incohérence de ne pas créer ce Pôle d'Instruction à Beauvais en indiquant, à juste titre, tous les atouts de Beauvais. Je crois, et vous l'avez d'ailleurs dit qu'il ne s'agit pas d'opposer Beauvais à Senlis. Je crois que, dans un département peuplé comme l'Oise et en expansion démographique, il peut très bien y avoir deux Pôles d'Instruction Départementale. Mais, je voudrais quand même, l'inscrire dans une certaine cohérence que je vois à cette décision, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit, je pense, dans un cadre général où on nous dit qu'il faut restreindre par principe les dépenses publiques. Donc, quand on se donne l'objectif de supprimer un fonctionnaire sur deux, forcément, ça a des conséquences sur le terrain. Je voudrais quand même rappeler également, d'ailleurs, c'est un sujet d'inquiétude supplémentaire suite à cette décision, que, dans le programme du Président de la République, était indiqué tout à fait clairement qu'il souhaitait ramener le nombre de Tribunaux de Grande Instance à un seul par département et effectivement, on peut craindre qu'au-delà de ce Pôle d'Instruction unique créé à Senlis, d'autres mesures négatives pour les moyens judiciaires de notre Ville suivent.

Mme Le MAIRE : Merci Monsieur AURY. Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres interventions, de passer au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? La motion est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme MOUALEK : Madame le Maire, je voudrais vous interpeller pour savoir les suites du courrier dont on se félicite, que vous avez envoyé auprès de Monsieur le Préfet par rapport à la mise en rétention de Monsieur DIARRA Fodé, ce qui a suscité beaucoup d'émotion.

Mme Le MAIRE : Vous avez raison de souligner que j'ai adressé un courrier. Malheureusement, au moment où vous m'interpellez, je n'ai pas de réponse de la Préfecture. Mais, je ne manquerai pas d'en tenir informé qui de droit.

Mme MOUALEK : Je voulais juste dire que le Collectif Solidarité Migrants allait venir participer là, dans le public, au Conseil Municipal.

Mme Le MAIRE : Madame MOUALEK, le Comité peut venir écouter, mais participer silencieusement, car je vous rappelle qu'ils ne peuvent pas intervenir.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE PICARDIE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS SUR LA PÉRIODE DE 2002 À 2006

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.211-8 et L.241-11,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes de Picardie a procédé au contrôle de certains aspects de la gestion de la Ville pour la période 2002-2006,

Considérant que le rapport d'observations définitives a été communiqué à la Ville le 28 novembre 2007,

Considérant que ce rapport doit être communiqué à l'Assemblée Délibérante et donner lieu à un débat,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- DE PRENDRE ACTE de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie transmises à la Ville le 28 novembre 2007.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie.

En annexe le rapport d'observations définitives sur la gestion de la Ville de Beauvais (Oise)

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, vous avez été destinataires du rapport d'observations définitives sur la gestion de la Ville de Beauvais par la Chambre Régionale des Comptes pour l'ensemble des projets de délibération inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Je voudrais souligner que nous avons, bien évidemment, un profond respect pour le travail effectué par les Chambres Régionales des Comptes et nous considérons qu'en veillant à la régularité, à la qualité et à la probité des gestions publiques locales, elles transmettent au travers de chacun de leurs rapports un outil précieux de réflexion pour améliorer le service public local rendu. Aussi, le présent rapport devra nous servir pour nous améliorer dans la gestion communale de ce deuxième mandat qui commence. La phase d'instruction menée par la Chambre a duré neuf mois. Procédure contradictoire, elle a été l'occasion de nombreux échanges entre les magistrats instructeurs et les élus de la majorité. J'estime que ce travail collégial a bien été transcrit dans la synthèse rédigée par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes eux-mêmes et je vous propose donc, afin d'introduire le débat, la lecture de cette synthèse qui totalise un peu plus de 3 pages. Cette lecture permet, en effet, de rester fidèle au texte de la Chambre et de vous rapporter, de la manière la plus objective possible, le jugement de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville entre 2002 et 2006. Je lis donc la synthèse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est-à-dire les pages 29 à 32.

« La Chambre a procédé à l'examen de la gestion de la Ville de Beauvais à compter de l'exercice 2002. Parmi les points examinés figurent deux thèmes qui s'inscrivent dans des enquêtes communes Cour et Chambres Régionales des Comptes : « les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales » et « les Clubs Sportifs Professionnels et les Collectivités Territoriales.

La Ville (57 535 habitants) appartient à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (80 330 habitants), qui a succédé le 1er janvier 2004 à la Communauté de Communes du Beauvaisis.

La situation financière :

La situation financière de la Ville de Beauvais se caractérise par :

- une capacité d'autofinancement positive, bien qu'en diminution,
- une politique d'investissements soutenue, avec un taux d'équipement proche de la moyenne,
- un endettement en augmentation, mais qui se situe également dans la moyenne,
- une pression fiscale sur les ménages relativement élevée, due essentiellement au poids de la taxe foncière sur le foncier bâti, même si les taux sont restés inchangés sur la période. La taxe professionnelle est désormais perçue par la CAB. La Ville perçoit, en retour, une attribution de compensation, sous déduction du montant des charges transférées à l'Agglomération, mais elle ne bénéficie plus, selon les représentants de la Commune, de la dynamique de l'évolution des bases de la taxe professionnelle.

Compte tenu des investissements importants en cours fin 2008 : Complexe Aquatique, dont les modalités de transfert à la Communauté d'Agglomération n'ont pas encore été déterminées, et de la participation financière en hausse pour la déviation de la RN 31, les marges de manœuvre financières de la Ville se réduisent.

Les concours financiers de l'Etat

Le montant des concours financiers de l'Etat à la Ville de Beauvais s'est élevé à 21,5 M en 2006, soit 20,8 % de l'ensemble des recettes réelles du budget principal. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente, à elle seule, 70 % des dotations.

La Ville de Beauvais bénéficie par ailleurs de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) d'un montant de 2,496 M en 2006, en augmentation de 53 % par rapport à 2004.

Les dotations visent par ailleurs à compenser la suppression ou le plafonnement par l'Etat de certaines recettes fiscales destinées aux Collectivités locales. Il résulte des informations recueillies auprès de la Ville que les compensations fiscales versées par l'Etat évoluent moins vite que le produit des impôts locaux et sont en diminution.

Les investissements

La participation financière de la Ville de Beauvais à la déviation de la RN 31 :

La Ville participe à la construction de la déviation de la RN 31 ; ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Elle participe aussi aux travaux de raccordement de cette déviation à l'autoroute A16, sous maîtrise d'ouvrage de la SANEF, qui se sont révélés nécessaires en 2005 pour éviter l'engorgement de la zone d'activités sud.

Fixée initialement à 7,6 M pour la seule déviation, la participation de la Ville s'établit maintenant à environ 12,2 M.

Début 2007, les participations restant à verser par la Ville pour l'ensemble de l'opération étaient d'au moins 5,7 M. La Ville ayant par ailleurs décidé, comme elle en a la possibilité, d'étaler budgétairement chaque versement sur 15 ans, l'essentiel des participations reste à amortir.

La construction du Complexe Aquatique

Cette opération, décidée en juillet 2002, constitue le principal chantier de la Ville sur la période.

La durée de la procédure d'attribution des marchés de travaux a été longue, près d'un an et demi, en raison notamment de la sous-estimation du coût prévisionnel des travaux. Après divers ajustements, le coût des marchés de travaux est resté supérieur d'environ 2 M par rapport au coût prévisionnel.

La durée de réalisation des travaux a elle-même été allongée en raison des malfaçons sur les travaux de gros œuvre. L'achèvement de l'opération devrait intervenir en novembre 2007.

Le bilan provisoire arrêté par la Ville au 19 juin 2007 fait ressortir un coût total de l'opération de 16,43 Millions d'euros TTC, soit une augmentation de 18,95 % en courants par rapport au montant prévisionnel arrêté en 2002.

Sur ce montant, la part supportée par la Ville s'établirait à environ 39 % compte tenu des subventions obtenues et de l'attribution du FCTVA.

L'aménagement du Parc Dassault, dans lequel est construit le complexe, n'a pas été intégré dans la définition du programme en 2002 alors que les deux opérations s'avèrent étroitement liées, particulièrement la première tranche de l'aménagement du parc concernant les abords du complexe, estimée à 3.549.000 euros, dont l'essentiel restait à réaliser début 2007.

En ce qui concerne le fonctionnement, le Complexe Aquatique a été reconnu d'intérêt communautaire par la Communauté d'Agglomération en 2005. Le transfert de l'équipement, dont les modalités ne sont pas encore arrêtées, doit intervenir lors de sa mise en service.

La politique sportive de la Ville de Beauvais

Au classement du challenge organisé par le journal « L'Equipe », Beauvais est la 1^{ère} Ville sportive de France en 2006.

Les moyens

Le budget de la Ville consacré au sport est relativement important : sur la période 2002-2006, la moyenne annuelle des charges de fonctionnement et d'investissement affectées au sport s'élève à 8,8 Millions d'euros, dont 5,64 Millions d'euros pour le fonctionnement. L'augmentation sensible à

partir de 2005 est due au poids de l'investissement du Complexe Aquatique.

En 2006, le total de ces charges représente plus de 10 Millions d'euros, soit environ 10 % du budget principal de la Ville.

Une centaine de personnes travaillent au sein de la fonction sport et les charges de personnel représentent environ 50 % du « budget sport ».

Les relations de la Ville avec les Clubs Sportifs Professionnels

Elles concernent les Clubs Professionnels de Football, de Basket-Ball et de Volley-Ball. Le premier a perdu son statut professionnel à la fin de la saison 2003-2004 et le second a été mis en liquidation à compter de la saison 2005-2006. Seul le Volley-Ball subsiste en tant que Club Professionnel.

Les subventions accordées par la Ville à ces 3 Clubs ont représenté jusqu'à environ 900 000 /an sur la période 2002-2004, soit 70 % des subventions accordées au sport. Désormais, les subventions aux Clubs Professionnels (Volley-Ball uniquement) ne représentent plus que 33 % des subventions.

Globalement, les aides de toute nature accordées aux Clubs Professionnels (subventions, frais de fonctionnement des équipements mis à disposition...) ont pu atteindre 25 % du budget de fonctionnement du sport entre 2002 et 2004. Elles ne représentent plus actuellement que 9 % environ, compte tenu de la perte de statut professionnel de deux des trois Clubs.

Les conventions passées avec les Clubs mentionnent bien, en contrepartie des subventions allouées, un programme d'actions communes à réaliser en concertation avec la Ville, mais celle-ci ne dispose pas des documents formalisés et des informations suffisantes lui permettant de suivre ces actions et d'en apprécier les résultats.

Il n'existe pas, non plus, de contrat pluriannuel de performance ni de fixation d'objectifs précis en contrepartie des aides accordées.

En définitive, les interventions de la Ville en direction des Clubs Sportifs Professionnels font l'objet d'un suivi plutôt satisfaisant sur les plans juridique et financier. Les résultats de cette politique de soutien aux Clubs s'inscrivent pour la Ville dans le cadre de sa politique globale ; ils sont cependant difficilement évaluable en l'état des documents disponibles et mériteraient un suivi plus approfondi compte tenu des budgets alloués.

Je vous remercie de votre attention.

M. JULLIEN : Madame le Maire, mes chers collègues, après cette lecture attentive de la synthèse de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, je voudrais pouvoir vous faire quelques commentaires.

Le contrôle de cette Chambre Régionale des Comptes, dont le rapport vous est soumis aujourd'hui en un débat qui, je le rappelle, est sans vote doit être perçu non pas comme un contrôle désagréable, mais comme un moyen en collaboration avec les magistrats de travailler ensemble pour améliorer encore notre gestion. Notre vision de cette mission de la Chambre sera donc éminemment positive, car les observations faites ont pu être largement discutées avec les magistrats, notamment lors des multiples entretiens que nous avons partagés.

Un petit rappel bref des principales orientations de ce contrôle des années 2002 à 2006, il y avait :

- l'appartenance à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- la fiabilité des comptes ;
- la participation financière de la Ville de Beauvais à la déviation de la RN 31 ;

- l'examen de la situation financière ;
- les concours financiers de l'Etat ;
- la politique sportive de la Ville ;
- la construction du Complexe Aquatique.

Mais avant d'examiner l'ensemble de ces points, je dois rappeler à l'assemblée les conditions légales de communication de son rapport qui nous a été notifié par la Chambre Régionale le 28 novembre 2007. Dans la notification, il était rappelé, je cite : « *le rapport d'observation définitif ne pourra pas être communiqué avant que l'assemblée délibérante — et, en l'espèce, il s'agit du Conseil Municipal — ait pu débattre de ce rapport* ». Or je note dans la presse d'aujourd'hui les commentaires de notre collègue Madame HOUSSIN avant même que nous ayons pu débattre de celui-ci. Ceci est contraire aux dispositions de l'article L. 241-11 du Code des Juridictions Financières et je tenais tout particulièrement à le souligner.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de préciser que si ce rapport n'a pas été présenté au Conseil en décembre dernier, c'est tout simplement en raison de l'interdiction légale visée au dernier alinéa de cet article qui dit, je cite : « *le rapport d'observation ne peut être publié, ni communiqué à ses destinataires ou à des tiers, à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois précédant le cours du mois auquel il doit être procédé à des élections pour la Collectivité concernée et jusqu'au lendemain du tour de scrutin où l'élection est acquise* ». La Chambre Régionale n'a pas manqué, dans sa notification officielle, de le rappeler et je tiens à la disposition de ceux qui le souhaiteraient copie de ce courrier.

Mais, maintenant, revenons aux différents points évoqués.

Nous n'avons pas de remarque particulière sur l'appartenance à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, sauf en ce qui concerne le transfert comptable des équipements culturels et je renvoie mes collègues à l'examen d'une délibération qui leur sera soumis aujourd'hui et qui régularisera complètement cette situation.

Sur la fiabilité des comptes, la Chambre a rappelé la nécessité de ne faire figurer dans les restes à réaliser que les dépenses ou les recettes engagées, sans pour autant remettre en cause le résultat comptable qui n'est pas contesté. Prenant en compte cette observation, nous verrons tout à l'heure les mesures que nous avons prises dans les comptes administratifs 2007 afin, avant même que le rapport de la Chambre soit public, de nous mettre en conformité.

Par ailleurs, la Chambre note que l'inventaire n'ayant pas été effectué de manière satisfaisante depuis 1997, les écritures de cessions de biens ne sont que partiellement comptabilisées. Elle note aussi que ce travail de reprise de cet inventaire est en cours depuis 2006, en coopération avec les services de la Trésorerie. Là aussi, nous nous mettons en conformité.

La Chambre note aussi la mise en œuvre des opérations d'amortissement ou de transfert des frais d'études et d'immobilisations dès 2006, notamment en ce qui concerne les garanties d'emprunts mises en jeu de 1993 à 2000 et je vous renvoie, mes chers collègues, au débat houleux que nous avons eu en ce Conseil fin 2006 et le 16 novembre 2007, lors du dernier débat, nous ne faisons qu'appliquer les recommandations déjà faites par la Chambre Régionale en ses rapports provisoires. En son rapport définitif, la Chambre se déclare d'accord sur la solution d'amortissement sur 5 ans proposée par la Ville.

Sur la participation financière de la Ville au financement de la RN 31, la Chambre note des dépassements importants. Mais, en raison du fait que la maîtrise d'ouvrage était l'Etat, ne formule pas de critique sur la façon dont la Ville a accompagné le financement d'une opération dont on n'en était pas maître. Sur la situation financière, si la Chambre relève que les marges de manœuvre de la Commune se réduisent, elle note aussi l'effort d'équipements soutenu, l'importance des investissements en cours fin 2006 et le fait que le produit fiscal par habitant reste proche de la moyenne des Villes de 50.000 à 100.000 habitants.

Sur la politique sportive de la Ville, la Chambre relève le très bon classement de Beauvais au challenge des Villes les plus sportives de France en 2005 et 2006 et, en conclusion, d'un examen attentif de nombreuses pages dont mes collègues ont pu prendre connaissance, je cite, la Chambre observe : « *Les interventions de la Ville en direction des Clubs Sportifs Professionnels font globalement l'objet d'un suivi satisfaisant sur les plans juridique et financier. Les résultats de cette politique de soutien aux Clubs s'inscrivent, pour la Ville, dans le cadre de sa politique globale, ils sont cependant difficilement évaluable en l'état et mériteraient un suivi plus approfondi compte tenu des budgets alloués au sport* ». Ainsi, mes chers collègues, la Chambre nous demande d'être plus regardants sur ces soutiens et plus exigeants sur leurs retombées.

La construction du Complexe Aquatique a fait l'objet, autour de cette table, de nombreux débats entre majorité et opposition. Si la Chambre relève, page 28, une augmentation de 18,95 % en euros courants par rapport au montant prévisionnel de 2002, elle dit aussi : « *Depuis la révision de l'estimation initiale en 2005, l'évolution serait cependant faible* ». sur son fonctionnement, les prévisions relatives au fonctionnement ne semblent pas avoir été présentées au Conseil Municipal, la Chambre note aussi le transfert de ce fonctionnement à la Communauté d'Agglomération qui inscrit des crédits à cet effet sur son budget 2007, ce qui permet de dire que le débat sur les coûts de fonctionnement a bien eu lieu, mais devant le Conseil d'Agglomération qui a repris en charge le fonctionnement de cet équipement.

En synthèse définitive, la Chambre, sans remettre en cause les principes retenus par notre Collectivité, formule diverses recommandations qui ont été d'ores et déjà engagées par différentes délibérations du Conseil Municipal en 2006 et 2007, et c'est en ce sens, comme je l'ai dit en préambule, qu'il convient de souligner la qualité du travail d'analyse ainsi que la collaboration entre les magistrats de la Chambre Régionale et les services et élus de la Ville dans un seul objectif : améliorer encore le service public municipal.

Mme HOUSSIN : Monsieur JULLIEN, j'espère que sur les commentaires concernant ce rapport, vous n'allez pas mettre tout le monde en prison parce qu'on va être nombreux. Il y a des journalistes, notamment, qui en ont parlé avant ce Conseil Municipal, donc, attention ! Effectivement, vous avez lu, Madame le Maire, la synthèse de ce premier rapport officiel concernant votre précédent mandat sur la période 2002-2006 et vous vous doutez bien qu'on ne va pas avoir tout à fait la même lecture. Nous l'avons lu avec attention. On n'a pas lu que la synthèse, on a lu aussi le reste du rapport et je trouve que vous devriez pouvoir admettre plus avant que cet écrit, que ce rapport, est assez critique sur un certain nombre d'éléments de votre gestion et même parfois apporte des critiques assez sévères sur un certain nombre de points et, cette fois, vous ne pouvez pas dire que l'analyse émane de votre opposition municipale, elle émane de la Chambre Régionale des Comptes et là, ça a quelque chose d'un avis non contestable en la matière. D'ailleurs, vous serez d'accord avec moi, les Beauvaisiens ont le droit d'avoir une juste appréciation de la situation financière de leur Commune et les élus ont la responsabilité et le devoir de leur apporter des éléments d'analyse fiable et sincère. Le fait que ce rapport tombe aujourd'hui, c'est tout son intérêt.

Je voudrais juste intervenir en ce qui me concerne sur la situation financière parce que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes dit :

1) que nous assistons progressivement à une diminution de nos capacités d'autofinancement. Chers collègues, je vous invite à lire la page 8 de ce document, vous verrez que je n'invente rien et que c'est bien écrit et si l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes porte jusqu'à la fin 2005, c'est ce qu'ils disent dans ce rapport concernant la situation financière et l'autofinancement. Nous savons tous, par ailleurs, avec

l'examen des documents budgétaires que nous avons fait en 2006 et en 2007, on a été plus loin, que la situation s'est encore dégradée par la suite puisque cet autofinancement devient très faible en 2006 et presque négatif en 2007. On verra d'ailleurs avec le compte administratif qui va suivre.

2) que notre fonds de roulement, donc notre trésorerie, est en réduction depuis 2004. Je vous invite à lire la page 10 de ce rapport où la Chambre des Comptes le précise.

3) que le poids de la dette et donc de l'emprunt est en augmentation sensible -page 10-.

Et la Chambre Régionale des Comptes de conclure sur cette partie de la situation financière que face, il faut le reconnaître, à un effort d'équipements soutenu, mais néanmoins proche de la moyenne, la Chambre observe que les marges de manœuvre de la Commune se réduisent, ce que nous avons dit dans cette enceinte pendant plusieurs années, 4 ans, ce que vous avez toujours rejeté, Madame le Maire. Pourtant, la réalité est là aujourd'hui et la Chambre Régionale des Comptes pointe le sérieux de notre situation financière.

D'autant plus sérieuse cette situation financière que cette Chambre Régionale des Comptes, page 3, fait un certain nombre de commentaires sur la présentation de vos comptes et la sincérité de certaines inscriptions budgétaires, notamment sur ces fameux restes à réaliser. Je cite la Chambre Régionale des Comptes « *Certaines dépenses inscrites en restes à réaliser ne correspondent pas à un engagement* » — ce qui est quand même pas mal — certaines recettes et notamment des emprunts sont inscrits en restes à réaliser sans aucun engagement des banques » qui n'est pas mal non plus. La Chambre Régionale des Comptes déclare, page 3 : « *Cette position de la Ville conduit à priver de fondement l'inscription en restes à réaliser en recettes* ». Ce qui veut dire qu'en 2005, par exemple, si les restes à réaliser avaient été convenablement inscrits, le résultat net de clôture du budget principal aurait été négatif -9 millions d'euros au lieu des + 3 millions inscrits. Cela n'est pas rien et je ne fais que lire le rapport de la Chambre Régionale.

Tous ces éléments, que ce soit la dégradation de la situation financière ou la fiabilité des comptes ou de certaines inscriptions budgétaires, l'opposition municipale l'a repris à plusieurs moments dans cette assemblée, mais vous n'avez jamais voulu nous entendre. Vous disiez, à l'époque que nous voulions faire peur aux Beauvaisiens et, en septembre dernier, lors du BP 2008, alors que vous aviez déjà ce document en main, Madame CAYEUX, que vous aviez pris connaissance de son contenu et de son analyse, vous avez continué d'ailleurs à traiter l'opposition d'alarmiste. Quelqu'un de votre majorité, ce soir-là, je l'ai relevé, quand même, a même dit qu'il avait plaisir à voir pleurer les crocodiles. Alors, les crocodiles, c'était nous, bien entendu, puisqu'on faisait une analyse critique du budget primitif et que, je cite : « *Les crocodiles en question n'étaient pas qualifiés pour critiquer la majorité et lui donner des conseils* ». En dehors du fait que tout cela manquait quand même d'une certaine courtoisie, nous avons pris acte à l'époque, mais l'heure des comptes est arrivée et l'on voit ce qu'il en est vraiment ce soir, les crocodiles n'avaient pas exactement tort, ils avaient même malheureusement raison sur bien des aspects.

Alors, qu'allez-vous faire par la suite ? Quel avenir allez-vous nous préparer, Madame le Maire ? Parce que si vous avez réussi à tenir l'équilibre jusqu'à maintenant, en transférant une partie du poids de la fiscalité sur l'Agglomération, en mangeant une bonne partie du bas de laine que la gauche vous avait laissé, y compris le bas de laine foncier, parce qu'on n'en parle pas, mais il est là, en bénéficiant, je vous le rappelle, de la liquidation de gros emprunts de l'ère AMSALLEM durant ce mandat. Maintenant, Madame le Maire, il va vous falloir trouver des nouvelles recettes et je suis sûr que vous ne comptez pas aujourd'hui sur l'Etat pour vous aider.

Alors, allez-vous augmenter les impôts ? Allez-vous créer

un nouvel impôt de type taxe sur les ordures ménagères ? Allez-vous augmenter les recettes fiscales en supprimant quelques exonérations ? Allez-vous augmenter le coût des services publics ou vendre les bijoux de famille ou peut-être tout en même temps d'ailleurs ?

M. JULLIEN : Vous nous brossez effectivement un programme de redressement assez apocalyptique, mais je pense que les questions que vous posiez en ce qui concerne la future politique budgétaire, vous aurez tout le loisir de nous les formuler lorsque nous aurons le Débat d'Orientations Budgétaires et pour lequel vous ferez les propositions qu'il vous appartiendra, y compris celles que vous venez d'exprimer. Nous, nous aurons les nôtres et ça sera le moment d'engager un débat constructif sur l'avenir de nos finances. En attendant, nous sommes en train de parler de la période 2002-2006 sur laquelle nous avons ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes et vous pointez du doigt sur le défaut de qualité des engagements budgétaires, notamment en ce qui concerne 2005. La Chambre Régionale des Comptes dit ceci : « *Les soldes à réaliser de 2005 présentent un solde positif de 3.670.617 euros alors qu'après retraitement, on constaterait un déficit de 9 millions d'euros* ». Alors, voilà, les explications, elles sont simples. S'agissant des dépenses, si le report de certaines d'entre elles ne se justifiait pas, environ 2 millions d'euros sur les 15 millions d'euros, 87 % des reports ont pu être justifiés. Les 2 millions d'euros reportés sans engagement juridique datés de 2005 ont bien été suivis de travaux en 2006, donc exécutés, mais auraient dû faire l'objet d'une nouvelle inscription dans le cadre du budget primitif 2006.

En définitive, si on avait respecté les recommandations à l'époque de la Chambre Régionale des Comptes et, d'ailleurs, nous allons appliquer cette règle-là pour l'ensemble des comptes administratifs et nous l'avons appliqué notamment pour le compte administratif 2007, il aurait fallu à ce moment-là inscrire non pas ces opérations en recettes et en dépenses sur 2005, mais sur 2006. Une attention toute particulière est dorénavant apportée sur ce point afin de nous reporter sur l'exercice suivant que les seuls projets effectivement lancés. A contrario, s'agissant des recettes, il s'agit des subventions attendues dont l'ensemble des arrêtés de notification ont pu être produits et produits ultérieurement. Le principe de prudence budgétaire a bien été respecté en ce domaine. La seule recette dont le report ne se justifiait pas concerne un emprunt de 15 millions d'euros. Cette recette nécessaire d'un point de vue budgétaire pour l'équilibre entre les recettes et les dépenses reportées aurait dû être justifiée par un engagement « juridique » tel un contrat signé avec un prêteur nous engageant à contracter un emprunt de 15 millions d'euros selon un calendrier et des conditions financières déterminées. Nous n'avons pas signé un tel contrat, car cela nous engageait sur un montant qui pouvait s'avérer inutile. Et, en effet, quand on regarde l'historique des comptes administratifs depuis de nombreuses années, on s'apercevait que la pratique courante était d'inscrire en restes à réaliser le solde des crédits inscrits au budget au niveau du chapitre 16 « emprunts à contracter », sans regarder si ces emprunts étaient nécessaires pour financer la section d'investissement. Alors, il était bien évident qu'on signait des contrats ou qu'on envisageait de le faire. On a emprunté de l'argent, ça partait sur le compte 515, c'est-à-dire le compte du Trésor Public et puis, ensuite, d'ailleurs, on avait de 30 à 40 000 euros d'agios mensuels à payer pour de l'argent qui ne faisait que dormir et qu'on utilisait ensuite que l'année suivante. Et c'est aussi pour cela que nous avons fait ce choix. Alors, voilà ce qui va se passer, on peut comprendre et on admet cette remarque de la Chambre Régionale des Comptes avec les observations que je viens de vous faire. Nous avons également pris les mesures nécessaires pour pouvoir régler cette affaire et, ensuite, vous verrez dans le compte administratif 2007, j'aurai l'occasion de le commenter tout à l'heure, que nous avons pris des mesures tout à fait conformes aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes. Et c'est pour cela que je puis vous dire qu'en ce

qui concerne le résultat comptable et l'ensemble de la situation financière de la Ville, cette observation si elle est justifiée sur le plan purement de l'acte juridique de la lettre qui nous était demandée par la Chambre Régionale des Comptes pour engager les 15 millions d'euros, je puis vous dire simplement que, sur le plan financier, on aurait fait ça en 2006, la situation financière à la fin 2006 aurait été strictement identique à celle que nous connaissons actuellement. Donc, sur le plan financier, il n'y a pas de différence. Je demande simplement à l'assemblée de prendre acte que cette situation a été complètement régularisée depuis.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY a demandé la parole.

M. AURY : Madame le Maire, tout d'abord, un mot sur le moment où nous est communiqué ce rapport d'observations, j'ai entendu ce qu'a dit Monsieur JULLIEN, mais vous avez ce rapport d'observations depuis le 28 novembre et on était au-delà des 3 mois avant l'élection et il vous était tout à fait possible de convoquer un Conseil Municipal et de nous présenter ce rapport d'observations si vous aviez souhaité que les choses soient claires et transparentes devant les Beauvaisiens avant que ne s'ouvrent la campagne électorale et leur choix. Autre remarque et j'entends un petit peu la difficulté que vous avez à essayer quand même de retomber sur vos pieds, mais il n'en reste pas moins que ce qui est pointé ici dans ce rapport, c'est quand même sur une série d'éléments un manque de sincérité dans les écritures. Je me souviens d'un débat que nous avions eu ici concernant le budget où vous aviez poussé des hauts cris, vous nous aviez menacés de diffamations parce que nous avions émis des doutes. Je crois que ces doutes sont tout à fait largement confirmés. Je lis simplement à la page 3 : « de plus, au regard des règles budgétaires, le résultat global de clôture 2005 du budget principal est négatif avec les restes à réaliser ainsi retraités ». C'est-à-dire que si ça avait été fait correctement, le résultat global de clôture, il était négatif. Vous aurez beau nous expliquer que c'est de la bonne gestion, on aura quand même un petit peu de mal à le croire. Je voulais revenir sur la partie du complexe aquatique et là aussi, comme sur le reste du rapport, je dirais que ça confirme beaucoup les remarques que nous avions faites tout au long du précédent mandat et, finalement, que ça reflète l'opacité dans laquelle vous avez géré ce dossier depuis 2002, non seulement pour vos élus, mais pour les Beauvaisiens. Je voudrais simplement pointer quelques éléments que donne la Chambre Régionale. Il y a des éléments d'importances diverses, mais j'en cite quelques-uns. Par exemple, sur la présentation au départ du programme, la Chambre observe que la présentation du programme porte sur le complexe aquatique, mais ne comporte pas d'indications sur l'aménagement global du parc Dassault. Quant au financement, si les sources possibles de subventions sont indiquées, l'estimation de la part supportée par la Ville n'est pas mentionnée. Mais, je reviens sur la partie aménagement global du parc Dassault puisque la Chambre Régionale revient à plusieurs reprises sur cet aspect-là. Elle dit ainsi, page 28 : « *Le fait que la première tranche « abords du Complexe Aquatique », de l'opération d'aménagement du Parc Dassault n'ait pas été distinguée au budget de la construction du Complexe Aquatique peut être une source de confusion* ». Un peu plus loin, elle estime : « *Cette situation montre, bien que l'aménagement du Parc n'ait pas été intégré dans la présentation initiale du programme du Complexe Aquatique, que les deux opérations s'avèrent étroitement liées et particulièrement la première tranche concernant les abords du Complexe* ». Donc, tout d'abord, un peu un flou, une confusion comme le dit la Chambre Régionale, sur la définition de ce programme et sa transparence financière. Ensuite, elle pointe, évidemment, très lourdement, la sous-estimation du coût prévisionnel des travaux et notamment, je ne fais que lire, du lot « gros œuvre », qui a entraîné un retard important dans l'attribution des marchés. « *Finalement, dit-elle, le montant des marchés après divers ajustements reste supérieur d'environ 2 millions par rapport au coût prévisionnel définitif des travaux* ». 2 millions, ça n'est pas une paille. Je me

souviens qu'à plusieurs reprises, vous nous avez indiqué qu'on restait toujours dans les clous, ça ne semble pas être ce que dit la Chambre Régionale. Elle note d'ailleurs que l'augmentation des travaux s'avère supérieure au seuil de tolérance de 5 % fixé au contrat. Autre élément évidemment où vous avez aussi entretenu l'opacité la plus complète malgré de nombreuses questions que nous vous avons posées lors de différents Conseils Municipaux, concernant toute la série de malfaçons sur les travaux. Malfaçons dont on ne connaît pas bien d'ailleurs au jour d'aujourd'hui quelles en seront les conséquences d'ensemble, à la fois sur le complexe lui-même et en termes financiers puisqu'à un autre endroit, la Chambre Régionale dit : « hors surplus de travaux à prévoir suite aux malfaçons ». Donc, notamment, il y a eu les malfaçons sur les poteaux de béton construits par l'entreprise BATI OUEST et la Chambre Régionale nous indique — vous ne nous aviez pas donné cet élément-là à l'époque — « selon les services techniques de la Ville, le surplus de travaux serait de 480 000 euros ». Au passage, notons, puisque c'est la ligne juste en dessous, que vous avez alors indiquée — la Chambre Régionale a arrêté son travail au mois de juin l'an passé — vous lui avez encore à l'époque affirmé, la main sur le cœur, que l'achèvement de l'opération serait reporté à novembre 2007. Là, c'était promis, craché, juré, tout serait terminé fin novembre 2007. D'ailleurs vous avez financé largement durant la campagne électorale une campagne dont, aujourd'hui, il s'avère qu'elle était mensongère puisqu'elle annonçait l'ouverture de ce complexe pour le printemps. Les bus circulent encore en ville avec ces affiches et vous avez tenu ce langage-là à la Chambre Régionale des Comptes. On peut estimer, alors que vous saviez pertinemment à ce moment-là que jamais ces délais-là ne seraient tenus, que vous avez en quelque sorte masqué la réalité à la Chambre Régionale des Comptes. De la même manière, sur une série de dépenses supplémentaires qui, comme par hasard, sont passées aux Conseils Municipaux à partir de l'été juste après que la Chambre Régionale des Comptes ait fait son travail. La Chambre Régionale pointée également — alors, Monsieur JULLIEN a beau balayer ça d'un revers de main — mais bel et bien ce que nous avons reproché à de multiples reprises, que les prévisions relatives au fonctionnement du complexe aquatique ne semblent pas avoir été présentées au Conseil Municipal qui a décidé de la construction. Vous avez beau dire qu'aujourd'hui, les choses ont été transférées à la Communauté d'Agglomération, il n'empêche pas moins que c'est nous, ici, Conseil Municipal de Beauvais, qui avons décidé de la construction. Et d'ailleurs la Chambre le constate également deux paragraphes après, que la Ville, bien qu'elle ait l'objectif alors de transférer la gestion, mais a quand même elle-même procédé au recrutement du Directeur du Complexe par délibération du 7 avril 2006. Nous sommes en mai 2008 et donc, depuis deux ans, la Ville a recruté le Directeur du complexe aquatique et donc, à ce moment-là, vous estimiez bien que cela relevait de votre compétence. Par contre, vous n'avez pas estimé que les élus du Conseil Municipal de Beauvais étaient suffisamment aptes à recevoir les informations là-dessus. Mais, ça, finalement, c'est ce qu'a pu constater la Chambre Régionale des Comptes. Il faudrait, bien évidemment, rajouter maintenant ce que nous connaissons depuis et que la Chambre Régionale ne pouvait pas connaître à l'époque et qui ne font, évidemment, que renforcer encore les critiques vives que porte la Chambre Régionale des Comptes puisqu'elle nous dit, page 28 : « Depuis la révision de l'estimation initiale en 2005, l'évolution serait cependant faible ». Donc, à l'époque, vous lui indiquiez que là, maintenant, c'est terminé, il y a eu effectivement une réévaluation en 2005. Or, depuis, nous avons eu des délibérations et ce soir encore qui vont rajouter près de 1 million d'euros au total au montant des travaux. C'est-à-dire que, maintenant, le coût de l'opération n'est plus comme l'indiquait la Chambre Régionale avec les éléments qu'elle avait au 19 juin 2007 de 16.431.000 euros, mais, si mes calculs sont exacts, de 17.400.000 euros sans compter, évidemment, les abords du complexe qui sont une autre opération. 17.403.000 euros simplement pour le complexe, ça n'est pas comme pensait

pouvoir l'arrêter à l'époque la Chambre Régionale des Comptes + 18,95 % d'augmentation, mais c'est 26 % d'augmentation par rapport au montant prévisionnel de 2002. Et donc, j'aurais deux questions au moins à vous poser, Madame le Maire. En a-t-on fini des surplus de travaux à prévoir suite aux malfaçons et aux dérapages financiers ? Et puis, deuxième question en ce qui concerne les abords dont la Chambre Régionale note qu'en fait, on en est au tout début, à l'époque, il y a très peu de choses qui ont été engagées : est-ce qu'on est aujourd'hui à l'abri que les travaux relatifs aux abords du Complexe ne connaissent pas d'autres mauvaises surprises ? Peut-être certaines que vous connaissez déjà, mais que, peut-être, vous pouvez nous donner aujourd'hui, ou d'autres. En tout cas et je conclurai là-dessus pour cette première intervention, tous les éléments que donne ici la Chambre Régionale des Comptes sont tout à fait sévères pour ce qu'elle nomme à juste titre, le principal investissement de votre mandat qui était, normalement, votre réalisation phare.

M. JULLIEN : Mon cher collègue, je vous ai écouté avec attention et avec stupeur car vous parlez d'opacité. En tout état de cause, dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, on ne voit nul part de l'opacité. Deuxièmement, vous pensez que ces chers magistrats à la Chambre Régionale des Comptes ont gobé tout ce que nous avons dit. Or ils ont fait une enquête de plusieurs mois extrêmement sérieuse et, croyez-moi, ce ne sont pas des plaisantins. Ce qui veut dire que si vous pensez, peut-être en toute bonne foi, peut-être, on met des guillemets — « en toute bonne foi », allez, je vous accorde ce crédit-là — que les magistrats auraient accepté gentiment nos explications. Je vous dis que ce n'est pas vrai, car ils sont allés vérifier tout ce que nous avons dit. Et croyez-moi, s'ils avaient constaté une opacité, voire une contradiction entre les faits qu'ils ont vérifiés et les déclarations que nous avons faites, nous aurions été sérieusement épinglés dans ce rapport et il y aurait eu un jugement en ce sens et, d'ailleurs, ce sont les dispositions et les fonctions de cette Chambre Régionale des Comptes qui, je le rappelle, sont des juges des comptes et ils ne plaisantent pas à ce niveau-là. Maintenant, revenons sur l'histoire de la gestion du complexe aquatique, on vient de nous dire : « La gestion, vous ne nous en avez pas parlé, vous n'avez pas présenté, ça a été relevé effectivement par la Chambre Régionale, vous avez recruté le Directeur un peu par anticipation et puis, ce n'est que maintenant, peut-être, il est à la Communauté d'Agglomération, mais en attendant, vous en assumez toujours la charge ». Je suis désolé, il est bien dit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et je parle sous le contrôle des magistrats qu'il y a eu un transfert. Certes, pendant quelques mois, ce Directeur qui était le seul employé, a été recruté par la Ville. Mais la situation a été régularisée au moment du transfert de la compétence en ce qui concerne la gestion de ce complexe. On ne pouvait pas faire embaucher le Directeur du complexe aquatique avant que le transfert de compétence en ce qui concerne le fonctionnement de ce complexe ait eu lieu. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs dans ce genre de situation. Alors, voilà quelques observations sur ce terrain-là. Par ailleurs, vous nous attaquez sur un certain nombre d'éléments de gestion, je veux bien, mais je rappelle simplement... S'il vous plaît ! Par ailleurs, vous faites état d'un certain nombre d'éléments qui concernent des exercices qui n'ont pas été contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes. L'objet de la réunion d'aujourd'hui, l'objet du rapport qui vous est soumis aujourd'hui, c'est l'examen des comptes des années 2002 à 2006 en fonction du document établi par les magistrats. Ce n'est pas l'extrapolation d'une politique que nous aurions menée en 2007 ou 2008. Vous pouvez le faire, certes, au niveau des comptes administratifs, vous pouvez le faire, certes, à l'occasion de certains rapports de politique générale, vous pouvez le faire certes au moment de l'examen des budgets, mais ce n'est pas le moment d'extrapoler et, ensuite, de modifier ou de tortillonner, si vous me passez l'expression, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes en y incluant des éléments qui n'y figurent pas. Voilà ce que je voulais vous dire. Il faut savoir respecter la vérité. La

vérité, c'est le travail de qualité qu'ont fait les magistrats qui nous ont fait certes un certain nombre d'observations auxquelles nous avons répondu tout à l'heure, mais je souhaite et de grâce, mes chers collègues, que vous ne transformiez pas la vérité qui est issue de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes en considérations de pure politique qui ne figurent absolument pas dans ce rapport.

M. CHENU : Je voudrais dire que ce type de rapport est toujours un peu l'occasion dans ce théâtre qu'est le Conseil Municipal d'une Ville comme celui de Beauvais d'un jeu de rôle. L'opposition et la majorité s'y affrontent. Bien souvent, la majorité cherche à faire valoir à travers ce type de rapport la bonne foi de ses engagements et l'opposition cherche à utiliser ce type de rapport pour pointer du doigt un certain nombre d'engagements que la majorité n'aurait pas tenus. Je considère qu'il faut plutôt essayer d'utiliser, dans un premier point, ce type de rapport comme un outil d'amélioration de notre gestion pour la Ville de Beauvais. Un outil d'amélioration, un guide, une recommandation de bonnes pratiques pour que la Ville puisse faire face à ses obligations et aussi à ses ambitions, à des ambitions qui ont d'ailleurs été validées par les Beauvaisiens, il y a quelques mois. Alors, j'entends ce que vous dites, mais ça me fait me poser une question : est-ce qu'il n'aurait à ce moment-là pas fallu faire la déviation de la RN 31 ? Ce n'est pas un sujet particulièrement récent, c'est un sujet qu'on traîne depuis un certain nombre d'années, que nos prédécesseurs n'avaient pas souhaité aborder. Nous, on a souhaité, avec un certain courage aussi, aborder ce dossier, cette déviation de la RN 31 qui est faite aujourd'hui et dont on peut, finalement, être assez fier. Est-ce qu'il n'aurait pas fallu faire le complexe aquatique ? Concernant vos engagements, on les connaît, vous n'auriez effectivement pas fait ce genre de choix. Mais, j'allais dire, c'est un petit peu comme si, nous, on vous reprochait d'avoir fait le Palais des Sports et des Spectacles dont la gestion, si je me souviens bien d'ailleurs dans le rapport de la Cour Régionale des Comptes qui avait été transmis à notre prédécesseur, avait été aussi épinglée. Aujourd'hui, je ne dis pas qu'il ne fallait pas faire le Palais des Sports et des Spectacles, pourtant. Vous faites un peu votre miel de tout cela. Vous faites votre bonheur de ce genre de recommandation, relisez Covadis : « Vos bonheurs ne sont pas les miens ». Et, effectivement, pour le coup, je dirais que ce qu'on peut retenir aussi avec une certaine fierté de ce rapport de la Cour Régionale des Comptes, c'est d'abord que nous ayons fait un choix d'une politique d'équipements courageuse, c'est reconnu dans le rapport, en respectant et je cite le rapport : « en respectant nos engagements », ce qui n'est pas rien non plus quand on vient rendre compte devant les électeurs. Puisque, je cite : « le taux des trois taxes est cependant resté stable sur la période conformément aux objectifs de la municipalité ». Vous nous reprochez, en fait, en creux nos choix politiques et ce n'est pas un certain nombre de propos un peu outranciers que j'ai entendus dans la bouche de Thierry AURY : « une campagne mensongère, etc », la campagne est finie. Mais, ce que vous nous reprochez finalement, je crois bien, c'est d'avoir gagné les élections, il y a quelques mois.

Mme MOUALEK : Je souhaite répondre parce que je viens de démarrer comme vous le savez dans ce Conseil. J'ai beaucoup de mal à entendre la façon dont Monsieur JULLIEN parle. Alors, je suis désolée, mais je n'aime pas trop et donc, je le dis. Voilà, c'est dit. Je pense qu'on n'a pas besoin d'utiliser ou de déformer ce qui est dans la Cour des Comptes puisque la Cour des Comptes n'a fait que son travail et elle a justement établi les dysfonctionnements. Ce n'est pas nous qui disons ce qui ne fonctionne pas, on ne fait que répéter ce que la Cour des Comptes a, elle-même, établi. Alors, quant à la campagne municipale et votre victoire, je me dis, la loyauté, elle est dans tous les camps. Voilà, c'est tout et je me félicite ni d'un côté, ni de l'autre. Je pense qu'on aurait tout intérêt à travailler d'une autre façon et c'est bien regrettable qu'on en soit encore là.

M. PIA : Je voudrais rebondir sur les propos de Madame HOUSSIN et on a entendu notre collègue AURY. Vous avez dit, Madame HOUSSIN, que l'ancienne municipalité avait constitué un bas de laine et que nous avons, en l'occurrence, dépensé ce bas de laine. Je trouve que l'appellation, vous m'en excuserez, n'est pas très flatteuse parce que je pense que nous, élus, ne sommes pas là pour constituer justement des bas de laine, mais pour employer l'argent des impôts au plus juste des besoins de notre Ville. Force est de constater que nous avons, comme l'a dit mon collègue CHENU, réalisé une politique d'investissements soutenue tout au long de cette mandature, que cette politique d'investissements nous a permis de créer des équipements publics importants sur Beauvais, nous a permis de faire que cette Ville soit davantage attractive, dynamique. Et, on le voit bien puisque les retours sur investissement sont patents puisqu'on a quand même une augmentation — n'est-ce pas, mon collègue Jean-Marie JULLIEN ne va pas me démentir — conséquente de la taxe professionnelle. Alors, c'est vrai, avec la Communauté d'Agglo, ce n'est pas la Ville qui bénéficie de la TP, c'est la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, mais cette taxe professionnelle et les impôts ainsi rentrés vont nous permettre de continuer à avoir un haut degré de capacité en tout cas d'équipements pour l'ensemble de la Collectivité. Et c'est vrai que nous avons eu, tout au long de cette mandature, la volonté, en même temps tout en ayant une capacité d'investissements élevée, d'assurer une haute qualité des services publics municipaux, et vous ne pouvez pas le démentir. Et nous avons, tout en maîtrisant la pression fiscale qui est restée à un niveau tout à fait stable. En tout cas, en ce qui concerne les taux, je dirais même que nous avons, je vous le rappelle, baissé en début de mandat le foncier bâti. Alors, c'est vrai que pour mener cette politique, il a fallu recourir à l'emprunt, c'est clair, et nous ne l'avons jamais nié. Je dirais que nous l'avons même revendiqué courageusement, comme l'a dit Sébastien CHENU, et c'est ce qui nous a permis justement de pouvoir faire que Beauvais évolue davantage et soit davantage attractif. Et, je pense que le résultat des élections municipales démontre, en tout cas, que les Beauvaisiens nous ont fait confiance et nous ont effectivement démontré, à travers ce vote, qu'ils avaient soutenu notre politique d'investissements. Alors, c'est vrai que la Chambre Régionale des Comptes soulève la diminution de l'autofinancement, c'est normal, à partir du moment où on investit où on a des charges de fonctionnement qui restent stables, enfin qui ont légèrement augmenté, l'autofinancement se réduit, mais il faut quand même observer que nous avons un autofinancement qui reste positif. Concernant le budget de fonctionnement qui va certes augmenter quelque peu, je vous rappelle que nous avons les dépenses à caractère général qui ont tout de même baissé. Par contre, effectivement, nous avons les charges de personnel qui augmentent, liées au GNV comme on dit et c'est ce qui explique aussi que c'est relié à notre volonté d'avoir une qualité de service public importante, c'est aussi parce qu'il nous faut pour ça des femmes et des hommes pour constituer ce service public. Donc, je pense que toute cette politique, d'ailleurs, a porté ses fruits et je pense que nous allons continuer dans ce sens parce que c'est ce qui nous permettra à notre Ville d'évoluer. Maintenant, sur les critiques de Monsieur AURY concernant le Complexe Aquatique, on ne va peut-être pas reprendre l'intégralité du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui avait été prononcé par rapport aux années AMSALLEM. Mais Sébastien CHENU a cité tout à l'heure l'Elispace, on pourrait aussi citer Buzanval où on avait effectivement des critiques similaires à celles que la Chambre Régionale fait par rapport au Complexe Aquatique. Donc, *grosso modo*, on peut se serrer la main.

M. DORIDAM : Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais intervenir dans un cadre un petit peu plus élargi puisque nouvel élu, je lisais d'un œil distrait et extérieur jusqu'à présent les rapports des Chambres Régionales. Cette fois-ci, je m'y suis plongé vraiment au mot près, car je dois avouer que je ne connaissais pas vraiment tout à fait... Lorsqu'on est

de l'autre côté de la barrière, qu'on lit dans les journaux ou qu'on a des exergues de rapports, on n'y connaît pas grand-chose et on n'entre pas dans le détail et, cette fois-ci, je l'ai fait. En fait, ce qui m'a intéressé, quand je lis dans les rapports qu'il y a une capacité d'autofinancements positive bien qu'en diminution, que la politique d'investissements soutenue, taux d'équipements proche de la moyenne, un endettement en augmentation, ça a été d'aller voir un petit peu ce qui se passait dans les autres Villes en comparaison. Parce que, certes, la Chambre Régionale des Comptes a examiné les comptes de Beauvais, mais les autres Chambres Régionales des Comptes en examinent d'autres dans d'autres régions et ça m'intéressait de comparer avec d'autres Collectivités, ne serait-ce aussi pour comprendre peut-être aussi pourquoi, Madame HOUSSIN, vous disiez ce matin que vous regrettiez que les électeurs beauvaisiens n'aient pas écouté ce que vous disiez sur les critiques au budget pour, peut-être, inverser le résultat des élections municipales. Mais j'avais constaté qu'en fait lorsque l'on évoquait éventuellement le débat, ça ne semblait pas les inquiéter outre mesure et je suis allé essayer de comprendre pourquoi dans d'autres Villes ça se passait peut-être un peu différemment. Donc, c'est très très difficile de trouver les renseignements parce que, si la Chambre Régionale est très précise sur une collectivité, ils sont aussi très opaques pour faire savoir un petit peu quel jugement ils portent sur d'autres collectivités. J'ai eu beaucoup de mal à faire des rapprochements. Mais, j'ai trouvé quand même un document qui a été publié par la Gazette des Communes en mai 2007 et qui tire un bilan de 25 ans d'activités de Chambres Régionales et Territoriales des Comptes. Et, dans ce document, on lit une analyse de toutes les lettres d'observations qui ont été adressées entre 1997 et 2004 et qui, en fait, identifie les dix périls, ce qu'ils appellent les grands risques de gestion pouvant résulter de responsabilités de l'exécutif. On trouve : le déséquilibre financier, l'abus dans l'emploi des fonds publics, l'irrégularité des décisions de gestion, l'opacité de décisions de gestion, l'inégalité d'accès à la commande publique, le défaut de contrôle interne, l'insécurité budgétaire, l'absence d'évaluation des politiques publiques, les lacunes dans le suivi, le contrôle et la maîtrise des missions de service public conventionnées ou déléguées et, enfin, la conduite non maîtrisée des opérations. Un seul point de reproche de la Chambre Régionale dans ce rapport, c'est ce dernier point en ce qui concerne l'Aquaspace qui vous est reproché. Pour le reste, ce sont des erreurs de gestion épinglées et on dit dans le document aussi que ça ne remet pas en cause l'équilibre comptable présenté : donc, la sincérité des comptes. Autrement dit, si j'étais très provocateur, je vous dirais, Madame le Maire, que j'assume parfaitement ce bilan qui est le vôtre d'un premier mandat, que je suis fier de continuer sur cette même lignée et puis, très provocateur, on pourrait vous mettre une note : 8 ou 10 puisque vous n'avez, en fait, qu'un reproche ou un reproche et demi sur les dix qui peuvent être faits et qu'on a recensés. Peut-être plus sérieusement, simplement, il faut savoir aussi qu'entre 2002 et 2006, donc, une période comparable, les Préfets dans le cadre du contrôle des actes budgétaires ont saisi les Chambres Régionales des Comptes et c'est la Cour des Comptes qui les ont recensés : 729 fois pour un vote de budget en déséquilibre, 787 fois pour un déficit important du compte administratif. Je crois qu'à Beauvais, on est loin du compte et finalement, on a à être sérieux. Comme disait mon collègue Sébastien CHENU, c'est toujours bon de se faire aiguillonner sur certains petits points, mais, en tout cas, on n'a pas à rougir et à changer de voie.

M. VIGUIER : J'ai quelques remarques, Madame le Maire. Tout d'abord, pour m'étonner d'un certain décalage entre le courrier que vous aviez adressé le 28 novembre dernier au Président de la Chambre Régionale des Comptes pour lui dire, je vous cite, que vous ne souhaitiez pas apporter une réponse écrite à ce rapport d'observations définitives, considérant que votre réponse écrite du 28 septembre dernier au rapport d'observations provisoires a été pour l'essentiel prise en considération. Je clos la citation. Et considérer que, malgré

tout aujourd'hui par la bouche de votre maire-adjoint aux finances et de Monsieur DORIDAM à l'instant, nous avons quand même droit à un certain nombre de justifications a posteriori qui ne cadrent pas beaucoup avec l'esprit de votre lettre du 28 novembre dernier. Deuxième chose, pour considérer qu'au sujet du complexe aquatique, la Chambre Régionale des Comptes a pointé le fait qu'il était tout de même assez problématique d'avoir distingué le complexe lui-même et l'aménagement du parc Dassault, notamment pour ce qui est de la partie absolument proche du complexe aquatique. Et qu'au jour d'aujourd'hui, lorsqu'on fait le bilan de cette opération, il nous faut considérer pleinement les abords et l'aménagement des abords du complexe comme étant partie prenante du complexe aquatique. J'en veux pour preuve le journal de l'Agglomération que vous avez adressé, il y a quelques jours, aux habitants du Beauvaisis, présentant l'Aquaspace qui démontre qu'un certain nombre de parcelles jouxtant le complexe aquatique dénommées : plage, jardin zen et d'autres encore sont, aujourd'hui, manifestement privatifs. C'est-à-dire ne peuvent être accessibles qu'aux personnes, aux usagers du complexe aquatique. Donc, sont vraiment plus partie prenante du Complexe Aquatique lui-même que du parc Dassault. Donc, les 3,5 millions, Madame le Maire, qu'aura coûté l'aménagement de ces abords immédiats du complexe aquatique doivent être pris en compte dans le bilan financier de l'opération et ce n'est donc pas 16,5 millions d'euros qu'aura coûté le Complexe, mais plus de 20 millions d'euros. Si au regard du prévisionnel de 13 et quelques millions d'euros que vous aviez fait adopter par votre assemblée, il y a quelques années, dénote un dérapage qui sera de près de 50 %. Dernière remarque, Madame le Maire, je crois que vous aurez à cœur d'être transparente quant aux conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, je voulais vous demander si vous alliez publier, dans le Journal Municipal, ce rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des Comptes in extenso comme votre prédécesseur l'avait fait et Monsieur JULLIEN s'en souvient sans doute puisqu'il était déjà dans les rangs de notre assemblée en 1999-2000. Lorsque votre prédécesseur a publié *in extenso* à la fin des années 90, le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes qui avait dû traiter de la période 1994-1998, je souhaiterais donc que vous puissiez nous confirmer que vous allez publier *in extenso* dans le Journal Municipal ce rapport d'observations. Je vous en remercie.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, j'ai l'impression qu'il va falloir vous plonger un petit peu plus dans les dossiers. Je comprends bien que vous arrivez et que vous ne pouvez pas tout assimiler d'un seul coup. Mais, au parc Marcel Dassault, vous n'avez pas dû aller vous promener depuis un certain temps à différentes parties. Quand on parle de plages, ça fait partie du bloc complexe aquatique. Maintenant, le reste qui va être fleuri, aménagé suivant nos habitudes de qualité pour traiter la qualité de l'environnement, ce sont les abords. Donc, jamais, nous n'avons dénaturé ce principe. Il y avait le complexe d'un côté et les abords de l'autre. Donc, il n'y avait aucune raison, d'abord pour l'évidente raison que ces abords restent la propriété de la Ville, alors que le complexe aquatique va être transféré à la Communauté d'Agglomération. Donc, ça, c'est pour la première question. Deuxièmement, vous me parlez des délais. J'ai bien regardé. Le 28 novembre, figurez-vous que pour un Conseil Municipal, il fallait convoquer vos amis qui siégeaient avant dans les 5 jours francs. Nous n'avons matériellement pas le temps de le faire et il était donc hors de question, le courrier est arrivé et d'ailleurs, il est tamponné le 29 novembre à la Mairie de Beauvais. Donc, voilà, pour la deuxième réponse. Je rappellerai d'ailleurs que vous-même, puisque je suis arrivée ici en 2001, n'aviez pas non plus choisi de lire le rapport qui avait été adressé à Monsieur AMSALLEM du temps de la fin de ce mandat et que c'est personnellement que je l'ai lu lors du premier Conseil Municipal. Donc, chers amis de l'opposition, c'est quinze à dans la façon de procéder.

Mme HOUSSIN : Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, rappelez-vous, est tombé un tout petit peu après le rapport d'audit.

Mme Le MAIRE : Non, lorsque nous sommes arrivés. Madame HOUSSIN, ne me dites pas que Monsieur AMSALLEM n'aurait plus son courrier pendant la campagne.

Mme HOUSSIN : Je dis, Madame le Maire, ne ridiculisez pas nos propos. Il a fait comme vous, il y a des étapes dans la constitution...

Mme Le MAIRE : Je suis heureuse de vous l'entendre dire, il n'a pas fait comme nous.

Mme HOUSSIN : Mais, je n'ai jamais dit l'inverse. Et donc, compte tenu de l'ensemble des étapes qui avaient été celles de l'élaboration des réponses successives faites par le Maire à l'époque, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est intervenu juste après l'audit.

Mme Le MAIRE : S'il n'y a plus d'autres interventions... Ah si, il y a encore Monsieur AURY.

M. AURY : « Encore », Madame le Maire. Vous aussi, vous semblez regretter le résultat des élections, donc, il va falloir qu'on cohabite 6 ans, Madame le Maire. C'était simplement une réaction par rapport aux propos de Messieurs JULLIEN et CHENU qui disent, et ils ont raison : « *un rapport comme ça, ça doit être utile pour la suite* ». Donc, c'est simplement quand même pour souligner — je suis intervenu sur le Complexe Aquatique, au moins que ça serve, si c'est possible, de leçon pour d'autres investissements à venir. J'ai souvent entendu Monsieur JULLIEN dire : « Un sou, c'est un sou » ou plutôt : « Un euro, c'est un euro, j'éteins la lumière derrière-moi et je ferme la fenêtre pour ne pas que... » D'accord, je partage, c'est très bien, il faut faire attention à tout ça. Sauf que là, on n'est pas à 1 euro, 10 euros, 100 euros qui se sont baladés comme ça, c'est quand même 3 590 000 euros. Et puis, alors, les euros, ils sont avantageux parce qu'ils diminuent un peu psychologiquement les sommes, mais on est quand même à 19 millions de francs. Je me souviens de ma collègue Agnès PETIT, elle aurait dit : « 1,900 milliard d'anciens francs de dérapage ». Donc, je vois que ça fait bien rigoler tout le monde, je sais qu'apparemment vous êtes plus sourcilieux quand il s'agit de l'augmentation du SMIC par exemple, même de quelques euros, mais là, ça fait assez bien rigoler. « Là, 3 590 000 euros de plus, écoutez, ça peut arriver ça ». Eh bien, non, je trouve quand même qu'on parle d'argent public et vous avouerez que tout ce qui est dit montre quand même : premièrement, une certaine légèreté avec laquelle vous avez abordé ce dossier. Manque de rigueur quand même, parce que la sous-estimation du montant des travaux, c'est un manque de rigueur, c'est-à-dire qu'on fait croire que ça ne coûtera que ça et, finalement, dans la réalité, il n'y a aucune entreprise qui répond au marché. C'était quand même ça, le premier lot, totalement infructueux. Et puis, le deuxième lot, encore en partie infructueux et donc, on est obligé de recourir à un marché négocié, c'est quand même ça qui est rappelé ici, l'historique. Et, effectivement, Monsieur JULLIEN, vous avez raison, on ne roule pas dans la farine la Cour des Comptes. Elle a étudié sérieusement les choses. Donc, c'est quand même un problème. Et puis, il y a un manque de suivi quand même sur ce qui était le principal investissement de votre mandat, je vous rappelle qu'il devait quand même être terminé au bout des 6 ans. Vous avez eu une rallonge comme toutes les communes de France d'un an, mais c'est-à-dire que lorsque le mandat précédent aurait dû se terminer, on aurait été très très loin d'avoir conclu, clôturé ces travaux. Je veux bien qu'on rigole avec la campagne sur... La campagne, au demeurant, demeure toujours, j'ai suivi tout à l'heure un bus, il y avait l'affiche dessus : « ouverture au printemps ». Là aussi, vous avouerez que vous avez menti aux Beauvaisiens, car ça n'ouvrira pas au printemps. Et vous ne

leur avez pas raconté et vous ne leur avez pas... Non, il y a le raout le 16 juin, mais l'ouverture, c'est cet été. Donc, l'ouverture n'aura pas lieu au printemps et vous avouerez qu'utiliser cet argument-là en pleine campagne électorale n'est pas anodin. Et j'entends ma voisine qui me souffle, ça n'est pas loyal. Oui, effectivement, je considère que ça n'est pas loyal parce que vous le saviez, Madame le Maire. Ça n'est pas loyal parce qu'effectivement, il y aurait un petit problème que vous n'aviez pas maîtrisé, vous saviez parfaitement à ce moment-là parce que tous vos techniciens, parce que toutes les entreprises vous le disaient que ce serait impossible de tenir dans les délais que vous aviez annoncés. Et quand vous avez reporté au mois de mars cette inauguration, ça n'est pas parce que, d'un seul coup, vous avez réalisé que c'était à quelques jours du premier tour de l'élection et que donc, là, vous aviez le souci du respect de la loi, c'est tout simplement parce que, et ça n'est pas moi qui le dis, c'est la réalité des choses qui le montrent, les travaux étaient très loin d'être terminés. Encore une fois, vous n'avez pas dit la vérité en expliquant que c'était simplement en raison de votre respect sourcilieux de la loi. Donc, voilà, je veux quand même souligner ces choses-là. Cela a amusé certains peut-être, mais je pense que quand il s'agit d'argent public, on n'a pas le droit de rigoler de telle manière lorsqu'il s'agit de sommes aussi conséquentes. Par ailleurs, sur un aspect du complexe aquatique, je crois que beaucoup de Beauvaisiens s'attendent, vu le montant des travaux, à avoir par exemple une piscine olympique avec 50 mètres. Je pense qu'un certain nombre vont découvrir un peu amers qu'on est loin aussi de ce qui avait été annoncé au départ.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, vos accusations sont quand même suffisamment déplaisantes pour que je m'interroge. Pourquoi n'avez-vous pas attaqué nos comptes de campagne ? Enfin, franchement, si vous êtes si sûr de vous, si vous estimez que c'est déloyal, que c'est voire illégal, il fallait vraiment intervenir ou alors c'est simplement du cinéma comme disait Sébastien CHENU tout à l'heure.

Mme BEUIL : Monsieur AURY, je suis quand même surprise que vous nous racontiez qu'aujourd'hui les Beauvaisiens attendaient une piscine olympique. Je suis mère de famille, j'ai interrogé autour de moi des mères de famille, des enfants. Les enfants, aujourd'hui, ce n'est pas une piscine olympique qu'ils veulent mais aller se distraire. Et ce que nous allons, aujourd'hui, leur proposer, c'est ce qui leur convient. Alors, je suis désolée, mais on ne doit pas avoir les mêmes informations.

M. JULLIEN : Mon cher collègue, vous avez parlé de loyauté ou de défaut de loyauté tout à l'heure, je vais quand même rappeler des choses assez claires. La Chambre Régionale des Comptes constate avec satisfaction les régularisations que nous avons opérées au mois de novembre 2007 en ce qui concerne un peu plus de 3 millions d'euros et exactement 3 024 000 euros qui sont, en fait, tirés de choses que vous n'aviez pas faites entre 1993 et 2000. En fait, nous sommes allés rectifier vos erreurs et ça a été souligné positivement par la Chambre Régionale des Comptes. Alors, ne venez pas dire que nous ne sommes pas soucieux de l'argent des contribuables, ne venez pas dire que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes nous fustige à tout crin. De temps en temps, elle nous sort des bons points. Et en ce qui concerne ce que vous dites des mauvais points, je crois que Jacques DORIDAM a parfaitement résumé la situation, nous méritons, au pire, une note de 8,5/10. Alors, je crois qu'il faut savoir être clair, on ne peut pas regarder la paille qu'il y a dans l'œil de son voisin sans regarder l'épeautre qu'il y a dans son propre regard. Je voudrais qu'on revienne à ce fameux rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je fais ce lien pour montrer simplement que dès avant le débat de ce soir, nous avons commencé à mettre en œuvre, alors que nous avions un rapport provisoire, les préconisations de cette Chambre Régionale des Comptes. Vous le disiez tout à l'heure : « Il faut que ce rapport nous serve à nous améliorer ». Sébastien CHENU l'a dit tout à l'heure, je l'ai dit moi-même, ça doit

être un moyen de nous améliorer. Nous n'avons pas attendu, nous avons pris en compte les premières remarques d'abord verbales et ensuite provisoires de cette Chambre Régionale pour pouvoir mettre en œuvre cette politique d'améliorations et nous allons continuer et nous le verrons au niveau du compte administratif 2007. Alors, ne venez pas faire cette critique gratuite qui consiste à extrapoler le rapport de la Chambre Régionale des Comptes en venant fustiger tout un tas d'éléments qui ne figurent pas dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Cela décrédibilise, cela discrédite complètement votre discours, puisqu'en définitive, nous n'y comprenons plus rien, nous devenons complètement incroyants ou absolument sourds à un certain nombre de choses qui ne figurent pas dans le dossier dont il s'agit. Je crois, si vous voulez être clair dans votre propos et vous avez parfaitement le droit d'avoir un propos d'opposant, il faut à ce moment-là rester dans le droit fil du sujet et ne pas en sortir complètement.

M. HAUDOIRE : J'aimerais quand même que Monsieur AURY nous dise pour quelle raison il s'oppose, et c'est son rôle, systématiquement à l'Aquaspace. Il faut quand même rappeler à l'assemblée que cet Aquaspace, c'est une demande des Beauvaisiens comme l'a souligné Claire BEUIL, et je rappellerai que, sur ce splendide parc, il y avait, un temps donné, une belle piscine olympique de 50 mètres qui avait été offerte par Marcel Dassault, qui n'a coûté aucun denier à la population beauvaisienne. Et que lors de votre mandat avec Walter AMSALLEM, vous l'avez lamentablement abandonnée, que vous ne l'avez pas du tout entretenue. Si vous aviez passé un tout petit peu de temps justement à entretenir ce bien qui nous avait été offert par Marcel Dassault, je pense que cet Aquaspace ne serait pas dans le débat actuellement et qu'on gagnerait du temps. Alors, ce que j'espère, Monsieur AURY, c'est que le jour de l'inauguration, vous viendrez avec votre petite famille vous baigner et que vous aurez le courage, cette fois-ci, de dire à la presse qu'en fin de compte, c'est un outil magnifique, que c'est formidable de pouvoir avoir une baignade de ce style à Beauvais. Je pense que vous aurez le courage de le faire. Merci.

Mme HOUSSIN : Richard HAUDOIRE n'était pas encore arrivé au début du précédent mandat, mais on avait expliqué la raison pour laquelle...

M. HAUDOIRE : Oui.

Mme HOUSSIN : Mais, je vais répéter. D'abord, si vous vous rappelez bien, chers collègues qui étiez autour de cette table, parce qu'il faut quand même remettre les choses à leur place, vous attaquez, vous frappez, vous faites des observations qui sont d'ordre personnel, mais on a l'habitude, au départ, on n'était pas d'accord. Rappelez-vous, et c'est notre droit, avec le choix qui avait été fait sur cet équipement, nous pensions qu'effectivement il fallait laisser moins de place au ludique et que dans une Ville Préfecture comme la nôtre, nous devions nous poser la question d'un bassin olympique. D'abord, parce que, dans ce département, il n'y en a pas, que nous sommes la ville préfecture et que quand on veut aller dans un bassin olympique, il faut aller à Amiens ou à Abbeville. Donc, au départ — je remets les choses telles qu'elles sont à discuter — rappelez-vous, nous avons commencé à critiquer ou à nous opposer à ce Complexe Aquatique, sur le projet lui-même. Ça, vous ne pouvez pas nous l'enlever, c'était légitime. C'est légitime pour l'opposition de dire : « Nous ne sommes pas d'accord avec le principe général qui a guidé votre choix, nous aurions fait différemment et nous aurions construit une autre piscine » parce que vous ne pouvez pas dire qu'on ne voulait pas de cette piscine. La piscine était dans les cartons d'AMSALLEM quand vous êtes arrivés et vous le savez bien, on avait commencé à y travailler. Arrêtez, c'est dérisoire de réagir comme ça. Excusez-moi, Richard HAUDOIRE, mais c'est dérisoire de réagir comme ça. Vous l'aviez, ce projet. Même si le projet ne vous

agréait pas, et c'est ce qui s'est passé, vous l'avez modifié quand vous l'avez repris, mais c'était une idée que nous portions dans notre programme en 2001 comme vous. Bien sûr qu'il fallait une piscine. Personne n'a jamais nié parmi l'équipe qu'il fallait une piscine. Mais, dès le départ, Madame le Maire, nous l'avons dit dans cette assemblée. Chers collègues, je vous invite à reprendre l'ensemble des comptes-rendus qui ont été les vôtres, nous étions en désaccord avec le principe de la construction, pas d'une piscine. Ah oui, après, tu as des choix, tu opères des choix, quel choix tu fais ? Tu fais le choix du ludique ou tu fais le choix du sportif ?

Mme Le MAIRE : A qui vous parlez là ?

Mme HOUSSIN : Je parle à Richard HAUDOIRE, c'est lui qui vient de me parler. Donc, Madame le Maire, convenez qu'on était au départ de la construction de ce Complexe en désaccord déjà, non pas avec la construction d'une piscine, tout le monde a dit qu'il fallait une piscine dans cette ville et on a été les premiers à le dire, mais avec les choix que vous aviez faits. Et ça, c'est notre droit. Après, les aléas de la construction de la piscine, il n'y a personne qui n'en ait pas parlé dans cette ville et tout le monde continue à en parler, il faut l'admettre, ça a quand même été une succession, une série de bévues absolument fantastique. Comment voulez-vous que nous, opposition, nous accordions un soutien et une confiance à ce qui se faisait ? Ce n'est pas possible. Mais ne dites pas qu'on était contre cette piscine. Vous déformez nos propos, sinon, et vous n'avez pas le droit, y compris vis-à-vis des Beauvaisiens parce que c'est leur mentir que de dire ça.

M. CHENU : Je rebondis sur ce que dit Sylvie HOUSSIN. J'avais, dans mon intervention, appelé effectivement que vous étiez en désaccord. Je me souviens, vous étiez complètement en désaccord avec ce projet. Sylvie HOUSSIN, vous dites que le projet était dans les cartons de Walter AMSALLEM. J'ai l'impression que ce que je disais, « valises », s'est transformé en « cartons » plutôt. Simplement, sur le projet que vous montrez du doigt qui fait état d'un certain nombre de problèmes techniques, de malfaçons que tu dénonces et qu'on déplore aussi, on peut le regretter. Il y a un certain nombre de projets pour lesquels, nous, l'opposition — je n'y siégeais pas encore — de l'époque, nous étions élevés contre, je me souviens, la réfection ou la réhabilitation de l'Hôtel-Dieu et là, malheureusement, je dois dire que ce ne sont pas des malfaçons qui sont intervenues, mais c'est plutôt un monument de laideur architecturale qui a été érigé et il y en a d'autres dans Beauvais pour des années et des années avec lesquels on est obligé de vivre. Pour rebondir sur ce que disait tout à l'heure Thierry AURY et puis qu'on est en début de mandat, autant en profiter, quant à essayer d'avoir un peu de tenue à notre assemblée, même si en étant à cette place-là, j'ai vraiment l'impression de reprendre la place de Jacques NEHORAI quand je dis ça. J'entends qu'il ne faut pas se fourvoyer. Enfin, j'entends qu'on parle de loyauté, simplement, je crois qu'il faut être très méfiant lorsqu'on se jette au visage des événements dont lesquels, les uns et les autres, on aurait pu faire la publicité avant les élections. Surtout lorsque, comme pour le complexe aquatique, de tels événements avant les élections viennent honorer notre ville. Donc, évitons de nous reprocher un certain nombre de choses qui n'ont vraiment pas lieu d'être.

M. TABOUREUX : Ce n'est pas le sujet. Je voudrais juste dire une phrase pour rappeler un certain nombre de choses quand même. Le projet de piscine faisait partie des différents programmes en 1983, en 1989, en 1995 et effectivement, en 2001. C'était un projet qui était porté par plusieurs listes et on est absolument désolé de l'avoir réalisé.

Mme Le MAIRE : Surtout, pour conclure sur ce débat, je crois que vous aviez l'espoir de gagner les élections sur ce dossier. Malheureusement, les Beauvaisiens en ont tiré d'autres conséquences. On va peut-être pouvoir passer à autre chose.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007
 BUDGET PRINCIPAL

Ci-joint en annexe le Compte Administratif 2007 - Budget principal et Annexes - Rapport de présentation.

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/2006 approuvant le Budget Primitif 2007,

Vu les décisions modificatives du Budget Primitif 2007 prises lors des séances du Conseil Municipal des 09/05/2007 et 22/12/2007,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter le compte administratif 2007 du budget principal de la Ville arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	1 154 508,40 €
Dépenses réelles	72 197 299,75 €	Recettes réelles	80 522 844,27 €
Dépenses d'ordre	3 964 177,62 €	Recettes d'ordre	138 991,56 €
Total :	76 161 477,37 €	Total :	81 816 344,23 €
		Résultat (excédent)	5 654 866,86 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	9 074 496,08 €	1068 Affectation N-1	1 154 508,40 €
Dépenses réelles	27 929 841,18 €	Recettes réelles	15 839 662,78 €
Dépenses d'ordre	1 639 625,21 €	Recettes d'ordre	5 464 811,27 €
Total :	38 643 962,47 €	Total :	30 433 502,54 €
Résultat (déficit)	8 210 459,93 €		

D'où un résultat d'exécution de : - 2.555.593,07 €

RESTES À RÉALISER – INVESTISSEMENT

Dépenses	7 093 406,05 €	Recettes	9 656 760,00 €
		Soldes restes à réaliser(excédent)	2 563 353,95 €

Le résultat cumulé est de : + 7.760,88 €

(résultat d'exécution + solde des restes à réaliser)

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 8 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2007 approuvant le budget primitif 2007,

Vu les Décisions Modificatives prises lors des séances du Conseil Municipal du 29 juin et 16 novembre 2007,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter le compte administratif 2007 du Budget Annexe « EAU » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00 €
Mandats émis	483 257,11 €	Titres émis	738 970,40 €
Total :	483 257,11 €	Total :	738 970,40 €
		Résultat (excédent)	255 713,29 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	645 661,65 €		
Mandats émis	1 058 314,74 €	Titres émis	1 007 407,80 €
Total :	1 703 976,39 €	Total :	1 007 407,80 €
Résultat (déficit)	696 568,59 €		

D'où un résultat d'exécution de : - 440 855,30 €

RESTES À RÉALISER – INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses	122 248,87 €	Recettes	0,00 €
Soldes restes à réaliser (excédent)	122 248,87 €		

D'où un résultat cumulé : - 563 104,17 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2007 approuvant le budget primitif 2007,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter le compte administratif 2007 du Budget Annexe « RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	1 158,23 €
Mandats émis	413 239,33 €	Titres émis	412 945,89 €
Total :	413 239,33 €	Total :	414 104,12 €
		Résultat (excédent)	864,79 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde d'investissement N-1	6 549,60 €
Mandats émis	31 944,75 €	Titres émis	41 523,67 €
Total :	31 944,75 €	Total :	48 073,27 €
		Résultat (excédent)	16 128,52 €

D'où un résultat d'exécution de : + 16 993,31 €

RESTES À RÉALISER – INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses	16 933,31 €	Recettes	0,00 €
Soldes restes à réaliser (excédent)	16 933,31 €		

D'où un résultat cumulé : 0 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007
 BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2007 approuvant le budget primitif 2007,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter le compte administratif 2007 du Budget Annexe « ZONE DE LA MARETTE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	767 096,65 €
Mandats émis	711 488,20 €	Titres émis	848 790,79 €
Total :	711 488,20 €	Total :	1 615 887,44 €
		Résultat (excédent)	904 399,24 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	0,00 €		
Mandats émis	466 500,79 €	Titres émis	0,00 €
Total :	466 500,79 €	Total :	0,00 €
Résultat (déficit)	466 500,79 €		

D'où un résultat d'exécution de : - 437 898,45 €

RESTES À RÉALISER – FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Soldes restes à réaliser (excédent)	0,00 €		

D'où un résultat cumulé : + 437 898,45 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007
 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2007 approuvant le budget primitif 2007,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter le compte administratif 2007 du Budget Annexe « LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1 (Déficit)			22 878,12 €
Mandats émis	370 726,05 €	Titres émis	524 946,18 €
Total :	370 726,05 €	Total :	547 824,30 €
		Résultat (excédent)	177 098,25 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1 (déficit)	313 927,27 €		
Mandats émis	61 893,95 €	Titres émis	313 927,27 €
Total :	375 821,22 €	Total :	313 927,27 €
Résultat (déficit)	61 893,95 €		

D'où un résultat d'exécution de : + 115 204,30 €

RESTES À RÉALISER – FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Soldes restes à réaliser (excédent)	0,00 €		

D'où un résultat cumulé : + 115 204,30 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE BINCHE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2007 approuvant le budget primitif 2007,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter le compte administratif 2007 du Budget Annexe « LOTISSEMENT DE BINCHE » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (Excédent)	68 792,30 €
Mandats émis	9 394,96 €	Titres émis	0,00 €
Total :	9 394,96 €	Total :	68 792,30 €
		Résultat (excédent)	59 397,34 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'investis ^{ement} N-1	0,00 €		
Mandats émis	0,00 €	Titres émis	0,00 €
Total :	0,00 €	Total :	0,00 €
Résultat (déficit)	0,00 €		

D'où un résultat d'exécution de : + 59 397,34 €

RESTES À RÉALISER – FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Soldes restes à réaliser (excédent)	0,00 €		

D'où un résultat cumulé : + 59 397,34 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2007 approuvant le budget primitif 2007,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- D'adopter le compte administratif 2007 du Budget Annexe « LOTISSEMENT LES RIGALLOIS » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (Excédent)	538 689,72 €
Mandats émis	569 122,78 €	Titres émis	499 199,20 €
Total :	569 122,78 €	Total :	1 037 888,92 €
		Résultat (excédent)	468 766,14 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'investis ^{ement} N-1	539 995,03 €		
Mandats émis	9 314,50 €	Titres émis	549 309,53 €
Total :	549 309,53 €	Total :	549 309,53 €
Résultat (déficit)	0,00 €		

D'où un résultat d'exécution de : + 468 766,14 €

RESTES À RÉALISER – FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Soldes restes à réaliser (excédent)	0,00 €		

D'où un résultat cumulé : + 468 766,14 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007
 BUDGET ANNEXE ZAC DE THER

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2007 approuvant le budget primitif 2007,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter le compte administratif 2007 du Budget Annexe « ZAC DE THER » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	103 391,71 €		
Mandats émis	177 119,82 €	Titres émis	0,00 €
Total :	280 511,53 €	Total :	0,00 €
Résultat (déficit)	280 511,53 €		

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	17 881,06 €		
Mandats émis	0,00 €	Titres émis	0,00 €
Total :	17 881,06 €	Total :	0,00 €
Résultat (déficit)	17 881,06 €		

D'où un résultat d'exécution de : - 298 392,59 €

En l'absence de restes à réaliser,

Le résultat cumulé s'élève donc à - 298 392,59 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007
 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2007 approuvant le budget primitif 2007,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2007,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter le compte administratif 2007 du Budget Annexe « LOTISSEMENT AGEL » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (Excédent)	394 526,77 €
Mandats émis	2 414 342,33 €	Titres émis	2 605 913,31 €
Total :	2 414 342,33 €	Total :	3 000 440,08 €
		Résultat (excédent)	586 097,75 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	1 855 513,20 €		
Mandats émis	2 354 675,79 €	Titres émis	3 652 513,20 €
Total :	4 210 188,99 €	Total :	3 652 513,20 €
Résultat (déficit)	557 675,79 €		

D'où un résultat d'exécution de : + 28 421,96 €

RESTES À RÉALISER – FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Soldes restes à réaliser (excédent)	0,00 €		

D'où un résultat cumulé : + 28 421,96 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Mars 2007 approuvant le budget primitif 2007,

Vu la Décision Modificative prise lors de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2007,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter le compte administratif 2007 du Budget Annexe « ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT » comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (Excédent)	492 174,29 €
Mandats émis	518 517,05 €	Titres émis	736 838,24 €
Total :	518 517,05 €	Total :	1 229 012,53 €
		Résultat (excédent)	710 495,48 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	31 769,34 €		
Mandats émis	52 889,18 €	Titres émis	403 769,34 €
Total :	84 658,52 €	Total :	403 769,34 €
		Résultat (Excédent)	319 110,82 €

D'où un résultat d'exécution de : 1 029 606,30 €

RESTES À RÉALISER – FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Soldes restes à réaliser (excédent)	0,00 €		

D'où un résultat cumulé : 1 029 606,30 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Nous passons aux comptes administratifs. Je rappelle que le Maire ne peut pas diriger les débats. Je vous propose d'élire Jean-Marie JULLIEN comme Président de la séance. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Donc, je vais céder ma place à Jean-Marie JULLIEN pour l'animation des débats et je sortirai, bien évidemment, au moment des votes.

- 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET PRINCIPAL
- 3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU
- 4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE
- 5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE
- 6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE
- 7 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE BINCHE
- 8 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS
- 9 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ANNEXE ZAC DE THER
- 10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL
- 11 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT

M. JULLIEN : Alors, mes chers collègues, je vous propose donc d'organiser le débat et les votes de la manière suivante. Nous allons présenter un rapport de présentation générale sur le budget principal et sur l'ensemble des budgets annexes. Nous pourrions débattre de l'ensemble de ces budgets et, ensuite, je vous proposerai de faire les votes successivement sans débat pour éviter de faire sortir Madame le Maire 36 fois, elle sortira une seule fois au moment de toute la série des votes. Nous aurons effectivement le budget principal, 10 votes successifs ultérieurement. Je vais essayer de vous brosser rapidement la présentation des comptes administratifs 2007 avec quelques remarques sur le volumineux rapport qui vous a été présenté, non seulement un rapport qui vous donne quelques éléments d'appréciation, mais également le gros dossier qu'on appelle pudiquement le rapport M14, le gros pavé que chacun a où tous les éléments détaillés figurent. Les résultats 2007, je vous renvoie à la page 2, simplement un petit tableau extrêmement simple qui va vous donner les éléments au 31 décembre 2006, le résultat d'exécution 2007, les résultats globalisés au 31 décembre 2007, le solde des réalisés et les résultats cumulés pour l'ensemble de la situation au 31 décembre 2007. Vous verrez, en regardant ce tableau extrêmement simple que nous sortons un résultat cumulé global de 7 760,88 euros. Donc, c'est un équilibre quasiment parfait. Alors, comment avons-nous obtenu ce résultat ? et je vous dirai ensuite pourquoi il est si proche de l'équilibre, c'est tout simplement parce que nous avons voulu profiter au maximum des résultats de fonctionnement pour un peu plus de 5,6 millions d'euros. Nous avons utilisé en totalité ce résultat d'exécution pour pouvoir financer l'équilibre de la section d'investissement et nous n'avons utilisé ensuite, lorsque nous avons clôturé les comptes au 31 janvier 2008, c'est-à-dire à la fin de ce qu'on appelle la journée complémentaire, que le strict nécessaire en matière d'emprunts pour pouvoir trouver l'équilibre. Alors, c'est ça la différence par rapport à ce qui a été relevé par la Chambre Régionale des Comptes. Par exemple quand on parlait des 15 millions d'euros où on utilisait, en fait, le solde de ce qui était inscrit au budget. Là, cette fois-ci, pour pouvoir répondre aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, nous avons simplement appelé en emprunt uniquement ce qui était strictement nécessaire pour équilibrer l'investissement. Alors, ça nous a permis quand même quelque chose d'assez intéressant, c'est qu'au 31 décembre 2007, la dette en capital de la Ville de Beauvais était légèrement inférieure à ce qu'elle existait au 31 décembre

2006. C'est ce qui veut dire que sur le compte administratif 2007, nous avons remboursé un peu plus que ce que nous avons emprunté. Alors, c'est ça le véritable changement. Je reviens maintenant en ce qui concerne le détail de la section de fonctionnement très rapidement. Je ne vais pas prendre le détail du tableau d'évolution des recettes de fonctionnement entre 2006 et 2007 et ainsi que le taux de réalisation entre les crédits ouverts à travers les votes budgétaires et le compte administratif. Mais, globalement, en matière de recettes de fonctionnement, nous avons obtenu 103,4 % de ce qui avait été prévu au titre de l'exercice 2007, donc, un taux de réalisation nettement supérieur à ce qui avait été prévu. En ce qui concerne les dépenses, globalement, je vous renvoie à la lecture de la page 7 du rapport de présentation, nous avons ouvert en crédit un peu plus de 79 millions d'euros au titre du budget primitif et du budget supplémentaire ainsi que des décisions modificatives. Nous avons réalisé 76,1 millions d'euros, ce qui nous fait un taux de réalisation d'un peu plus de 96 %, ce qui permet de dire qu'au niveau de la sincérité des comptes et de l'aspect très proche de ce qui avait été prévu et de ce qui a été réalisé que nous avons là aussi un bon résultat. Vous verrez plus loin un certain nombre de graphiques assez intéressants. On parlait tout à l'heure des charges à caractère général. Alors, je sais que dans les charges à caractère général, on critique toujours un certain nombre de dépenses et, dans le graphique que vous avez, vous remarquerez depuis 2001 jusqu'à 2007 une progression entre 2001 et 2003 et ensuite, une forte régression en 2004 et 2005 et depuis, nous nous trouvons dans une quasi stagnation puisque les charges à caractère général se sont équilibrées à hauteur de 13,3 millions d'euros au titre du compte administratif 2007, alors qu'en 2001, elles étaient à 14,2 millions d'euros. Donc, nous avons fait un certain nombre d'économies. Les charges de personnel ont effectivement évolué. En 2007, un peu plus de 38,7 millions d'euros, vous verrez que c'est une progression par rapport à 2006, mais c'est assez classique. Car, d'une part, nous avons fait un certain nombre de mesures vis-à-vis du personnel, notamment un certain nombre d'opérations qui permettent de faire profiter les agents d'un certain nombre de primes, les effets du Glissement Vieillesse Technique également ont joué. Ça permet de manifester la volonté de la municipalité de poursuivre ses efforts en matière de développement des services municipaux et ce qui nous amène à un rapport en ce qui concerne les dépenses de charges de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement de 50,53 %, c'est rappelé dans votre rapport. Dernier chapitre très important en ce qui concerne les montants pour les dépenses de gestion courante, vous remarquerez que plus de la moitié de cette enveloppe qui est importante correspond aux subventions aux associations. Le reste, c'est essentiellement la dotation que l'on verse au titre du service incendie pour près de 200 000 euros par mois et pour un quart, nous avons également la dotation qui est versée au niveau du CCAS et tout ceci pour un montant cumulé global d'un peu plus de 15,3 millions d'euros. Nous avons les charges financières, ce sont les intérêts des emprunts. Entre 2006 et 2007, les intérêts d'emprunts ont diminué. En 2006, au compte administratif, nous avions 3,2 millions d'euros d'intérêts d'emprunts et en 2007, nous avons pu les limiter à 3 millions d'euros. Alors, voilà rapidement brossées les évolutions en ce qui concerne les charges de fonctionnement. En ce qui concerne la section d'investissement, je rappelle simplement qu'au titre du compte administratif 2007, vous avez un total de recettes d'investissement de 3,4 millions d'euros, mais vous noterez que, sur les 20,8 millions d'euros qui étaient inscrits aux différents budgets de l'exercice 2007, nous n'avons emprunté au chapitre 16 qu'un peu plus de 5 millions d'euros. Alors que, par ailleurs, vous remarquerez, quand on parlera des dépenses d'investissement, nous avons simplement remboursé au titre de ces mêmes emprunts pour 6 671 000 euros, ce qui explique le propos que je tenais tout à l'heure où je disais que nous avons remboursé plus que ce que nous avons emprunté. Quant au taux de réalisation, c'est un taux de réalisation qui est globalement sur l'ensemble des opéra-

tions d'un peu plus de 59 %, 59,07 %. C'est un montant qui permet effectivement de dire que, sur un certain nombre d'opérations, ça a été satisfaisant. Vous avez, notamment, des opérations en ce qui concerne les dotations et fonds propres où nous avons réussi à faire un taux de réalisation de près de 100 %. Sur les subventions d'investissement, c'est près de 70 %. Les opérations d'ordre, c'est pour mémoire 99 %. Les remboursements de prêts, nous les avons faits effectivement à 100 %. Voilà pour les ressources d'investissement. En ce qui concerne, cette fois-ci, les dépenses d'investissement, je crois que c'est surtout là qu'on mesure l'effort réalisé par la Ville pour pouvoir l'équiper. Alors, les dépenses d'investissement, c'est essentiellement les travaux en cours pour un peu plus de 6 800 000 euros, des opérations d'équipement pour 7 400 000 euros où nous avons des taux de réalisation qui sont respectivement d'un peu plus de 67 % et de 63 % et ce qui fait que, globalement, en ce qui concerne les emplois d'investissement, nous avons réalisé 69,7 % de ce qui avait été inscrit au budget. Alors, vous avez également dans votre document pour éclairer votre lanterne, mais je ne vais pas le lire d'une manière globale, car ça serait un petit peu trop long, la liste des autorisations de programmes et le montant des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2007, ce qui a été réalisé au titre de l'exercice 2007 et ce qui restera à financer pour les exercices au-delà de 2007, tout ceci pour assurer la plus parfaite transparence en ce qui concerne l'ensemble de nos collègues. Voilà quelques mots en ce qui concerne le budget principal et sur la réalisation de ce budget principal en ce qui concerne les comptes administratifs. Je vais brosser rapidement les budgets annexes – Compte Administratif Eau où nous avons des résultats cumulés en tenant compte des résultats au 31 décembre 2006 qui étaient de - 645 000 euros. Résultat d'exécution 2007 + 204 806,35 euros, ce qui nous fait un résultat cumulé compte tenu de l'exercice antérieur de - 440 000. Il y a un solde de restes à réaliser et nous avons des résultats cumulés positifs en ce qui concerne le fonctionnement de plus de 255 000 euros. Par contre, en investissement, 818 000 euros qui seront effectivement comblés par des emprunts. En ce qui concerne, cette fois-ci, le budget annexe d'Elispace, il est équilibré complètement puisque le résultat cumulé, en tenant compte des résultats d'exécution, des résultats antérieurs et des résultats à réaliser, il est effectivement de 0. Alors, ça se comprend très simplement parce qu'il s'agit d'une Régie d'Exploitation qui est équilibrée uniquement grâce à une subvention d'équilibre versée par le budget principal. En ce qui concerne la Zone de la Marette, nous avons un budget qui commence à dégager des résultats positifs en raison de la vente de terrains aménagés. Ce sont des terrains quand même qui nous permettent de réaliser pour plus de 382 euros en titres de recettes de fonctionnement. Simplement, une petite précision pour mes nouveaux collègues, tout ce qui est budgets de zones comme ceux que nous allons balayer jusqu'à présent, en début d'opération, sont normalement largement déficitaires parce que nous avons des travaux importants d'aménagement à réaliser qui sont financés par l'emprunt. Et cet équilibre se retrouve en fin d'opération lorsque nous engrangeons les recettes tirées des ventes des terrains aménagés et ça nous permet, à ce moment-là, de rembourser les emprunts que nous avons contractés. Emprunts qui, contrairement à ce qui est emprunté au titre du budget général ne sont pas de l'ordre de 15 à 20 ans, mais qui sont des emprunts sur l'ordre de 3 à 4 ans, en fait sur la durée du budget de zone et ça permet de retrouver un équilibre global lorsqu'on clôture le budget de zone. Donc, la Zone de la Marette qui est en cours de commercialisation, vous avez effectivement ce résultat. La Longue Haie, là aussi, c'est un lotissement, c'est un budget de zone qui est en cours de commercialisation. Nous réalisons par exemple 463 052 euros de terrains aménagés. Je ne vous ferai pas le détail sur les autres opérations, mais là aussi, cela fonctionne bien. Nous avons ensuite le Lotissement de Binche. Il est en période d'équipement parce que nous ne sommes pas encore en mesure de vendre les terrains. Par contre, nous avons essentiellement des

dépenses liées à des acquisitions permettant de démarrer les opérations. Les Rigallois : au niveau des résultats 2007, il y a un résultat cumulé. Ils sont positifs de 468 000 euros et c'est lié essentiellement à un très bon taux de réalisation de la vente des terrains puisque nous avons vendu pour plus de 499 000 euros de terrains aménagés, soit un taux de réalisation de 101,46 % par rapport aux prévisions. Il y a la ZAC de Ther. Là aussi, c'est un budget de zone dans lequel on enregistre les mouvements réels. Là, nous sommes en poursuite d'aménagement de parcelles de terrains et nous avons, effectivement, prévu un certain nombre de ventes de terrains. Mais, malheureusement, ces ventes de terrains ne se sont pas réalisées dans la période entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007. Par contre, elles seront comptabilisées dans le cadre du compte administratif 2008, car, en vertu du principe de la réalité et de la justesse des engagements qui nous a été rappelée par la Chambre Régionale des Comptes, nous n'avons pas entendu rattacher cette vente de terrains aménagés au titre de l'exercice 2007. Pour le Lotissement Agel, là aussi, c'est une opération qui démarre. Je ne vais pas vous détailler l'intégralité des comptes, mais l'essentiel des recettes, ce sont des participations de nos partenaires, notamment le FEDER et la Région. En ce qui concerne les dépenses, elles sont quand même importantes. Nous avons prévu, au niveau des travaux d'aménagement, 4 300 000 euros et nous avons réalisé également une partie de ces travaux. Alors, certes, vous verrez un faible taux de réalisation en ce qui concerne cette zone Agel, mais ça va vraiment prendre son rythme de croisière au titre de l'exercice 2008. Il est bien évident que pour équilibrer l'ensemble de l'opération, puisque nous sommes en début d'opération, tout ceci est financé par un recours à l'emprunt qui sera remboursé à la fin de l'opération. Je vais La Zone d'Activités des Champs Dolents rapidement. Là aussi, les recettes, ce sont essentiellement des ventes de terrains aménagés. Donc, là, on commence à se retrouver en position où nous rééquilibrons l'ensemble de ce budget. Je précise simplement que nous avons réalisé pour 113,8 % de ce qui avait été prévu au titre des recettes de cette zone pour l'exercice 2007, c'est-à-dire 668 000 euros de vente de terrains, alors qu'on avait prévu seulement 587 000 euros de terrains. Et vous trouverez, en fin de votre rapport, une consolidation générale sur l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, dans lequel vous trouverez une recette globale, un résultat cumulé positif en ce qui concerne le fonctionnement de 8 537 000 euros. Nous avons en investissement un résultat cumulé principal et ensemble des budgets annexes, un résultat négatif de 7,25 millions d'euros. Alors, en fait, c'est un besoin de financements. Quand on cumule le fonctionnement et l'investissement, nous ressortons un résultat global consolidé pour l'ensemble des budgets de la Ville de Beauvais, l'ensemble des comptes administratifs de la Ville de Beauvais, positif à hauteur de 1 285 558,61 euros. Alors, précision simplement pour terminer ce bref exposé, que la présentation en résultats consolidés est de plus en plus demandée par la LOLF et cette imposition, cette obligation va s'étendre à l'ensemble des Collectivités Territoriales. J'en ai fini de mon bref exposé.

M. VIGUIER : Madame le Maire, Monsieur le Président, chers collègues. Nouvellement élu dans notre assemblée, il m'est encore difficile de juger en détail de votre exécution budgétaire pour l'année 2007, exercice pour lequel nos collègues récemment élus ne disposent pas de tous les éléments de comparaison par rapport au budget primitif 2007, adopté, je le rappelle, à la fin de l'année 2006. Je veux néanmoins débiter mes propos en m'interrogeant sur le constat que tous nos collègues ont sans doute pu faire, tant il saute aux yeux. Je constate que le résultat de votre gestion 2007, Madame le Maire, est déficitaire. En effet, l'excédent de fonctionnement, c'est le tableau qui figure en première page du rapport, est de 5 654 000 euros, alors que le résultat de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 8 210 000 euros, soit un résultat négatif de - 2 550 000 euros. Cela n'est évidemment pas normal d'un point de vue budgétaire et n'est sans doute

pas le signe d'une très bonne gestion. Alors, certes, vous avez ramené votre exercice en positif au moyen des restes à réaliser. Mais, là aussi, nous sommes, maintenant, édifiés par les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes qui pointent le manque de fiabilité de ces restes à réaliser. Ainsi, nous nous étonnons et nous constatons que sur ces 9,6 millions d'euros de restes à réaliser, 8 millions sont en réalité des reports d'emprunts. Vous n'avez donc tenu aucun compte des écrits de la Chambre Régionale des Comptes, vous reprochant de telles pratiques. Vous perséverez dans vos travers et poursuivez ce qu'il faut bien appeler une fuite en avant car, à un moment donné, il vous faudra bien recourir à l'emprunt. Sur le plan fiscal, non plus et sans revenir sur tout ce qui a été dit par mes collègues de l'opposition tout à l'heure en ce domaine, vous n'avez pas rectifié le tir en 2007 loin s'en faut. Il nous faut constater, une nouvelle fois, que la pression fiscale communale qui pèse sur les Beauvaisiens s'est encore accrue durant l'année 2007 avec, en un an, une progression de 865 000 euros du produit des contributions directes. Cette situation ne manquera pas d'accroître le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal des foyers Beauvaisiens qui se situe, je le rappelle très très nettement au-dessus de la moyenne des Villes de même taille. Et si à Beauvais, la pression fiscale augmente, et est plus forte que dans les autres Villes, cela tient à la fois des transferts financiers massifs vers la Communauté d'Agglomération qui ont conduit cette dernière à alourdir la note fiscale présentée chaque année à nos concitoyens, ainsi qu'à une revalorisation de plus en plus forte par les services de l'Etat du montant des bases fiscales servant au calcul de l'impôt. Venons-en maintenant aux dépenses de fonctionnement dont vous nous dites très régulièrement votre souci de les maîtriser. Là aussi, il y a loin des paroles aux actes. La comparaison entre 2006 et 2007 fait apparaître une augmentation générale des dépenses de fonctionnement qui sont passées de 71 600 000 euros en 2006 à 74 300 000 euros en 2007, ce qui représente tout de même une progression de +4 %. Malgré les transferts massifs de charges, vous ne pouvez manifestement pas contenir ces dépenses qui continuent de progresser. Les dépenses de personnels sont, quant à elles, en nette croissance. Elles atteignent même un niveau supérieur en 2007 : 38 716 000 euros à celui de 2004 : 37 934 000 euros, malgré le transfert, faut-il le rappeler en 2005, de 120 agents de la Ville de Beauvais vers la Communauté d'Agglomération. A périmètre constant, l'augmentation des charges de personnel est même de +9 % en deux ans. C'est dire que dans ce domaine aussi, 2007 ne viendra pas corriger la sombre période 2002-2006 examinée par la Chambre Régionale des Comptes. L'évolution des capacités d'autofinancement de Beauvais ne manque pas de nous inquiéter à nouveau. Si comme nous l'avons rappelé, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement se situe à hauteur de 5,6 millions d'euros, le total des frais financiers supportés par notre Collectivité Locale au titre des emprunts et de la dette est, quant à lui, d'un montant de 8,2 millions d'euros. Il s'agit du chapitre 16 des dépenses d'investissement, le tableau de la page 7-1. Ainsi, notre Ville ne dispose plus en 2007 d'autofinancement au sens propre du terme, l'épargne nette étant dorénavant négative. Vous objecterez peut-être que je ne tiens pas compte, dans mon raisonnement, du Fonds de Compensation de la TVA, mais ce Fonds de Compensation n'est pour 2007 que de 2,8 millions d'euros, ce qui couvre à peine le différentiel négatif constaté entre le résultat de fonctionnement et le total des frais liés aux emprunts. Depuis 2001, année après année, depuis 2001, année où je le rappelle, l'autofinancement représentait près de 10 % des dépenses d'investissement, vous avez année après année dégradé notre capacité d'autofinancement. La Chambre Régionale des Comptes s'en est là aussi fait précisément l'écho, nous l'avons vu à l'instant. Aujourd'hui arrive ce qu'il devait arriver, il n'y a plus du tout dans notre collectivité de capacité propre d'autofinancement. Et, dans ces conditions, il vous est de plus en plus difficile d'agir comme en atteste une nouvelle baisse des dépenses réelles d'investissement en 2007 qui passent sous la barre des 28 millions d'euros après avoir

été de près de 29 millions d'euros en 2006 alors même que les subventions d'investissement provenant des collectivités locales partenaires : le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de l'Oise ont, pour leur part, nettement progressé. Sans doute cela vous a-t-il permis de reporter un certain nombre d'emprunts que vous aviez prévus d'effectuer en 2007, des emprunts dont hélas, nous craignons qu'ils soient inéluctables vu l'absence de nos capacités d'autofinancement et les gros investissements engagés qu'il faudra bien terminer un jour et payer. C'est dire là aussi que le plus dur est à venir. Déjà, vous faites le constat que les charges financières supportées par la Ville sont bien supérieures à la moyenne. Et, contrairement à ce que vous écrivez à la page 11 du rapport général de présentation du compte administratif, ce n'est pas la politique d'équipement de la municipalité qui a nécessité un recours accru à l'emprunt, c'est plutôt votre gestion contestable durement épinglée par la Chambre Régionale des Comptes qui, en faisant disparaître nos capacités financières propres nous place le dos au mur et nous contraint d'ailleurs à contenir nos investissements. La fuite en avant engagée par vous se poursuit, hélas, et ce n'est pas l'usage immodéré et à géométrie variable de ratios divers et variés qui pourront plus longtemps masquer la réalité de la situation financière extrêmement difficile et préoccupante dans laquelle vous avez placé Beauvais. L'attitude qui est la vôtre, Madame le Maire, et celle de votre adjoint aux finances pourrait s'apparenter à la réaction de cette personne tombant du haut d'un gratte-ciel qui descend à une vitesse vertigineuse et va s'écraser d'un instant à l'autre, mais qui répète pour s'en convaincre : « Jusqu'à présent, tout va bien ». Jusqu'à présent, mais jusqu'à quand, Madame le Maire ?

M. JULLIEN : Monsieur VIGUIER, vous me faites gentiment sourire. Lorsque je vous ai vu à la Commission des Finances, vous m'aviez l'air d'un élève bien sage quand je vous ai remis les documents budgétaires concernant le compte administratif 2006 et le budget primitif 2007, ainsi que... Si vous voulez bien m'écouter, Monsieur VIGUIER...

M. AURY : Monsieur JULLIEN, il n'y a pas le professeur et les élèves. S'il vous plaît, on est tous élus, on est à part égale.

M. JULLIEN : Monsieur AURY, je ne vous ai pas donné la parole.

M. AURY : Oui, mais moi, je me l'accorde. Votre ton un peu condescendant...

M. JULLIEN : Non, vous ne vous l'accordez pas comme cela.

M. AURY : Oui, je suis un élève pas sage, Monsieur le président de séance.

M. JULLIEN : Monsieur AURY, il n'y a qu'un seul orateur à la fois. On ne prend pas la parole comme ça. Alors, maintenant, je continue l'intervention. Monsieur VIGUIER, je vous ai remis pourtant un volumineux document qui vous aurait permis d'avoir un minimum d'initiation en ce qui concerne les budgets et les comptes administratifs. Alors, je suis un petit peu désolé parce que je pensais quand même que vous l'aviez un petit peu lu pour vous permettre d'éviter les erreurs que vous avez indiquées, et je pèse mes mots gentiment. Vous avez largement mélangé le compte 16, c'est-à-dire le remboursement de la dette en capital avec le remboursement des intérêts d'emprunts. Alors, évidemment, c'est assez commode pour les personnes qui n'y connaissent rien, mais en fait, ce n'est pas tout à fait la même chose. D'un côté, il s'agit d'investissements, de remboursement de la dette en capital. D'un autre côté, il s'agit de charges de fonctionnement et vous avez pu voir dans le rapport, je l'ai dit tout à l'heure, que les intérêts d'emprunts dans le budget de fonctionnement avaient diminué par rapport à l'année précédente. Vous venez de par-

ler de déficit, alors c'est de déficit d'investissement. Mais le déficit d'investissement ça n'existe pas. Vous savez fort bien que lorsque vous achetez une maison et que vous disposez de 20 000 euros alors que la maison en vaut 200 000, On pourrait très bien dire : « Ah oui, mais j'ai un déficit de 180 000 euros ». Non, vous allez tout simplement faire un emprunt immobilier et ça va vous permettre effectivement de compenser le besoin de financements nécessaires pour pouvoir acquérir cette maison. Alors, bien sûr, les remboursements de la dette, chaque année, vous allez les rembourser sur vos recettes de fonctionnement, en fait sur votre rémunération, et ensuite bien évidemment, il faudra que les recettes tirées de votre vie courante, c'est-à-dire vos recettes de fonctionnement et vos salaires puissent couvrir les annuités d'emprunts qui vous seront prélevés par la banque. C'est exactement la même chose au niveau des collectivités territoriales, et si nous avons entendu ne pas emprunter avant le 31 décembre 2007, ce qui aurait correspondu d'ailleurs peut-être au souhait que vous sembliez exprimer tout à l'heure, ça aurait été très commode puisque j'avais encore une marge d'emprunts supplémentaires de 19 millions d'euros. Si j'avais voulu appliquer la totalité de ce qui avait été inscrit au budget, on aurait ça pour le 30 décembre, on aurait emprunté 19 millions d'euros. Et, à ce moment-là, ce ne sont pas 7 000 d'excédents que j'aurais pu effectivement avoir, ce sont 11 millions d'excédent que j'aurais pu avoir et que j'aurais pu utiliser comme je voulais. En fait, j'aurais pu financer ce que je voulais avec de la dette. Or, moi, je suis désolé, ça ne peut pas fonctionner. Alors, comme je vous le dis, fin janvier, quand nous avons eu une indication de ce qui était strictement nécessaire pour pouvoir financer la section d'investissement, nous avons pris l'excédent de 5,6 millions d'euros en fonctionnement et nous avons regardé qu'est-ce qui restait nécessaire au niveau de l'emprunt. C'est pour cela que nous nous sommes limités à 8 millions d'euros au lieu de 19 millions d'euros et ça a été calculé de façon à ce qu'on trouve un résultat qui soit à peu près égal à 0, à un équilibre parfait. Alors, pourquoi, effectivement, on n'a pas emprunté par anticipation ? Je vais vous le dire, c'est très simple. Un mois d'emprunt pour de l'argent qui dort sur le compte 515 au Trésor Public, ce sont 30 à 40 000 euros d'intérêts secs, perdus. Je suis désolé, on ne peut pas fonctionner effectivement comme cela. Alors, voilà les explications que je voulais vous donner de manière extrêmement simple, je sais bien que la matière est complexe, mais je vous invite, comme je vous l'ai dit à la Commission des Finances à participer aux sessions de formation en matière budgétaire, ça vous permettra de mieux comprendre la mécanique et peut-être de faire les critiques qu'il vous appartiendra de manière un petit peu plus pertinente.

Mme BEUIL : Oui, j'ai bien pris note tout à l'heure que vous nous avez parlé de la pression fiscale qui pesait lourdement sur les Beauvaisiens. Il me semble quand même que, depuis 2001, la pression fiscale votée par la Ville de Beauvais n'a absolument pas augmenté, elle est restée constante, voire elle a baissé sur le foncier bâti. Par contre, il me semble que deux autres collectivités telles que le Département et la Région, eux ont effectivement fait progresser cette pression fiscale. Donc, je pense que si vous avez des reproches à faire... [Coupure de micro].

M. JULLIEN : [Coupure de micro] ..propos de notre collègue Thibaud VIGUIER, mais il y a une chose qui m'a quand même surpris lorsqu'il parlait des charges de personnel. Il semblait regretter la croissance de ces charges de personnel sur quelques années, mais je crois que la croissance des charges de personnel, ça veut dire du personnel mieux rémunéré, ça veut dire des personnels qui [Coupure de micro]....

M. AURY : Le micro marche ? C'est bon. C'était simplement une remarque que j'ai déjà faite à propos de ce que nous dit Monsieur JULLIEN, alors j'ai l'avantage sur Thibaud VIGUIER d'avoir les documents de l'an passé et des années

précédentes, mais je pourrais vous appeler « content ». Vous êtes toujours content de toute façon. Quel que soit le résultat, c'est toujours bon. Donc, il y a deux ans, il y avait 4 millions de « rab », c'était très bien comme ça, c'était la preuve de la bonne gestion. L'an dernier, c'était réduit à 1 million, c'était très bien, c'était encore mieux que l'année précédente. Et puis, cette année, il n'y a plus rien, mais c'est très bien aussi. Donc, finalement, ce que je vous reproche, c'est quand même d'avoir des analyses à géométrie variable. Vous auriez chaque année les mêmes critères, ça irait, mais d'année en année, de toute façon, c'est toujours bon. Vous retombez toujours ou vous tentez toujours de retomber sur vos pieds. J'entendais que vous indiquiez, pour essayer de simplifier les choses, que c'est un peu comme quand on doit rembourser sa maison et donc, on a des recettes de fonctionnement, c'est le salaire et donc, là, ça s'appelle recettes réelles de fonctionnement. Et vous avez beau retourner les choses comme vous le voulez, quand on regarde les recettes réelles de fonctionnement de la Ville, en 2007, ce sont 80 millions. Les dépenses de fonctionnement, ce sont 76 millions d'euros et le remboursement des emprunts et dettes, ce sont 6 671 000 euros. Ce qu'on appelle en terme budgétaire l'épargne nette, ce qu'est l'autofinancement réel de la Ville, ses capacités, elles sont négatives. Il manque 2 millions, que vous le vouliez ou non et c'est cela qu'on pointe. On ne vous reproche pas d'emprunter, et on vous le dit chaque année, car bien sûr qu'il faut emprunter, bien sûr. Vous pouvez reprendre les documents, c'est parce que vous n'écoutez pas attentivement, mais vous pouvez les reprendre. Chaque année, ce qu'on vous a dit, c'est qu'il y avait de l'équilibre entre les choses, et Thibaud VIGUIER rappelait qu'à une époque il y avait de l'autofinancement, on recourait aux subventions d'équipement, et puis il y avait un recours à l'emprunt, mais qui ne prenait pas les proportions qui sont celles depuis plusieurs années, et que vous tentez de reporter d'année en année. Effectivement, ce que l'on pointe, c'est bien ce que pointait aussi la Chambre Régionale des Comptes, c'est le fait que « les marges de manœuvre de la Ville se réduisent ». Je reprends la formule de la Chambre Régionale des Comptes. Voilà les éléments. Pour tous les collègues ici, c'est vrai qu'il y a plein de chiffres. Un budget, ce n'est pas évident, on a l'impression que peut-être on se jette des chiffres à la figure, mais la Chambre Régionale des Comptes, elle synthétise. Elle dit : « Les marges de manœuvre se réduisent » Chacun peut vérifier là-dedans. Donc, c'est ça qui nous inquiète, et je le redis ce soir pour tout le monde, il ne faudra pas s'étonner demain s'il y a des surprises douloureuses, c'est malheureusement des choses sur lesquelles nous tirons la sonnette d'alarme depuis plusieurs années. Thibaud VIGUIER a quand même eu raison de rappeler que, maintenant, il y a quand même un certain nombre de chiffres. Au vu de ce que nous a dit tout à l'heure, par rapport à la Chambre Régionale des Comptes, on peut au moins avoir un certain nombre de points d'interrogation.

M. HAUDOIRE : Merci, Monsieur le Président. Je trouve que Monsieur Thierry AURY exagère en disant que Monsieur JULLIEN est toujours content. C'est tout à fait son droit. Vous, vous êtes toujours alarmiste et en plus, vous demandez à Monsieur JULLIEN de tenir des propos à géométrie variable. Ça va faire 7 ans que vous tenez toujours les mêmes propos dans cette assemblée. Donc, il serait bon plutôt de lui donner un papier en début de séance, on aurait exactement les mêmes propos puisque vous tenez toujours les mêmes discours. Donc, ne demandez pas à Jean-Marie JULLIEN de tenir un autre discours. Je pense qu'il est tout à fait libre de tenir le discours qu'il a envie de tenir.

M. AURY : Oui, c'est vrai que là, je dois dire que Richard HAUDOIRE n'a effectivement pas toujours tenu le même discours durant le précédent mandat. C'est vrai qu'on pourrait citer, ça serait un petit peu cruel, mais un certain nombre de ses propos de critiques, mais j'avoue que je suis très très mesuré sur mes critiques de la gestion de Madame CAYEUX.

Je me souviens de propos assez définitifs et assez durs y compris qui dépassaient même, il faut bien le dire, les limites du débat acceptable, qui touchaient parfois un peu en dessous de la ceinture, je me souviens de ça. Effectivement, vous avez effectué une très belle volte-face en cours du mandat qui vous vaut d'avoir été remercié en termes de place durant ce mandat. Mais, j'avoue que je ne vous envie pas. Je préfère avoir ma cohérence, mais je ne vous demande pas de la partager effectivement. Donc, c'est très bien. C'est comme tout à l'heure, il m'est revenu à l'esprit une époque où, en matière de propos alarmistes, vous indiquiez à qui voulait l'entendre que l'ouverture du complexe aquatique se traduirait par la fermeture des piscines de quartier. Je ne sais si vous aviez alors des informations précises, mais vous semblez depuis avoir été rassuré et j'espère qu'il n'y aura pas non plus de mauvaises surprises de ce point de vue-là. Je voulais plus une précision sur le tableau de la page 18 qui fait le rappel de tous les gros investissements. Concernant le complexe aquatique, vous nous indiquez un chiffre : 16 327 770 euros. Tout à l'heure, dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, la Chambre nous dit : le coût total, il est de 16 648 580 euros, c'est-à-dire 320 810 euros de plus. Est-ce qu'il y a une coquille dans le dossier — ce qui pourrait arriver, on l'a déjà vu dans d'autres dossiers, parfois même des œufs complets — que vous nous avez donné aujourd'hui ? Est-ce que c'est la Chambre Régionale qui a des problèmes avec sa calculatrice ? Mais, en tout cas, j'aimerais avoir une information là-dessus. Sinon, j'avais une deuxième information à demander, tant que j'y suis, puisque apparemment j'ai épuisé mes possibilités d'intervention, c'était concernant l'aménagement de la place des Halles. Vous nous indiquez qu'il ne reste rien à financer au-delà de 2007. J'aimerais savoir un petit peu où on en est parce que les Beauvaisiens se posent beaucoup de questions à ce propos et sur le surcoût que va engendrer cette remise en état de la place des Halles. Et j'aimerais bien avoir les réponses à ces deux questions. Elles sont très précises : le chiffre pour le complexe aquatique, la différence avec la Chambre Régionale des Comptes, c'est à la page 27 dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, et puis ce qu'il va y avoir à financer pour la place des Halles.

M. JULLIEN : Mon cher collègue, pour le complexe aquatique, très rapidement, ce sont tout simplement des frais qui ne sont pas indiqués dans les autorisations de programmes : ce sont les frais initiaux, ce sont les frais de concours, ce sont les frais d'études qui ont été lancés initialement et qui n'ont pas été intégrés dans les autorisations de programmes. Et c'est bien pour ça qu'on ne les mentionne pas dans les autorisations de programmes, car ils font l'objet d'une budgétisation à part. Donc, je pense que là, vous êtes rassuré pour les 321 000 euros. En ce qui concerne la place des Halles, il s'agit en fait d'opérations qui vont nous permettre de pouvoir remettre en état cet été, mais avec, bien sûr, nécessité de remboursements dans le cadre des assurances et des opérations d'expertise qui vont intervenir. Voilà un petit peu les explications, mais il est bien évident qu'on est obligé, pour l'instant, de préfinancer l'opération, mais elle fera l'objet de titres de recettes ensuite pour être intégralement remboursée. Le coût d'objectif global et le solde, qui restera à la charge de la Collectivité, restera strictement identique à ce qui était prévu au départ. Monsieur VIGUIER pour la deuxième fois.

M. VIGUIER : Oui, je voulais juste donner deux éléments, un pour notre collègue BEUIL, pour lui rappeler que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, à plusieurs reprises, il est fait mention d'une pression fiscale sur les ménages qui est élevée à Beauvais. Vous aviez l'air de vous en étonner tout à l'heure. Et puis l'autre, pour notre président de séance, pour lui rappeler que dans la page consacrée aux ratios et aux informations financières du rapport M14, il est notamment précisé que le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal à Beauvais est deux fois plus important que pour la moyenne nationale de la strate. Donc, tout ça pour dire que je

ne pense pas, dans mes propos, avoir été totalement à rebours de la vérité, en tout cas pas plus que la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur et pas plus que la Chambre Régionale des Comptes de Picardie.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, sur la pression fiscale, il faudrait quand même rappeler que c'est un héritage que nous avons eu en arrivant ici, puisque j'ai déjà dit que nous n'avions absolument pas modifié la pression fiscale. Les bases ont quelquefois augmenté, mais ce sont les bases de l'Etat. D'autre part, moi, j'avais fait une petite étude en arrivant ici. La taxe sur le foncier bâti était au double et elle est toujours au double de la moyenne nationale malgré la baisse de 3 points que nous avons proposée. Mais, ce que je raconte ne vous intéresse guère, Monsieur VIGUIER, puisque vous n'écoutez pas.

M. CHENU : Je veux juste donner une précision que je retrouve dans le rapport de la Cour Régionale des Comptes de nos prédécesseurs : les taux des taxes foncières bâti et non bâti sont comparativement élevés. Ces taux permettent de compenser en particulier, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la faiblesse des bases d'imposition. C'est historiquement élevé à Beauvais et ça s'explique, je crois, par le fait que la base est amplifiée dans la mesure où la Ville de Beauvais pratique une politique d'abattement au taux maximal, ce qui n'est pas de notre fait, c'est assez historique à Beauvais.

M. JULLIEN : Je crois qu'il y a eu pas mal d'explications autour de cette table et que tout a été à peu près dit. Je vais vous inviter à voter les différents rapports. Je demande à Madame le Maire, comme l'indique la loi, de bien vouloir sortir et nous allons procéder tout d'abord au vote en ce qui concerne :

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL. Alors, qui est contre ? 8 contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, pas de refus de vote, Donc, il est adopté à la majorité.

En ce qui concerne, cette fois-ci, :

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2007. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Donc, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

LA RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Donc, il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

LA MARETTE. Qui s'abstient ? 8. Donc, il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

LA LONGUE HAIE. Qui s'abstient ? 8. Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés.

BINCHE. Qui s'abstient ? 8. Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés.

LES RIGALLOIS. Qui s'abstient ? 8. Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés.

LA ZAC DE THER. Qui s'abstient ? 8. Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés.

AGEL. Qui s'abstient ? 8. Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés.

Et enfin, le dernier : LES CHAMPS DOLENT. Qui s'abstient ? 8. Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je demande à Madame le Maire de bien vouloir reprendre la présidence.

Mme Le MAIRE : C'est toujours Jean-Marie JULLIEN qui présente des délibérations. La délibération n° 12, c'est le compte de gestion 2007.

COMPTES DE GESTION 2007 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article articles L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales, produit au maire avant le 1 juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes avant le 30 juin.

Vu les comptes de gestion conformes à l'instruction comptable et budgétaire M14 et M49,

Considérant que les comptes de gestion du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur, même si concernant le budget principal, le titre n° 19938/2007 et le mandat n° 8197/2007 ont été comptabilisés en « opérations d'ordre » par le Trésorier Municipal et en « opérations réelles » par l'ordonnateur (difficultés avec le nouveau protocole informatique Hélios)

Considérant la stricte concordance entre les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes déterminés par l'ordonnateur et le trésorier municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- de DÉCLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2007 par le Trésorier Municipal n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part,

- d'ARRÊTER les comptes de l'exercice 2007 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes ci-joints.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des comptes de gestion 2007.

En annexe, les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés.

M. JULLIEN : Traditionnellement, après l'examen des comptes administratifs, les comptes dits du Maire, nous allons examiner les comptes du Trésorier et qui doivent, normalement, comporter une cohérence entre les écritures que nous avons votées tout à l'heure et celles qui ont été établies par le Comptable Public. Alors, j'attire simplement votre attention au niveau de cette délibération, et surtout pour les nouveaux élus, qu'il ne s'agit pas de se prononcer pour ou contre le compte de gestion, mais simplement de donner un quitus sous la forme d'une déclaration que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2007 par le Trésorier Municipal n'appellent aucune observation, ni réserve du Conseil Municipal et permettre également d'arrêter les comptes de l'exercice selon les résultats d'exécution du budget principal. Alors, vous avez non seulement le budget principal pour les comptes de gestion, mais également l'ensemble des comptes annexes à travers les fiches « Hélios » qui vous ont été communiquées. Sur le plan financier global, nous avons une stricte identité, c'est indiqué dans le rapport : stricte concordance entre les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes. Par contre, il y a un petit détail et c'est pour cela que nous agissons en toute transparence entre les comptes publics qui sont établis par « Hélios » et nos comptes administratifs à nous qui n'ont pu être corrigés par la Trésorerie. C'est simplement une question d'opérations d'ordre et d'opérations réelles qui se compensent strictement. Sur cette observation qui a été faite publiquement au Conseil Municipal, je vous demande de vous prononcer ainsi que sur la validité de l'ensemble de ces comptes de gestion.

Mme Le MAIRE : S'il n'y a pas de remarque, on passe au dossier suivant.

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Beauvais de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2007 du Budget Principal,

Vu l'article L2311-5 1^{er} alinéa du Code général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 5.654.866,86 €,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 5.647.105,98 €, au vu du solde des restes à réaliser (+ 2.563.353,95 €) et du solde de la section d'investissement (- 8.210.459,93 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'affecter la totalité du résultat de la section d'exploitation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Après les comptes que nous avons votés aussi bien administratifs que de gestion, il nous appartient d'affecter les résultats. Alors, tout d'abord, nous avons le budget principal. Vous connaissez l'excédent de la section de fonctionnement qui était de 5,6 millions d'euros. Vous connaissez également, à travers l'examen des comptes administratifs, le besoin de financement de la section d'investissement qui est de 5,6 millions d'euros. En fait, il y a un petit écart de 5 647 000 euros et 5 654 000 euros. Ce que je vous propose, c'est d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement, l'écart faisant les 7 760 euros dont on parlait tout à l'heure. Alors, le vote ou à moins qu'il y ait des observations sur l'affectation.

Mme Le MAIRE : S'il n'y a pas d'observations, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? 8 abstentions. Le dossier est adopté.

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET ANNEXE DE L'EAU

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2007 du budget annexe de l'Eau,

Vu l'article L2311-5 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section d'exploitation s'élève en 2007 à 255.713,59 €,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 818.817,46 €, au vu du solde des restes à réaliser (- 122.248,87 €) et du solde de la section d'investissement (- 696.568,59 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'affecter la totalité du résultat de la section d'exploitation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir pour partie le besoin de financement de la section d'investissement.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : C'est l'affectation du résultat au niveau de l'eau. Vous avez effectivement les chiffres. Moi, je vous propose d'affecter la totalité du résultat de la section d'exploitation au compte « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir pour partie le besoin de financement de la section d'investissement.

Mme Le MAIRE : Pas de questions ? Même vote ? Donc, 8 abstentions.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2007 du budget annexe de la régie d'exploitation de l'Elispace,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section d'exploitation s'élève en 2007 à 864,79 €,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 864,79 €, au vu du solde des restes à réaliser (- 16.933,61 €) et du solde de la section d'investissement (+ 16.128,52 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'affecter la totalité du résultat de la section d'exploitation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Alors, même exercice, mais cette fois-ci pour un montant de 864,79 euros. Je vous propose d'affecter la totalité de cette somme au compte « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Mme Le MAIRE : Pas de questions ? Même vote ? 36 votes favorables et 8 abstentions.

**SIGNATURE DU PROCÈS VERBAL
CONTRADICTOIRE DE TRANSFERT DES
ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DES
ÉQUIPEMENTS CULTURELS DÉCLARÉS
D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération en date du 14 décembre 2004, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a déclaré d'intérêt communautaire trois équipements culturels (l'Ecole des Beaux-Arts de Beauvais dénommée depuis Ecole d'Arts du Beauvaisis, Ecole Nationale de Musique et de Danse dénom-

mée depuis Conservatoire Eustache du Caurroy, la Médiathèque centrale et son réseau) qui ont été transférés au 1er janvier 2005. Une évaluation provisoire des transferts de charges a été réalisée au début de l'année 2005, puis une évaluation définitive a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2007 sur la base du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 11 décembre 2006.

En outre, la déclaration d'intérêt communautaire de ces trois équipements culturels implique la mise à disposition des biens qui y sont rattachés par la commune de Beauvais en faveur de l'Agglomération du Beauvaisis. En effet, la mise à disposition des biens constitue le régime de droit commun obligatoire applicable aux transferts des équipements dans le cadre de l'intercommunalité. Aussi, l'établissement d'un procès verbal contradictoire entre le Commune de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est nécessaire pour acter cette mise à disposition.

La poursuite du travail effectué sur l'inventaire de la ville a permis d'identifier des fiches d'inventaire se rattachant aux trois équipements culturels et ouvre la possibilité d'acter cette mise à disposition. Dans l'éventualité où ce travail sur l'inventaire de la Ville qui reste à achever permettrait de déceler à nouveau des fiches d'inventaire à rattacher à ces équipements, un nouveau procès-verbal serait alors soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-5 et L1311-1 ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2004 portant déclaration d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants : Ecole des Beaux-Arts de Beauvais dénommée Ecole d'Arts du Beauvaisis, Ecole Nationale de Musique et de Danse dénommée depuis Conservatoire Eustache du Caurroy, Médiathèque centrale et son réseau ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2007 approuvant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 11 décembre 2006 et le montant des charges transférées à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre du transfert des équipements culturels de la Ville de Beauvais ;

Vu le projet de procès verbal contradictoire entre la Commune de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de transfert des éléments d'actif et de passif joint ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter la mise à disposition en faveur de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis des biens rattachés aux trois équipements culturels cités ci-avant et déclarés d'intérêt communautaire ;

- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer le procès verbal contradictoire de transfert des éléments d'actif et de passif de ces trois équipements. entre la Commune de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le procès-verbal.

M. JULLIEN : Il s'agit là d'une délibération qui répond aux préoccupations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui nous avait demandé de faire le transfert des éléments d'actif et de passif des équipements culturels déclarés d'intérêt communautaire. Je vous précise qu'il y aura une délibération strictement identique au niveau du Conseil de Communauté d'Agglomération le 30 mai prochain. La constatation permettra de transférer en élément d'actif 16,3 millions d'euros, vous en avez le détail dans votre rapport, et en passif 7,4 millions d'euros à la Communauté d'Agglomération, ledit transfert devenant définitif après l'examen du dossier par le Conseil de Communauté d'Agglomération.

Mme Le MAIRE : S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Le dossier est adopté à l'unanimité.

CHAPITRE 27 'AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES'

RÉGULARISATIONS COMPTABLES

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération du 16 novembre 2007 et conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie, les autres immobilisations financières inscrites au débit des comptes 27 correspondant à des « créances » que détient la ville sur des tiers et qui totalisaient 3.231.685,64 au compte de gestion au 31/12/2006 ont fait l'objet d'écritures de régularisation.

Une dernière échéance de 15.001,58 euros qui concernait un emprunt garanti auprès du TCB (Tennis Club de Beauvais) dont la première mise en jeu remonte à l'année 2000 a été acquittée durant l'exercice 2007 et apparaît donc au débit du compte 2761 « avance sur garantie d'emprunt » du compte de gestion au 31/12/2007.

Compte tenu que cette somme n'est pas exigible (association dissoute), il est proposé au membres du Conseil Municipal de comptabiliser cette créance en tant que « subventions d'équipement aux personnes de droit privé » (article 2042).

Ce changement d'affectation comptable de cette somme implique un amortissement sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2007.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'inscrire dans le cadre de la prochaine décision modificative, les crédits nécessaires à la passation des écritures de régularisation,
- de décider la passation des écritures de régularisation qui découlent de cette avance sur garantie d'emprunt,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Toujours dans la série que nous connaissons depuis de nombreux mois : les amortissements de garan-

ties d'emprunts, cette fois-ci, il s'agit d'une annuité qui a été versée pour le compte d'un emprunt contracté par le Tennis Club de Beauvais d'un peu plus de 15 000 euros, 15 001,58 en définitive. Il apparaît, bien évidemment, que le Tennis Club de Beauvais est complètement insolvable. C'est pour cela que je vous propose d'inscrire dans le cadre de la prochaine décision modificative, c'est-à-dire, en fait, le budget supplémentaire, les crédits nécessaires à la passation des écritures de régularisation et de mettre en route l'opération d'amortissement de cette opération.

Mme Le MAIRE : Pas de questions ? On passe au vote. Pas de votes contraires ? Pas d'abstentions ? Unanimité sur ce dossier.

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ NEUF CEGE TEL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par marché n° 02300 en date du 18 décembre 2001, la Ville de Beauvais a confié à la Société KAPTECH les prestations de télécommunication des lots 2-3-4-6 dudit marché. Ce marché était conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2002. En cours d'exécution de ce marché, la Société KAPTECH, dorénavant NEUF CEGE TEL, a présenté un certain nombre de factures au titre des prestations dont elle était attributaire.

Or certaines de ces factures étaient erronées et ont donc été rejetées par la Ville. Depuis lors, de nombreux échanges sont régulièrement intervenus entre le prestataire et la Ville de Beauvais mais n'ont pas permis d'aboutir au rapprochement du point de vue de l'une et l'autre des parties. Certaines prestations effectuées par le prestataire n'ont pas été payées, sans que toutefois, ce dernier n'ait fourni les pièces justificatives satisfaisantes pour permettre un règlement en bonne et due forme.

Afin de trouver une issue à l'amiable dans l'intérêt de l'une et l'autre des parties, une proposition d'accord sur un montant global et forfaitaire de 17.604,59 Euros de créance due par la Ville à l'opérateur NEUF CEGE TEL est envisagé. Cet accord serait contractualisé par la signature d'un protocole transactionnel tel que proposé en annexe.

Vu l'annexe I de l'article D. 1617-19 du code général des collectivités territoriales qui liste les pièces justificatives des dépenses publiques locales et plus particulièrement la rubrique 4 « marchés publics », paragraphe 482 « paiements dans le cadre de transactions » ;

Compte tenu de l'exposé qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de :

- fixer à 17.604,59 euros l'indemnisation de la société NEUF CEGE TEL
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le protocole transactionnel tel que proposé en annexe.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le Marché de prestations de télécommunications.

M. JULLIEN : Là, il s'agit d'une difficulté que nous avons eue en 2001 avec une Société KAPTECH qui faisait des prestations de télécommunication. Cette Société KAPTECH s'est transformée en NEUF CEGETEL et le litige, en ce qui concerne les factures qui nous ont été transmises n'ont jamais été effectivement complètement réglées depuis, parce que certaines des factures étaient erronées et nous avons rejeté lesdites factures. Toutefois, un certain nombre de prestations ont été réellement fournies par la Société KAPTECH devenue NEUF CEGETEL qu'il convient, maintenant de régler et c'est pourquoi nous avons négocié avec cette Société une transaction qui nous permettra d'éviter de partir devant un Tribunal avec un résultat qui ne serait pas forcément plus favorable que cette transaction. C'est pourquoi je vous propose d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à bien vouloir signer cette transaction pour 17 604,59 euros, ce qui permettra d'une part, de payer la Société et d'autre part, de clôturer complètement le litige.

Mme Le MAIRE : Je vous remercie. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Le dossier est voté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TILLOY CRÉATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2008

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal

- De créer le budget annexe « Lotissement PAE Tilloy »
- D'adopter le budget primitif 2008 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1 367 700 €	Recettes de l'exercice	1 367 700 €
Total :	1 367 700 €	Total :	1 367 700 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1 345 700 €	Recettes de l'exercice	1 345 700 €
Total :	1 345 700 €	Total :	1 345 700 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le Budget annexe "Lotissement PAE TILLOY".

M. JULLIEN : Il s'agit là d'une délibération en deux temps, c'est pourquoi il y aura deux votes. Nous allons d'abord créer un budget annexe qui s'appelle le budget annexe du Lotissement du Tilloy et qui permettra, à ce moment-là, d'assurer l'autonomie de financement de ce budget, de ce lotissement. Je précise également pour les nouveaux arrivants au Conseil que lorsqu'on fait des budgets annexes de zones, ça permet effectivement de distinguer les opérations sous TVA et hors TVA. Je crois que c'est quand même important, ça permet de récupérer au titre des achats que nous faisons et des travaux que nous faisons exécuter la TVA auprès des services fiscaux. Bien évidemment, nous déclarons, bien sûr, les recettes et la TVA correspondantes au moment où nous vendons. Donc, premièrement, il faut créer effectivement ce budget annexe qui apparaît nécessaire et la deuxième question qui vous sera posée, c'est que, bien évidemment, nous allons créer les recettes et les dépenses nécessaires au titre de ce budget du Lotissement du Tilloy pour 1 367 700 euros de dépenses prévues au titre du fonctionnement. En recettes de l'exercice, le même montant : 1 367 700. En investissement : 1 345 700 qui s'équilibre à ce niveau-là. Vous en avez le détail dans les pages suivantes où vous avez l'indication : la variation en cours de production de bien, les transferts de charges financières, les terrains à aménager, les achats et prestations de services, matériel et travaux, frais accessoires, les intérêts courus, les frais accessoires, etc. Le tout, bien évidemment, financé par l'emprunt car, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure sur les budgets annexes de zones, on démarre d'abord par des dépenses qui sont financées par l'emprunt et nous équilibrons ensuite à la fin de l'opération au bout de 3 ou 4 ans lorsque les commercialisations ont lieu, par les ventes de terrains et les ventes d'opérations réalisées. On va donc voter deux fois : une fois pour la création du budget et une deuxième fois pour le budget lui-même.

Mme Le MAIRE : S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter pour la création du budget. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Vous votez contre la création du budget ? Donc, vous vous absteniez. Il y a 8 abstentions. Ensuite, je vous propose de voter pour le budget lui-même. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il y en a 8. Le rapport est adopté.

AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2008

6574 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2008 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année (dossier incomplet ou hors délai imparté).

À ce titre, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au Budget Primitif 2008 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droits privés » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'instruction budgétaire M14.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord

pour l'attribution d'une subvention contribuant à la mise en oeuvre des projets des associations suivantes (projets en annexe) :

- Beauvais – Anadolu : 300 €
- ALFAH (Association de Lutte en Faveur des Accès Handicapés) : 200 €
- Société Académique d'Archéologie, sciences et arts du Département de l'Oise : 250 €
- Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis : 4 967,26 €
- Union Nationale des Combattants (U.N.C.) : 200 €
- Destin de femmes : 2.000 €
- Centre Sportif Saint-Lucien Beauvais : 300 €
- Beauvais Oise Tennis de Table : 500 €

Les dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme MOUALEK : J'aurais voulu savoir, pour Destin de femmes, ce que l'attribution concernait, parce qu'en fait ce n'est même pas dans le tableau derrière.

Mme BERTIN : Alors, je peux vous expliquer, Madame. L'association Destin de femmes, créée en 2005, s'investit au quotidien sur le quartier Saint-Jean dans des actions visant à promouvoir l'égalité hommes et femmes, mais surtout à lutter contre les violences faites aux femmes. L'association souhaite pour 2008 mener un projet ayant pour but de valoriser des femmes de Beauvais issues de l'immigration. Par le biais d'ateliers thématiques, les 15 participants émanant des quartiers Argentine, Saint-Lucien et Saint-Jean, ont la volonté de raconter leur histoire afin de laisser un héritage sous la forme de récits édités aux générations futures.

Mme Le MAIRE : Merci Madame BERTIN et c'est vrai que ça aurait dû être rajouté au même titre que les autres sur le tableau, je le regrette.

M. RAHOUI : Tout ça pour dire qu'on souhaiterait avoir à l'avenir en annexe les projets qui sont votés ; j'aimerais aussi intervenir plus particulièrement par rapport à...

Mme Le MAIRE : Vous voudriez avoir quoi en annexe ?

M. RAHOUI : On voit le détail des projets sur la délibération plus que les projets qui sont en annexe, car on n'a pas plus de détails que ça, on n'a pas de fiches. On a uniquement ces documents-là. Dans un second temps, j'aimerais intervenir par rapport à l'association ALFAH, qui oeuvre pour la libre participation du public en situation de handicap à des activités culturelles, pour une opération qui s'est déroulée le 10 mai dernier au Pré Martinet qui a réuni plus d'une centaine de personnes. L'association demandait à la Ville de Beauvais une participation à hauteur de 600 euros plus une mise à disposition d'une salle et de matériels audiovisuels. Personne ne peut contester le succès de cette opération qui a réuni et fédéré un public très large, sauf qu'aujourd'hui, on constate qu'on vote une délibération de 200 euros. Donc, j'aurais aimé savoir pourquoi la subvention n'est pas totalement votée par rapport à la demande qui a été faite par l'association ?

Mme Le MAIRE : Monsieur, on ne peut pas toujours satisfaire 100 % de la demande. Comme vous l'avez dit vous-même, il y a ce que je dirais les « à côtés », c'est à dire les fluides, la salle,

l'électricité et les charges indirectes. Au mois de mai, il y a un reste à répartir sur le budget « vie associative » que nous essayons de répartir d'une manière équitable. Ces associations, au moment où elles ont remis leur budget pour le budget général à la fin de l'année, puisque le budget de la Ville de Beauvais est voté au mois de décembre, n'ont sans doute pas prévu leurs manifestations et donc, elles redemandent une autre subvention que l'on ne peut malheureusement pas toujours honorer à 100 %.

M. RAHOUI : Je voudrais souligner que le handicap est pour le Groupe « Vivre ensemble Beauvais » une priorité et je trouve regrettable qu'on ne soit pas en mesure, aujourd'hui, de donner les 600 euros demandés à cette association. Dans un deuxième temps, je souhaiterais qu'à l'avenir, on puisse être aussi tenu au courant de ce qui est demandé par les associations et ce qui est voté pour qu'on puisse aussi comparer et voir les pertes qui sont faites.

Mme Le MAIRE : De toute façon, toutes ces délibérations ont été présentées et expliquées en Commission. Je ne sais pas si vous êtes dans la commission « Vie Associative » ? Non. Donc, croyez bien qu'en tout cas, au niveau du budget des associations, Monsieur RAHOUI, nous l'avons quasiment augmenté, sur 7 ans, de 60 % et qu'on n'a pas chipoté sur la vie associative.

M. JULLIEN : Simplement, je veux donner une précision également pour que vous puissiez vous en servir ultérieurement. Il s'agit là d'une répartition de crédits qui étaient non affectés au titre du budget primitif voté en décembre de l'année dernière. S'il s'agit effectivement de rajouter des enveloppes supplémentaires justifiées au titre de sommes qui ne sont pas inscrites au budget, il faut d'abord qu'on les inscrive au titre du budget supplémentaire qui interviendra probablement le mois prochain. Donc, on ne pouvait pas, de toute manière, mettre dans cette délibération des sommes qui n'étaient pas budgétées.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, est-ce qu'il semblerait possible de rajouter 400 euros pour l'association ALFAH dans ces conditions ?

Mme Le MAIRE : Mais, Madame HOUSSIN, si ça n'a pas été rajouté, d'abord, il fallait venir défendre le dossier en commission. Je le dis gratuitement, pardonnez-moi.

Mme HOUSSIN : Ça a été présenté en Commission des Finances.

Mme Le MAIRE : Il n'est pas, en tout cas à l'ordre du jour de ce soir, d'augmenter cette subvention. Ce n'est sans doute pas possible et je respecte le choix des élus responsables de la vie associative.

Mme BEUIL : Je pense que cette association, pour l'avoir rencontrée plus d'une fois, demande effectivement de l'aide à chaque fois qu'elle organise quelque chose. Nous avons toujours répondu par mise à disposition de salles, mise à disposition de moyens de transports. Je crois que l'association, si on valorisait l'ensemble des prestations que nous lui offrons, a une subvention bien supérieure à 600 euros par rapport à celle qu'elle demandait. Aujourd'hui, dès sa création, alors que normalement nous attendons un an de création pour venir en aide à une association, nous l'avons aidée dès le départ. Donc, je tiens à le dire, l'association est aidée par la Ville et est aidée de façon conséquente.

M. RAHOUI : Je veux juste conclure pour que tous les élus du Conseil Municipal soient au courant du fait que cette association a besoin de ces 600 euros. Maintenant, on va voter en connaissance de cause, mais chacun assumera ses responsabilités. Je trouve que c'est une association qui fait du bon travail, et qu'il faut valoriser. Alors, on est prêt à refuser de leur donner ces 400 euros, on va voter en tant qu' élu responsable.

Mlle CHAMORIN : Pour avoir participé à cette action

activement et avoir encouragé l'association ALFAH, je comprends la demande de cette association puisque je fais partie aussi d'une association qui accueille les enfants handicapés. Mais, en effet, une salle a été mise à disposition ainsi que le matériel pour la sonorisation. L'association a fait en sorte d'accueillir les musiciens, les danseurs et tous les autres participants. Maintenant, peut-être qu'il faut attendre le prochain budget.

Mme Le MAIRE : En tout cas, moi, à la place de l'association, je demanderais au Conseil Général le complément de subvention que nous ne pouvons pas, ce soir, lui accorder. Nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? 8 abstentions. On ne peut pas changer la délibération en cours de séance.

M. AURY : Bien sûr que si, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Vous avez beau jeu. Quelle hypocrisie ! Mais, quelle hypocrisie !

M. AURY : Nous sommes là pour ça d'ailleurs, Madame le Maire, nous votons les dossiers.

Mme Le MAIRE : La prochaine fois, il faudra venir en commission, Monsieur AURY.

M. AURY : Vous savez fort bien, Madame le Maire, que des amendements sont possibles.

Mme Le MAIRE : La prochaine fois, vous viendrez en commission et vous en parlerez.

M. AURY : Vous savez fort bien que des amendements sont possibles ainsi que des modifications. Cela s'est déjà fait et c'est tout à fait légal. Le Conseil Municipal est souverain, Madame le Maire.

M. JULLIEN : Proposez des amendements.

M. AURY : Un amendement a été déposé par Mehdi RAOUHI qui consistait à augmenter de 400 euros la subvention octroyée à cette association.

Mme Le MAIRE : Quand ? Je n'ai rien reçu ?

M. AURY : Je le dépose maintenant et je vous demande, Madame le Maire, de le soumettre au vote.

Mme Le MAIRE : Il va falloir vous apprendre les règles du jeu, Monsieur AURY, ça ne se passe pas comme ça.

M. AURY : Ah, vous voyez bien que ça n'était pas là, le problème, que vous refusez de lui donner...

Mme Le MAIRE : Il y a donc 8 abstentions. On leur fera savoir que vous ne votez pas pour eux, que vous n'avez pas le courage de voter.

COMPLEXE AQUATIQUE - AVENANTS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Les travaux de construction du complexe aquatique se poursuivent et s'achèveront en juin.

Au cours de l'avancement du chantier, des modifications

apparaissent nécessaires dans la nature ou le volume des travaux. Il s'agit :

- d'adaptations à la demande du maître d'oeuvre ou du maître d'ouvrage,
- de travaux d'adaptation liés aux malfaçons de l'entreprise de Gros Oeuvre.

Il incombe à la Ville de Beauvais de pré-financer ces derniers dans l'attente des résultats de l'expertise en cours.

Les montants des marchés initiaux étant modifiés, il convient de passer des avenants avec chacune des entreprises concernées.

Le montant des marchés étaient de 13 162 481,58 € TTC.

Ils ont été modifiés par avenants comme suit :

- Avenants passés par délibération du 27 mai 2005
 - Montant porté à 13 168 650,95 € TTC
- Avenants passés par délibération du 12 juillet 2007
 - Montant porté à 13 685 136,92 € TTC
- Avenants passés par délibération du 21 décembre 2007
 - Montant porté à 13 969 541,74 € TTC

Ces nouveaux avenants passés pour un montant de 170.645,60 € TTC porteront le montant des travaux à 14.140.187,34 € TTC soit une augmentation globale de 7,42 %.

Il convient également de passer des avenants pour les missions de contrôle technique et de coordination Sécurité et Protection de la Santé, comme suit :

Coordination SPS – Entreprise ELYFEC

Montant du marché initial : 28 799,68 € TTC

Avenant passé par délibération du 12 juillet 2007

- Montant porté à 42 027,44 € TTC

L'avenant N°2 portera le montant à 44 873,92 € TTC

Contrôle technique – Entreprise VERITAS

Montant du marché initial : 58 412,64 € TTC

Avenant passé par délibération du 12 juillet 2007

- Montant porté à 80 916,58 € TTC

L'avenant N°2 portera le montant à 90 561,12 € TTC

Le détail des avenants par entreprise est décomposé au tableau annexé à la présente délibération.

Le financement est prélevé sur les crédits inscrits à cet effet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les avenants proposés comme indiqué à l'annexe jointe ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants et tout acte y afférant.

Ces avenants seront soumis à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 19 Mai 2008.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative » réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre et 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Vous allez avoir l'occasion de continuer à

crier. Il s'agit, à la demande du maître d'oeuvre ou du maître d'ouvrage et de travaux, d'adaptations liées aux malfaçons de l'entreprise de gros oeuvre. Je précise d'emblée, que c'est un dossier qui est passé à la Commission d'Appel d'Offres et que Madame HOUSSIN a représenté l'opposition à cette Commission. Il nous appartient de préfinancer les malfaçons dans l'attente des résultats de l'expertise en cours, compte tenu du fait que nous estimons, bien évidemment, que nous serons remboursés lorsque l'opération sera complètement terminée et que le litige sera réglé. Ces avenants portent sur une somme globale de 170 645,60 euros, essentiellement pour l'entreprise ELYFEC et pour l'entreprise VERITAS dans le cadre du contrôle technique. Et ces deux entreprises porteront sur l'ensemble de cette opération avec un marché initial qui est porté, en ce qui concerne VERITAS de 80 916,58 euros à 90 561,12 euros et en ce qui concerne ELYFEC, de 42 027,44 euros à 44 873,92 euros.

M. AURY : Madame le Maire, qu'entendez-vous par « pré-financer ces derniers », c'est-à-dire faire des modifications dans l'attente des résultats de l'expertise en cours ? Entendez-vous ainsi qu'il ne s'agirait que d'une avance qui serait ensuite remboursée par les entreprises ? Je vous pose cette question parce que, lors d'une dernière Commission d'Appel d'Offres du précédent mandat, il était apparu qu'un certain nombre d'entreprises connaissaient des difficultés importantes, y compris des membres de votre propre majorité à l'époque avaient émis des doutes extrêmement sérieux sur la capacité de ces entreprises, même si l'expertise reconnaissait leurs responsabilités. Ce doute reposait sur le fait qu'elles soient en incapacité de payer les pénalités puisqu'on parlait de dépôts de bilan et ainsi de suite pour certaines entreprises. Donc, j'aimerais que vous nous éclairiez. Je ne reviens pas sur l'ensemble du dossier car je crois qu'il y est intervenu largement tout à l'heure. Cela ne fait que confirmer le dérapage avec les avenants que vous rappelez et le fait que là, effectivement, on a la confirmation des 26 % de dérapage par rapport au montant initial.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, j'ai beau imaginer que vous le faites exprès, chaque fois, j'ai du mal à m'en convaincre. Mais, je précise que nous sommes juridiquement parlant obligés d'avancer l'argent et que, tenant compte de la procédure judiciaire qui est en cours, nous aurons le remboursement de ces sommes. Encore une fois, je n'ai pas l'impression de parler français, mais il n'y a pas de dérapage, nous restons dans l'enveloppe des 16 millions d'euros. N'est-ce pas, Jean-Marie JULLIEN ?

M. JULLIEN : Tout à fait. Dans ce genre de situation, il est bien évident que lorsque les litiges seront réglés, soit par un jugement, soit par une transaction judiciaire, nous inscrirons, cette fois-ci dans le budget, les recettes correspondant à ce que nous avons effectivement dépensé ou à ce qui nous sera octroyé par la justice. Après une délibération en dépenses, nous aurons effectivement à voter des délibérations en recettes qui viendront compenser toute cette opération. Ceci étant, j'ai une petite observation à faire. Ce dont j'ai l'impression, Monsieur AURY, à travers toutes les interventions, c'est que j'ai vraiment le sentiment que vous n'avez pas envie du tout que ce complexe aquatique ouvre, car c'est un projet qui est attendu par de nombreux Beauvaisiens et tous les obstacles que vous tentez de mettre au travers de la route de cette ouverture me navrent vraiment.

Mme MÉNOUBÉ : Au verso de la délibération, on nous indique que le détail des avenants de missions de contrôle à passer avec les entreprises, est décomposé au tableau annexé à la présente délibération et il n'y a pas de tableau.

Mme Le MAIRE : Alors, on me dit qu'à la Commission d'Appel d'Offres, le tableau avait été joint et donc, malheureusement, c'est une erreur administrative, mais je peux

demander qu'on vous le distribue dans le courant de ce Conseil Municipal. Si ça vous empêche de participer au vote, je veux bien retirer le dossier momentanément et passer au dossier 22. Ça ne changera pas grand chose, de toute façon, je crois. Alors, on va voter, cela va nous faire gagner du temps. Qui est-ce qui vote contre ? Vous votez contre, vous êtes 8. Il y en a qui ne votent pas contre. Alors, 2 votes contre. Ensuite, qui s'abstient ? 6 abstentions et donc, 36 votes favorables.

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ BAUDIN CHATEAUNEUF

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par marché n°05-008 en date du 5 juillet 2005, la Ville de Beauvais a confié à la société BAUDIN CHATEAUNEUF la réalisation des travaux du lot 25 « fonds mobiles de fosse » du marché de construction du Complexe Aquatique.

Ce marché était conclu pour un montant de 76.000 € HT.

En cours d'exécution de ce marché, certaines non conformités dimensionnelles du génie civil ont été constatées et des erreurs d'exécution du cahier des charges ont été relevées.

Afin de pallier à ces défauts, la Ville de Beauvais a décidé de faire intervenir une société tierce pour la réalisation des travaux correctifs, ainsi que les réglages et les finitions nécessaires à la compatibilité du plateau du fond de fosse avec la base de la fosse.

Le protocole transactionnel ci-joint a pour objet de contractualiser les dispositions techniques et financières relatives à la mise en oeuvre des dits correctifs, et de ramener le montant définitif du marché à 90% de son montant initial.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole transactionnel d'accord ci-joint.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 14/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le marché d'un complexe aquatique - Lot 25

M. JULLIEN : C'est toujours un protocole transactionnel, mais cette fois-ci, ça concerne un équipement du complexe aquatique. Il avait été négocié un marché avec la Société BAUDIN CHATEAUNEUF qui devait faire le fond mobile de la fosse. Une petite précision d'ordre technique, c'est que ce fond mobile aurait dû être réalisé par la Société BAUDIN sur mesure, de façon à ce qu'il puisse coulisser correctement. Or, la Société BAUDIN ne l'a pas fait. Elle a fait un truc sur plan et on s'est aperçu en bout de course, bien évidemment, que ça ne pouvait pas coller, que ça ne coulissait pas, que ça coïnçait. Alors, on était parti sur un procès et en définitive, on a trouvé une autre solution qui consistait à faire ajuster ce fond mobile de fosse par une autre entreprise qui nous a pris, en fait, un prix relativement peu élevé et on a convenu, avec la Société BAUDIN, qu'on lui paierait seulement 90 % du prix convenu au départ, sachant que la différence de 10 % est nettement supérieure au montant de la prestation d'ajustement que nous avons fait faire par une autre entreprise. C'est pourquoi, je vous propose, au vu de ce protocole favorable qui permet de faire fonctionner le fond mobile de fosse de bien vouloir adopter cette transaction qui permettra d'en terminer avec le litige au niveau de la Société BAUDIN pour un montant de 90 % de 76 000 euros HT, le surplus étant abandonné par la société.

M. AURY : Oui, c'était pour avoir quelques précisions mais vous en avez apporté certaines. Donc, le coût supplémentaire, le coût pris par l'autre société pour la remise en état, il est de combien ?

M. JULLIEN : Cela correspond à 8 % du marché, et en fait, on fait une réfection de 10 % sur le montant du marché BAUDIN, ce qui nous permet de gagner 2 %.

M. AURY : Donc, je continue parce que là, c'est la société qui n'a pas fait correctement les choses car en même temps, vous n'avez pas la crainte de contestations entre les responsabilités des uns et des autres ? Puisque je lis : la responsabilité civile professionnelle de la Société BAUDIN restera engagée et limitée à l'ensemble des travaux qu'elle a réalisés du lot dont elle était attributaire et notamment sur la résistance de la structure de fond de fosse et sur la qualité de l'acier inoxydable de la structure et des plateaux, à l'exception des travaux de compatibilité et de bon fonctionnement des plateaux de fond de fosse avec la base de la fosse qui seront réalisés par la société tierce qui sera retenue à cet effet. Je craindrais vraiment en cas de problème que chaque société se renvoie le bébé. Pourquoi vous n'avez pas demandé à la Société BAUDIN de remettre elle-même en état, puisque par ailleurs, dans l'article 1er, il semble que ça n'est pas totalement de sa responsabilité puisqu'il est dit que les délais de réalisation du génie civil, donc, du bassin lui-même, si je comprends bien, se sont révélés incompatibles avec les délais d'études et de fabrication du fond. Donc, visiblement, vous dégagez en partie la responsabilité de la société sur cette question. Et puis, j'avais une dernière question, c'était sur l'article 6 que j'avoue aussi, je ne comprends pas ou en tout cas, je n'ai pas assez de précisions. D'un côté, il est dit que la société renonce à tout recours de quelque nature que ce soit se rapportant à l'objet même du présent protocole. Mais, la phrase suivante dit : elle s'autorise à poursuivre son recours au titre de son mémoire de réclamation en date du 23 novembre 2007 produit dans le cadre de la procédure de référé-expertise en cours, actuellement pendante devant le T.A d'Amiens et le TGI de Beauvais. Donc, de quoi s'agit-il ? En quoi les deux termes ne sont pas contradictoires ?

M. JULLIEN : Alors, on était effectivement dans une procédure d'expertise, et dans la mesure où elle est engagée, elle va aller à son terme et se terminera normalement par un désistement d'instance si on veut pouvoir s'en sortir. En ce qui concerne l'acceptation de règlements et la renonciation à tout recours de quelque nature que ce soit, c'est le principe même

de la transaction judiciaire qui permet d'en terminer définitivement avec cette opération. Alors, certes, il y a eu une discussion au niveau de la Société BAUDIN CHATEAUNEUF car elle dit : « Oui, ce n'est pas tout à fait de ma faute, compte tenu des délais de fabrication et compte tenu également des difficultés qui sont résumées dans l'article 1er ». Il n'en demeure pas moins qu'elle devait normalement attendre la réalisation de la fosse pour faire sur mesure, conformément aux préconisations de l'architecte, ce fond mobile de fosse de façon à ce qu'il soit exactement ajusté. C'est pourquoi on n'est pas parti effectivement en procédure pour pouvoir dire : « BAUDIN CHATEAUNEUF, vous devez et nous exigeons que vous fassiez l'ajustement vous-même ». Sinon, on se serait retrouvé avec des mois et des mois de retard pour la mise en route du fond mobile de fosse et de cette partie du complexe aquatique. Nous ne pouvions pas nous permettre d'en terminer avec des retards sur cette partie du chantier. Deuxièmement, sur cette opération, il était quand même tout à fait intéressant d'obtenir, par une opération d'une entreprise tierce, une réalisation qui soit tout à fait conforme avec, bien évidemment, un rabais. Dernière chose, en ce qui concerne cette fois-ci la responsabilité de chacune des entreprises, c'est normal, la Société BAUDIN conserve le devoir de garantie en ce qui concerne les travaux qu'elle a effectivement réalisés, c'est pour cela que cette clause a été incluse dans le protocole transactionnel, de façon à ce que le travail qu'elle fait soit normalement garanti et qu'on puisse éventuellement la rattraper si jamais il y avait une anomalie, si jamais, il y avait une défaillance de l'équipement.

M. AURY : A quoi correspond le recours actuellement en cours devant le T.A d'Amiens et le TGI de Beauvais ?

M. JULLIEN : Normalement, ce genre de recours, dans la mesure où il a été engagé comme je l'ai dit tout à l'heure, va se terminer par un désistement en instance.

M. AURY : Donc, vous dites que la société va se désister ? Mais, pourtant, il est écrit là qu'elle s'autorise à poursuivre son recours. C'est ça que je ne comprends pas. Or, je suis peut-être bête, je ne suis pas doué certainement, mais j'aime bien comprendre les choses.

M. JULLIEN : Il s'agit du recours dans le cadre de la procédure d'expertise. Mais, normalement, en fin du fin, je ne vais pas rentrer dans le détail des procédures judiciaires, ça devrait se terminer par un désistement d'instance et d'action.

Mme Le MAIRE : Il y a un protocole. Si vous lisiez la délibération, vous verriez que c'est déjà réglé. C'est ce que vous avez dans votre délibération. Il faut suspendre la séance pour que Monsieur AURY comprenne. Madame MOULA, Monsieur AURY, vous avez besoin d'un entretien particulier, je vais interrompre la séance.

M. AURY : Tout le plaisir est pour moi, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : On a bien compris, Monsieur AURY, on a bien compris.

M. AURY : Mais, les éléments d'information concernent tous les Conseillers et Conseillères de cette assemblée.

Mme Le MAIRE : A part que nous, on a compris.

M. AURY : D'accord. Donc, je regrette d'être le seul. J'avoue que, malgré la très bonne volonté de Samira MOULA, je continue d'avoir des incompréhensions, mais qui doivent être liées à mon déficit de culture juridique, et je dois être le seul ici, certainement, dans cette situation.

Mme Le MAIRE : On passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? 8 abstentions. Le rapport est adopté.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA RÉGION PICARDIE POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Madame la Présidente du Conseil de Discipline de Recours de la Région Picardie, par courrier en date du 10 Avril 2008, nous a demandé de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville de Beauvais qui sera appelé à siéger au sein du Conseil de Discipline de Recours de la Région Picardie.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à cette désignation.

Monsieur Pierre MICHELINO est désigné pour représenter la Ville au Conseil de Discipline et de Recours de la Région Picardie.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

- un représentant du Préfet
- un représentant de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Monsieur Hervé BELOURIEZ, représentant syndical CFE-CGC
- un représentant de l'union locale CFTC
- Monsieur José BILADEIRA, représentant l'union locale CGT
- un représentant de l'union départementale FO
- Monsieur Thierry CHATEL, représentant la CFDT
- un représentant du MEDEF Oise
- un représentant de l'UPA Oise
- un représentant de la CGPME
- un représentant de la FNSEA
- un représentant de l'UPL

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Il convient donc de nommer les nouveaux commissaires.

Cette commission est composée de 8 commissaires et du Maire ou de son Adjoint délégué qui la préside.

Les 8 commissaires titulaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux au vu d'une liste de 16 contribuables susceptibles de devenir titulaires et de 16 contribuables susceptibles de devenir suppléants, étant précisé qu'au moins deux d'entre eux doivent être domiciliés en dehors de la commune mais inscrits néanmoins au rôle des impositions directes locales de la commune.

Cette liste de présentation est dressée par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la liste des contribuables telle que proposée en annexe qui sera transmise aux services fiscaux.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit d'une délibération classique que nous avons à chaque début de mandat. Il faut créer une Commission Communale des Impôts Directs qui est chargée, notamment, de vérifier les révisions qui sont proposées par les services fiscaux en matière d'assiette de taxe foncière, éventuellement de donner un avis sur les réclamations des contribuables, sur les assiettes de taxe foncière, sachant que la décision finale appartient à l'administration fiscale et éventuellement, de faire des enquêtes ponctuelles sur le terrain afin d'as-

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES DU 3 DÉCEMBRE 2008

CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

DÉSIGNATION DES MEMBRES

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Conformément à l'article L.1441-13 du Code du Travail, une commission communale doit être mise en place par le Conseil Municipal pour assister le Maire dans l'établissement des listes électorales Prud'homales.

Elle examine les divers éléments d'informations parvenus au maire (documents en provenance du centre de traitements, observations écrites des salariés), et lui donne un avis sur les modifications à apporter.

La commission communale donne par ailleurs un avis au maire sur le nombre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune ; pour mémoire en 2002, 17 bureaux de vote étaient implantés dans des bâtiments communaux et entreprises privées pour 27.645 électeurs. (Liste annexée)

Cette commission doit être composée du Maire ou de son représentant, d'un délégué du tribunal, d'un délégué de l'Administration, de représentants syndicaux et d'un représentant de la Direction Départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer :

- Madame le Maire ou son représentant en qualité de Président
- Madame Martine DELEPIERRE, Juge au Tribunal d'Instance, représentant le Tribunal de Grande Instance

surer une plus grande égalité en matière d'impôts fonciers dans l'ensemble du territoire de la Ville de Beauvais. Par ailleurs, pour pouvoir également siéger, il nous est demandé de proposer 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants, sachant que c'est l'Administration Fiscale qui choisira sur ces listes de 16 titulaires et 16 suppléants les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants qui siégeront. Globalement, cette Commission se réunit en moyenne 4 à 5 fois par an de façon à pouvoir traiter l'ensemble des dossiers. Vous avez, sur vos tables, la liste des personnes qui se sont déclarées candidates à cette Commission Communale des Impôts Directs dont, je vous épargne la lecture. Vous avez effectivement ces 16 titulaires et ces 16 suppléants qui sont mentionnés. Une grande partie d'entre eux d'ailleurs sont des non élus.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, comme on avait eu un tableau incomplet dans la première version, on avait pensé qu'on pouvait peut-être vous proposer deux personnes. Mais, est-ce possible ? Parce que vous dites : « On a désigné » ? Ils ont été désignés par qui ces gens ?

Mme Le MAIRE : Ce sont des gens qui se sont portés candidats. Des appels à candidature ont été faits sur le site de la Ville.

Mme HOUSSIN : On peut donc encore vous faire des propositions ?

Mme Le MAIRE : Non, parce que ça fait 16 et 16.

Mme HOUSSIN : Oui, mais, il y a Monsieur Rémi COCUELLE dedans. Il va venir de Bordeaux ?

Mme Le MAIRE : Si elle se réunit une fois par an...

Mme HOUSSIN : Non, quatre fois par an.

Mme Le MAIRE : Ecoutez, il vient au moins quatre fois par an à Beauvais.

Mme HOUSSIN : Donc, non ?

M. JULLIEN : J'apporte une précision : c'est qu'obligatoirement, on doit avoir au moins un titulaire et un suppléant qui n'habitent pas dans la Commune. C'est prévu également dans le Code Général des Impôts.

Mme Le MAIRE : Il me semble qu'il y a le père de Thierry AURY sur la liste.

Mme HOUSSIN : J'ai là deux candidatures potentielles.

Mme Le MAIRE : Non, c'est dommage.

Mme HOUSSIN : Oui, c'est dommage.

M. RAHOUI : On ne va pas contester votre liste, sauf qu'il y a sans doute des Beauvaisiens qui auraient pu être intéressés pour siéger dans cette Commission et je le regrette...

Mme Le MAIRE : Il y a eu un appel.

M. RAHOUI : Je termine s'il vous plaît. Il ne faut pas couper les interlocuteurs. J'apprends, ce sont les leçons que vous avez données tout à l'heure et donc, je termine mon intervention, merci. Il y a sans doute des Beauvaisiens qui auraient aimé siéger dans cette Commission qui, malheureusement, n'ont pas été mis au courant de cette possibilité. Cela signifie que le site Internet de la Ville, qui est très bien, n'est peut-être pas forcément la seule source d'information qui peut exister à Beauvais et ça aurait été souhaitable de diffuser plus largement cette information par transparence.

Mme Le MAIRE : On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc, ils sont élus à l'unanimité.

CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

L'article 5 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité fait obligation, à compter du 27 février 2003, pour les communes de plus de 10.000 habitants, de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à 1/3 ou exploités en régie directe dotée de l'autonomie financière.

La Ville de Beauvais a délégué la gestion de 6 services publics locaux :

- la gestion du parking Clémenceau : Société Vinci Park (Groupe Sogeparc)
- l'exploitation du Crématorium : Société OGF
- l'exploitation de la fourrière automobile municipale : Société Allo Dépannage
- la distribution de l'eau : Société S.E.A.O. (Groupe Veolia)
- la gestion de l'Elispace en régie directe dotée de l'autonomie financière
- le réseau de chaleur dont une procédure de Délégation de Service Public est en cours.

Les compétences de cette commission sont les suivantes :

I. EXAMEN DES RAPPORTS

La commission examine tous les ans :

- le rapport établi par chaque délégataire de service public tel que prévu à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précisant et renforçant les obligations relatives au rapport annuel du délégataire de service public local (rapport comportant notamment des données comptables, des données d'investissement, et les conditions d'exécution et qualité du service)

- le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable visés à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière

Ce rôle de simple examen n'est assorti d'aucune sanction.

2. LES CONSULTATIONS OBLIGATOIRES DE LA CCSPL

La commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Fonctionnement de la commission :

La fonction de cette commission étant d'envisager toutes les mesures tendant à l'amélioration des services publics concernés, elle pourra à cet effet inscrire à l'ordre du jour de ses réunions toute proposition tendant à cette amélioration.

Règlement intérieur de la commission :

Un règlement intérieur, adopté lors de la 1ère séance de la C.C.S.P.L., fixera notamment :

- l'objet de la commission
- la composition de la commission
- le lieu des séances
- la périodicité des réunions
- les modalités de détermination de l'ordre du jour
- les modalités de convocations

- l'organisation des séances
- les modalités d'expression des avis
- le compte rendu...

Il sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Composition de la commission :

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, est composée :

- de membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- de représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Il vous est donc proposé :

- de procéder à la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
- de désigner les représentants des associations suivantes :

✓ *Pour le service de la fourrière automobile :*

- La Prévention Routière

✓ *Pour le Parking Clémenceau*

- Vellovaque
- U.C.A.B.

✓ *Pour la Distribution de l'eau*

- Beauvais Argentine Aquariophilie
- À l'écoute de la Nature
- Association de Lutte pour l'environnement

✓ *Pour la gestion de Crématorium*

- Association des Crématistes de l'Oise

✓ *Pour la Gestion de l'Elispace*

- Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis
- Bouc Volley
- Le Comptoir Magique

✓ *Pour le Réseau de Chaleur*

- ADIL 60

Le Conseil Municipal a désigné les élus ci-après pour représenter la ville à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

MEMBRES TITULAIRES

Mme Claire LEROY
M. Pierre MICHELINO
M. Jean-Luc BOURGEOIS
Mme Marie-Anne FIZET GORIN
M. Thibaud VIGUIER

MEMBRES SUPPLÉANTS

Mme Catherine THIEBLIN
M. José HIBERTY
Mme Nicole WISSOTZKY
Mme Odette BLEIN
M. Thierry AURY

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus

Mme Le MAIRE : Nous allons d'abord voter pour la création de la Commission, puis pour la désignation des membres. Ils doivent être élus à la proportionnelle. Donc, il y a un siège pour vous. Le Groupe Beauvais pour Tous a 4 noms à vous proposer pour les titulaires et 4 noms pour les suppléants. Est-ce que votre groupe nous propose un titulaire et un suppléant ? C'est qui ?

Mme HOUSSIN : Thibaud VIGUIER en n° 1 et Thierry AURY en n° 2. Je voulais vous demander une précision, Madame le Maire. Je ne comprends pas pourquoi on vote pour la création de la Commission puisque c'est obligatoire de par la loi.

M. JULLIEN : Cette délibération doit être prise au début de chaque mandat, comme la Commission Communale des Impôts Directs. Il faut donc délibérer au début de chaque mandat sur la création et ensuite, sur la constitution.

Mme Le MAIRE : Alors, je ne sais pas si j'ai fait une bêtise. C'est Thierry AURY qui est titulaire ? Non, c'est le contraire, c'est ce que je pensais. Très bien. Nous vous proposons Madame LEROY, Madame FIZET-GORIN, Monsieur MICHELINO et Monsieur BOURGEOIS avec Thibaud VIGUIER en titulaire. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'Unanimité. En suppléants, nous vous proposons Madame THIEBLIN, Madame BLEIN, Madame WISSOTZKY et Monsieur HIBERTY ainsi que Monsieur Thierry AURY. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Ils sont donc élus à l'unanimité.

REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SA HLM DU BEAUVAISIS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Par délibération en date du 4 avril 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de Madame Lucienne BERTIN en qualité de représentante de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SA d'HLM du Beauvaisis.

Face à l'indisponibilité de Madame Lucienne BERTIN pour siéger au Conseil d'Administration de la SA d'HLM du Beauvaisis, il est proposé au Conseil Municipal de désigner son remplaçant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné Jean-Marie JULLIEN pour siéger au Conseil d'Administration de la SA d'HLM du Beauvaisis.

Mme Le MAIRE : En raison de l'indisponibilité de Madame BERTIN, nous vous proposons de désigner Monsieur JULLIEN à la place de Madame BERTIN. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Monsieur JULLIEN remplacera donc Madame BERTIN au Conseil d'Administration de la SA du Beauvaisis.

ELISPACE

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Par délibération en date du 27 septembre 2002, le Conseil

Municipal a décidé la création d'une régie directe dotée de l'autonomie financière pour l'exploitation du Palais des Sports et des Spectacles « Elispace ».

Cette régie placée sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal est administrée au quotidien par un conseil d'exploitation composé de six membres du Conseil Municipal désignés en son sein.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des six membres du conseil d'exploitation du Palais des Sports et des Spectacles.

La Commission Administration Générale, Travaux et Vie Associative, réunie le 6 Mai 2008, a émis un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Olivier TABOUREUX, Mesdames Elisabeth LESURE, Corinne CORILLION, Cécile LALOI, Monsieur Charles LOCQUET et Madame Marie-Anne FIZET-GORIN pour siéger au Conseil d'Exploitation ELISPACE.

Mme Le MAIRE : Ils doivent être 6. Je vous propose : Monsieur TABOUREUX, Madame LESURE, Madame CORILLION, Madame LALOI, Monsieur LOCQUET et Madame FIZET-GORIN. Ça fait 6 membres. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Monsieur VIGUIER ?

M. VIGUIER : Au nom du Groupe « Vivre ensemble Beauvais », nous aurions souhaité, apprécié que l'un des 6 membres représentant le Conseil Municipal dans cette Commission puisse être issu de nos rangs et nous vous proposons la candidature de Mehdi RAOUHI.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, je comprends votre suggestion, mais néanmoins, cela ne figure pas dans les statuts de l'Elispace. Donc, nous nous en tenons à la proposition du Groupe « Beauvais pour tous ». Oui, Monsieur VIGUIER ?

M. VIGUIER : Madame le Maire, j'ai bien compris que la proportionnelle n'était pas expressément prévue dans le règlement de cette Commission. Pour autant, rien ne l'interdit...

Mme Le MAIRE : Rien ne l'interdit, sauf notre bonne volonté, Monsieur VIGUIER et nous n'irons pas jusque-là.

M. VIGUIER : Vous me dites juste que vous ne ferez pas preuve de bonne volonté sur cette question ? J'en prends acte, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Très bien. Donc, nous passons au vote. Pour les candidats du Groupe « Beauvais pour tous », est-ce qu'il y a des votes contraires ?

M. AURY : S'il vous plaît !

Mme Le MAIRE : Oui, Monsieur AURY.

M. AURY : C'était simplement pour savoir si j'avais bien lu ce qui était écrit dans l'éditorial. Je crois que vous indiquez que l'ensemble de l'équipe municipale et de l'opposition travaillent. Certaines divergences peuvent apparaître et c'est cela la démocratie. Mais, nos cœurs à tous battent pour Beauvais. Donc, il semblait que là, vous indiquiez qu'effectivement, vous souhaitiez que nous puissions participer pleinement à la gestion de cette ville. J'ai le sentiment qu'il y a un certain décalage entre les propos et les actes.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, je voudrais vous faire quand même une petite remarque. Vous avez, depuis 7 ans, eu

accès aux pages du journal Beauvais Notre Ville avec des tribunes parfois, pas très fair-play. Ceci étant, j'ai comparé avec beaucoup de villes de même taille que la nôtre. Il y en a peu qui sont aussi ouvertes vis-à-vis de l'opposition. Donc, je pense que le côté « ouverture » ne peut pas nous être reproché.

M. VIGUIER : Non, c'était juste pour vous rappeler, Madame le Maire, que ce droit d'expression de l'opposition dans le bulletin municipal n'est pas dû à votre bonne volonté, mais simplement à la loi. Donc, c'est la loi qui oblige toutes les communes de plus de 20 000 habitants à ouvrir une tribune à chaque groupe politique constitué dans le Conseil Municipal, dans la publication municipale. Je suis sûr qu'il y a beaucoup de gens autour de cette table qui le savent. Donc, cela ne tient pas à votre bonne volonté, dont vous ne faites pas toujours preuve manifestement, cela tient juste à la loi.

M. RAHOUI : On n'a pas encore voté sur le dossier Elispace, mais je voulais juste souligner un regret : c'est le manque de transparence aujourd'hui en ne nous incluant pas dans ce Conseil d'Exploitation, ce qui est fortement regrettable. Mais, peut-être que par la suite, vu que les statuts qui fixent les règles d'organisation du Conseil d'Exploitation jouent sur le nombre de membres, on pourra voir un élargissement du nombre de membres dans ce Conseil et que vous appliquerez réellement, comme vous l'avez fait le soir du deuxième tour, la main tendue, en y intégrant de façon légitime les membres de notre groupe qui ont été élus au sein de ce Conseil Municipal.

Mme Le MAIRE : Très bien, Monsieur RAHOUI. Alors, on va voter. Pour le dossier 28, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Vous refusez de voter ? Donc, il y a 36 votes favorables.

RÉGIME INDEMNITAIRE

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, c'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de définir le régime indemnitaire dont vont pouvoir bénéficier les agents municipaux dans la limite de celui attribué aux agents de l'état.

C'est ainsi que, par délibération du 17 juin 2004, le Conseil Municipal avait approuvé la refonte du régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel.

Toutefois, certaines modifications réglementaires récentes doivent être intégrées afin que le régime indemnitaire en place soit mis en conformité avec celles-ci.

Enfin, il convient d'ouvrir le régime indemnitaire à l'ensemble des agents non titulaires afin de pouvoir mettre en oeuvre de nouvelles dispositions réglementaires qui prévoient l'évolution de leur rémunération.

Ces nouvelles dispositions sont présentées en annexe.

La Commission Administration Générale, Travaux et Vie Associative, réunie le 6 Mai 2008, a émis un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la délibération relative au régime indemnitaire.

Mme Le MAIRE : Je rappelle que, selon la loi de janvier 1984 modifiée, c'est à l'Assemblée qu'il appartient de définir le régime indemnitaire. Au mois de juin 2004, le Conseil Municipal avait approuvé la refonte du régime indemnitaire. Nous devons toutefois intégrer un certain nombre de nouvelles dispositions et ouvrir le régime indemnitaire à l'ensemble des agents non titulaires afin de pouvoir mettre en œuvre les nouvelles dispositions réglementaires qui prévoient l'évolution de leur rémunération. Vous avez un certain nombre d'annexes qui font état des mises à jour pour l'octroi de l'indemnité administrative qui concerne les différentes filières et le régime applicable aux non titulaires. Je pense que vous l'avez approfondi et je vous propose donc de voter cette délibération.

M. AURY : La loi que vous citez ici prévoit également la réunion obligatoire du Comité Technique Paritaire pour une modification du régime indemnitaire et une obligation de négociation avec les représentants du personnel. Il semble que ce Comité Technique Paritaire n'ait pas été réuni. D'ailleurs, vous n'y faites pas allusion dans la délibération et donc, il me semble plus prudent de reporter le vote de ce dossier après la réunion de ce Comité Technique Paritaire du personnel municipal.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, Le Comité Technique Paritaire n'a jamais été saisi sur le sujet du régime indemnitaire. Le Comité Technique Paritaire est saisi sur l'organisation, les recrutements du personnel et sur les avancements, etc... comme chaque année au mois de juin. Mais, il n'a jamais été saisi sur ce dossier en particulier et il n'a pas à l'être d'ailleurs sur le plan légal.

M. AURY : Lorsque la précédente délibération avait été votée concernant notamment les catégories C, il y avait eu des négociations avec les représentants du personnel. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et la loi prévoit cette négociation et cette réunion du Comité Technique Paritaire.

Mme Le MAIRE : Je rappelle toutefois que sur les améliorations du régime indemnitaire auxquelles vous faites allusion, seul le Syndicat FO a voté, la CGT n'a jamais voulu ni participer ni voter, ni signer le protocole.

M. AURY : Vous êtes en train de nous dire qu'il y a eu bien et bien, à un moment donné, cette discussion et cette négociation ? Ensuite, la manière dont elle s'est conclue, c'est une autre question et le positionnement des organisations syndicales à ce propos, c'est une autre question, mais vous me confirmez bien que, précédemment, il y avait eu discussion, négociation et vous avez même indiqué la signature d'un protocole d'accord avec une organisation syndicale. Cela n'a pas été le cas cette fois-ci. Donc, vous confirmez en quelque sorte mes remarques à ce propos ?

Mme Le MAIRE : Pas tout à fait, il y a une nuance. Là, nous votons la mise en place et nous nous réunissons avec la Commission Technique Paritaire pour l'application de cette disposition. Il y a une petite nuance entre les deux.

M. AURY : J'entends bien. Là, vous indiquez qu'il s'agit de la mise en place, mais il s'agit de bien plus. Vous définissez très exactement les conditions de modification du régime indemnitaire. Tout est indiqué dans le détail des propositions que vous formulez. Il s'agit bien du dossier complet relatif à cette question. Donc, je vous redis, Madame le Maire, qu'il serait plus prudent de reporter ce dossier au prochain Conseil Municipal et vous laisser le temps de réunir ce Comité Technique Paritaire et négocier avec les organisations syndicales.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, c'est le Conseil Municipal qui décide de la création et après ça, il y a la mise en place qui intervient après une discussion de la Commission Technique Paritaire.

Mme BEUIL : Si vous regardez bien la délibération, on vous parle d'un taux multiplicateur qui peut aller de 1 à 8. Donc, pour l'instant, c'est quelque chose de général. Ce régime indemnitaire est mis en place, ensuite, il sera décidé quel taux multiplicateur sera appliqué et c'est à partir de là que nous négocierons.

Mme Le MAIRE : On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

M. AURY : Je ne prends pas part au vote dans ces conditions.

Mme Le MAIRE : Le personnel va apprécier. Très bien, Monsieur AURY, vous ne prenez pas part au vote.

M. AURY : Madame le Maire, puis-je vous relancez le débat, par exemple ici, on pourrait s'interroger, puisqu'il est indiqué que le régime indemnitaire est applicable aux emplois de niveau C. Par exemple, puisqu'il s'agit de l'élargir à des agents contractuels, pourquoi le régisseur culturel, par exemple, qui à ma connaissance est sur un emploi à plein temps permanent, continue à être sur un emploi contractuel ? Pourquoi un technicien de maintenance n'est pas purement et simplement intégré ? ce qui est tout à fait possible dans les emplois permanents, statutaires de la Fonction Publique Territoriale. C'est ça qui fait l'amélioration, sur le fond, de la situation des agents. Donc, la remarque que vous faites paraît très contestable. On pourrait en discuter vraiment sur le fond.

Mme Le MAIRE : Vous ne prenez pas part au vote. Alors, qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne ne prend part au vote dans l'opposition ? D'accord. Donc, il y a 8 refus de vote et 36 votes favorables.

TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

La politique sportive demeure au cœur de l'action municipale et dans le même temps l'engagement a été pris de développer plus encore les activités et les services en direction de la jeunesse. Afin de mettre en œuvre nos engagements, il est proposé de réunir au sein d'une même direction les services des sports et de la jeunesse.

Il est donc proposé la création de l'emploi de Directeur des sports et de la jeunesse.

Il s'agirait d'un poste de conseiller des Activités Physiques et Sportives (Catégorie A) à temps complet.

Ses missions seront les suivantes :

- Participation à la définition et mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de politique sportive et politique jeunesse ;
- Coordination des manifestations sportives et des projets d'animation ;
- Gestion de l'ensemble des équipements sportifs ;
- Encadrement et animation des agents relevant de cette direction ;
- Gestion administrative et budgétaire de la Direction.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Nous vous proposons la création d'un emploi de Directeur des Sports et de la Jeunesse pour réunir au sein d'une même direction les services des sports et de la jeunesse. Vous avez le détail des missions qui sont expliquées dans la délibération et la Commission « Administration Générale » a émis un avis favorable. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez. Donc, ça fait 36 votes favorables. Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE JACQUES BREL

QUARTIER SAINT-JEAN
APPEL D'OFFRES OUVERT

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint Jean, il a été retenu la rénovation de la salle Jacques Brel.

Cette opération a pour objet de modifier la structure existante pour améliorer certains espaces tout en conservant à la grande salle de 237m2 sa vocation de salle de spectacles.

Les travaux consistent en

- l'aménagement d'espaces de rangement adaptés au matériel à stocker au rez-de-chaussée et au niveau mezzanine
- la mise en place d'une cloison amovible permettant de doubler la surface du hall d'accueil
- la création d'un vestiaire pour les enfants de l'école du cirque
- l'aménagement d'une chaufferie à eau chaude avec mise en place de panneaux rayonnants
- la réfection de l'étanchéité des terrasses
- l'adaptation aux normes du pont de lumière et de l'équipement scénique
- la remise en état des peintures de la salle principale et du sol

Le délai d'exécution des travaux est de 4 mois.

Ces travaux estimés à 300 000 T TC feront l'objet d'un appel d'offres ouvert en vertu des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics, en lots séparés comme suit :

- lot 1 Maçonnerie
- lot 2 Menuiserie bois et cloisons
- lot 3 Etanchéité
- lot 4 Plafond suspendu
- lot 5 Chauffage
- lot 6 Electricité
- lot 7 Peinture et sol PVC
- lot 8 Métallerie

La dépense sera prélevée sur le budget inscrit à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure de consultation des entreprises,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés de travaux et tout acte y afférant,
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de l'article 35 du code des marchés publics, en cas d'appel d'offres infructueux,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels,

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des arrêtés de subvention.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. CHENU : C'est un dossier qui va faire plaisir aux élus du quartier Saint-Jean, même si la Conseillère Générale du quartier est partie. C'est la rénovation de la salle Jacques Brel. Cette opération qui a pour objet de modifier la structure existante, c'est-à-dire en fait, améliorer certains espaces tout en conservant la grande salle de 237 m2 que vous connaissez et sa vocation de salle de spectacles. Il y a eu plusieurs réunions de concertation avec La Batoude et Adèle sur ce projet.

M. RAHOUI : Juste pour dire que la Conseillère Générale s'est préoccupée très tôt de cette question puisqu'elle s'est impliquée dans la démarche qui va permettre à l'école du cirque d'exercer ses activités pendant la durée des travaux. Elle participera avec le Conseil Général au financement de cette solution précaire.

Mme Le MAIRE : Très bien, Monsieur RAHOUI, merci. Alors, on passe au vote. Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT AGEL

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ - LOT 4 : CHAUFFAGE URBAIN

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2007, la Ville de Beauvais a passé, après appel d'offres ouvert, des marchés pour l'aménagement du lotissement Agel. Le lot 4 : Chauffage urbain a été attribué à l'entreprise WAN-NITUBE pour un montant de 296.915,98 € HT.

Il s'agit là d'une première tranche de travaux. Cependant, en prévision de l'extension du réseau de chauffage urbain pour le raccordement des futures constructions de la 2ème tranche et de la piscine Aldebert Bellier, nous sommes dans l'obligation technique de surdimensionner le réseau principal qui doit être réalisé en 1ère tranche. Les travaux prévus initialement sont donc modifiés.

L'ensemble de ces travaux modificatifs est estimé à un montant total de 45.052,02 € HT représentant 15 % du montant initial. Le nouveau montant du marché sera donc 341.968,00 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer

- l'avenant correspondant,
- toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Il s'agit d'un dossier important puisqu'il concerne le futur réseau de chaleur urbain. Les travaux du réseau, qui va couvrir peu à peu tout le plateau Saint-Jean, vous le voyez dans cette délibération, vont commencer. Aujourd'hui, on se limite au Lotissement Agel qui est sous notre maîtrise d'ouvrage. Donc, en réalité, le succès de ce réseau de chaleur nous oblige, aujourd'hui, à présenter un avenant car il y a des constructions qui ont demandé ce rattachement au réseau, notamment la Piscine Aldebert Bellier. Il faut un avenant pour les travaux qui représentent, comme il est écrit, 15 % du montant des travaux HT. Cela fait une plus-value, si vous comptez bien, de 45 052,02 euros HT. Voilà l'esprit de cet avenant en rapport avec le projet de chauffage urbain qui va démarrer au Lotissement Agel.

Mme Le MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions ? On passe au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RÉSEAU DE CHALEUR

CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 25 janvier 2008, le Conseil Municipal a décidé la création du service public de réseau de chaleur urbain.

Le mode de gestion retenu est la Délégation de Service Public.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a donc été publié.

Par conséquent, une commission chargée de l'ouverture des plis doit être créée conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission est composée du Maire ou de son représentant et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus forte reste.

Le comptable de la collectivité et un représentant de la Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes siègent également à la Commission avec voix consultative.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de délibérer sur la création de la commission d'ouverture des plis
- d'élire les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné à l'UNANIMITÉ Messieurs DJENADI, PIA et Mesdames BOUBEKER, WISSOTZKY, HOUSSIN en qualité de titulaires, et Mesdames CORILLON, THIEBLIN, PICARD, BERTIN et MOUALEK en qualité de suppléants.

M. BOURGEOIS : C'est encore à propos du réseau de chaleur. Une délégation de service public a été votée dans un

précédent Conseil Municipal. Comme c'est la loi, il faut créer et composer une Commission d'ouverture des plis. Le vote est double, Madame le Maire, il faut déjà dans un premier temps, délibérer sur la création de la Commission d'ouverture des plis et après élire les membres titulaires et les membres suppléants de cette Commission.

Mme Le MAIRE : Très bien. Mes chers collègues, il faut élire 5 membres. Nous vous en proposons 4 et nous vous proposons de nous indiquer le nom du titulaire et le nom du suppléant ou de la suppléante. Alors, les titulaires candidats pour « Beauvais pour tous » sont : Monsieur DJENADI, Madame BOUBEKER, Monsieur PIA et Madame WISSOTZKY. Et vous, vous nous proposez qui ?

M. RAHOU : Pour « Vivre ensemble Beauvais », il s'agira de Sylvie HOUSSIN.

Mme Le MAIRE : Sylvie HOUSSIN, très bien et pour les suppléants, nous avons : Madame CORILLON, Madame THIEBLIN, Madame PICARD, Madame BERTIN et pour vous ?

M. RAHOU : Pour « Vivre ensemble Beauvais », il s'agira de Brigitte MOUALEK.

Mme Le MAIRE : Très bien. Je vous propose d'élire comme titulaires : Messieurs DJENADI et PIA, Madame BOUBEKER, Madame WISSOTZKY, Madame HOUSSIN. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Ils sont donc élus à l'unanimité. Et je vous propose d'élire comme suppléants : Mesdames CORILLON, THIEBLIN, PICARD, BERTIN et MOUALEK. Pas de vote contraire ? Elles sont donc élues à l'unanimité. J'aurais dû délibérer sur la création de la Commission d'abord. Alors, on va faire un peu le travail à l'envers pour que vous puissiez exercer vos talents, il faut créer la Commission d'ouverture des plis. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Non, elle est élue.

MATÉRIAUX DU BÂTIMENT ET DE VOIRIE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS APPEL D'OFFRES OUVERT

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Les marchés passés pour l'acquisition de matériaux et outillage pour les services techniques de la Ville de Beauvais arrivent à échéance en juin. Il convient donc de relancer une procédure de consultation des fournisseurs.

Compte tenu des besoins exprimés par les services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, il s'agira d'un appel d'offres ouvert européen passé en groupement de commandes conformément aux articles 33, 57 à 59, et 77 (marchés à bons de commande) du code des marchés publics, en lots séparés comme suit :

- lot 1 : Plâtrerie
- lot 2 : Vitrierie
- lot 3 : Peintures
- lot 4 : Menuiseries
- lot 5 : Faïence
- lot 6 : Isolation
- lot 7 : Profils sidérurgiques
- lot 8 : Outillage Petit Electroporatif

- lot 9 : Outillage Gros Electroportatif
- lot 10 : Petit outillage
- lot 11 : Outils spéciaux
- lot 12 : Serrures
- lot 13 : Visseries
- lot 14 : Consommables
- lot 15 : Plomberie
- lot 16 : Grillages
- lot 17 : Couverture
- lot 18 : Electricité
- lot 19 : Produits de voirie
- lot 20 : Produits d'extraction
- lot 21 : Bétons et dérivés vrac
- lot 22 : Gravillons
- lot 23 : Enrobés chauds
- lot 24 : Enrobés froids
- lot 25 : Produits de scellement de tampons
- lot 26 : Signalisation horizontale et verticale – Panneaux de police
- lot 27 : Signalisation horizontale et verticale - Jalonnement
- lot 28 : Signalisation horizontale et verticale - Divers matériels
- lot 29 : Peinture routière en vrac
- lot 30 : Peinture routière bombe
- lot 31 : Peinture barrières et pôtelets
- lot 32 : Produits de nettoyage de voirie liquide
- lot 33 : Produits de nettoyage de voirie solide
- lot 34 : Produits chimiques en bombe
- lot 35 : Produits spécifiques

Les marchés seront passés pour une année et pourront être renouvelés par reconduction expresse pour un an pendant 3 années consécutives.

Pour la Ville de Beauvais, le montant annuel de l'ensemble des fournitures pourra être compris entre le seuil minimum de 160.000 € et le seuil maximum de 640.000 € TTC. Pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le montant annuel de l'ensemble des fournitures pourra être compris entre le seuil minimum de 20.000 € et le seuil maximum de 80.000 €. La dépense sera prélevée sur les budgets inscrits à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert européen ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés correspondants et tous actes y afférents ;
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de l'article 35 du code des marchés publics en cas d'appel d'offres infructueux.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

le 5 mars 2007, la Ville de Beauvais s'est engagée dans le processus de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Jean.

Dans le titre IV de la convention pluriannuelle « les actions complémentaires et d'accompagnement du programme contribuant à la réussite du projet », l'article 10 -2 prévoit la mise en oeuvre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

La GUP est l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. A ce titre, elle concerne l'Etat, la Ville, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les bailleurs sociaux qui doivent coordonner leurs actions, pour améliorer, en priorité, la qualité de vie des habitants.

L'étude préalable réalisée, inscrite dans la convention pluriannuelle, opération ING 4 de la maquette financière du PRU, fait apparaître le financement suivant :

- 50% ANRU,
- 20% Ville de Beauvais,
- 10% Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- 20 % à la charge des bailleurs sociaux ayant du patrimoine concerné par la GUP sur le quartier Saint-Jean, soit l'OPAC de l'Oise, la SA d'HLM Picardie Habitat, la SA d'HLM SAPI Habitat, la SA d'HLM le Logement Francilien, la SA d'HLM du Beauvaisis.

Suite à de nombreuses réunions de travail, une convention organisant la GUP sur le quartier Saint-Jean a été formalisée. Elle s'articule autour des thèmes suivants :

- la propreté, l'entretien et la sécurité des espaces extérieurs (espaces verts, aires de jeux, voiries et cheminements, mobilier urbain, éclairage, tours d'échelle, collecte des déchets et encombrants, nettoyage des graffitis, enlèvement des véhicules épaves, dératisation).
- la propreté, l'entretien et la sécurité des équipements publics,
- la propreté, l'entretien et la sécurité des espaces privés collectifs (halls et parties communes),
- la gestion des chantiers et des nuisances induites.

Sur cette base, il est proposé:

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention GUP arrêtant les engagements des partenaires pour une durée de 4 ans, de 2008 à 2012, et toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions formalisant les modalités de financement des études préalables à la charge des bailleurs sociaux ayant du patrimoine concerné par la GUP sur le quartier Saint-Jean et celles à la charge de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- d'approuver les fiches procédures qui déclinent les démarches que chaque opérateur devra observer,
- d'approuver le programme d'actions 2008.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe l'étude sur la Gestion Urbaine de Proximité.

CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

QUARTIER SAINT-JEAN - 2008/2012

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Depuis la signature de la convention pluriannuelle ANRU

M. PIA : Merci Madame le Maire. C'est une délibération importante que celle qu'on vous propose de voter, puisqu'il s'agit de la convention de gestion urbaine de proximité pour le quartier Saint-Jean. Cette convention rassemble, je le rappelle, la Ville, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et les bailleurs sociaux qui sont dans le quartier Saint-Jean et qui a pour objectif, en fait, d'améliorer la propreté, l'entretien, la sécurité des espaces extérieurs. Donc, ça vise essentiellement, bien sûr, les espaces du domaine public de la Ville, les aires de jeux, la voirie, le mobilier urbain, les équipements publics également qui concernent directement la Ville et puis, les espaces privés collectifs qui vont concerner plus particulièrement les bailleurs sociaux. La convention de gestion urbaine de proximité vise et ça, c'est un point très important, à gérer les problématiques qui vont être liées notamment aux nuisances dues et provoquées par les travaux importants qui vont avoir lieu et qui ont déjà lieu d'ailleurs sur ce quartier. Et l'objectif est également, dans la convention, de fixer les objectifs généraux, en fait, de la gestion urbaine de proximité, les engagements réciproques des différents partis, à savoir l'Etat, la Ville, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et les bailleurs. Alors, nous avons mis pour ça en place avec ces partenaires un Comité de Pilotage et des Comités Techniques auront lieu et puis, bien sûr, point très important de cette convention de gestion urbaine de proximité, c'est l'implication directe des habitants et à travers, notamment, des contractualisations, notamment par rapport aux lieux privatifs avec signature de chartes d'escaliers, Comités de Suivi et de Médiation que nous avons déjà institués et, bien sûr, des ateliers de concertation qui vont avoir lieu tout au long de la réalisation des travaux, mais également après pour le bon fonctionnement urbain de ce quartier. Alors, vous avez, dans cette délibération, la convention de gestion urbaine proprement dite, les conventions de participation financière puisqu'il y a une prise en charge, comme c'est indiqué dans la délibération, des différents partenaires de l'ANRU sur le financement de l'étude. Nous avons également les fiches procédures qui sont en annexe et qui permettent très précisément de savoir qui fait quoi et comment on fait. Et puis, nous avons, bien sûr, la programmation de la GUP 2008 en annexe de cette délibération.

M. RAHOUI : Chers collègues, je souhaiterais porter quelques commentaires au sujet de cette délibération. La note de cadrage de juin 1999 sur la démarche de gestion urbaine de proximité définit les dispositifs comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier, à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants. Les domaines d'intervention peuvent être très larges et variés, mais cette convention se centre sur la propreté et la gestion des chantiers, des champs d'action qu'il est nécessaire de traiter sur Saint-Jean. Ce n'est pas un projet suffisamment large pour l'étendue des axes à travailler dans le quartier, mais c'est un début. A la manière de ce que nous pouvons observer dans d'autres dispositifs du même type, il pourrait être souhaitable d'envisager, par la suite, la valorisation d'initiatives, travailler sur les relations de voisinage, promouvoir l'égalité hommes-femmes, et dans une vue d'ensemble, s'attacher à renforcer l'attractivité du quartier et ne pas se contenter de dresser une panoplie d'actions, mais générer une démarche partenariale parmi les actuels acteurs de la vie locale sur Saint-Jean pour « Mieux vivre ensemble Beauvais » et Saint-Jean. D'autre part, il faut que la question urbaine de proximité apporte des réponses à partir d'une approche concrète du terrain, mais je pense que la participation des habitants en amont des projets constitue un facteur essentiel de bon déroulement des opérations et d'appropriation de celles-ci a posteriori. Dans ce document, nous pouvons constater que les habitants peuvent être sollicités dans les réunions techniques thématiques sur le quartier, mais ce n'est pas suffisant. Il faut donc amplifier cette représentation et élargir le Comité de Pilotage aux habitants afin d'assurer une gestion démocratique et transparente. Cependant, j'espère qu'il sera mis à l'ordre du jour la question de la création d'une structure d'insertion qui

permettrait à la fois l'entretien général du quartier et l'implication des habitants dans le cadre d'opérations d'insertion par l'économie pour l'amélioration de leur cadre de vie avec, pour effet, le respect du travail effectué par et pour les habitants du quartier. Aussi, cette convention de gestion urbaine de proximité ne s'inscrira dans une perspective de réussite qu'en s'attachant à renouer avec des outils de développement social comme COHABITER, qui assurait une réelle mission d'utilité publique dans le quartier de Saint-Jean et dont les objectifs étaient très propres de cette convention avec, en plus, un véritable axe sur le lien social avec les habitants. Mais, comme vous le savez, cette structure a disparu, Madame le Maire, au cours de votre premier mandat. Alors, améliorons l'information, le positionnement, la valorisation des agents de proximité et renforçons l'organisation de structures pour renforcer leur action. COHABITER est un support à prendre en exemple. Pour conclure, je ne voterai pas contre cette délibération que vous nous soumettez, une délibération qui, pourtant, s'inscrit dans le cadre de l'ANRU. Chers collègues, ainsi, contrairement à ce que vous avez pu entendre et peut-être parfois dire durant la campagne électorale récente, voter pour « Vivre ensemble Beauvais », ce n'est pas voter pour la mort de l'ANRU. Nous saisissons les enjeux de cette opération pour l'avenir de notre ville, mais nous mesurons également les dégâts qu'une mauvaise conduite de cette opération pourrait occasionner. Merci.

M. PIA : Monsieur RAHOUI, je vois que vous auriez souhaité, finalement, élargir le cadre d'intervention de cette convention de gestion urbaine de proximité. Je vous signale qu'elle a été en fait réalisée avec l'ensemble des partenaires, les bailleurs, dont l'OPAC d'ailleurs. Donc, je dirais que c'est un choix consenti des uns et des autres, ce n'est pas le pur produit de la Ville et de l'équipe municipale d'une part. D'autre part, je pense que nous allons quand même relativement loin dans l'ensemble des thèmes, à en juger notamment, par le programme d'actions dont vous avez pu prendre connaissance qui va quand même assez loin. Vous parliez de l'implication des habitants, moi, je vais vous dire une chose : je ne fais que ça. En ce qui concerne le projet de rénovation urbaine, avec Madame le Maire, cela consiste à rencontrer les habitants, à leur exposer, à travers le Comité de Médiation puisque nous avons institué un Comité de Médiation et de Suivi qui se réunit très régulièrement, secteur après secteur, analyser avec le représentant des habitants de ce quartier, l'évolution du dossier et être en mesure de répondre à leurs questions. Et, c'est vrai que, dans ces échanges qui sont très fructueux, parfois, je dirais, assez vifs d'ailleurs, c'est normal, les habitants, les représentants ont des attentes, eh bien, ça débouche vers des ateliers de concertation qui ont lieu très localement. Il y en a eu un dernièrement. Enfin, ce n'était pas un atelier de concertation, c'était plus une rencontre avec Picardie Habitat sur le site même dans le quartier des Musiciens. Il y a des ateliers de concertation qui se réunissent régulièrement sur des thèmes spécifiques avec les habitants du quartier et il y en aura de plus en plus, notamment tout au long de l'année 2008 et même après. Donc, très honnêtement, je crois qu'il y a vraiment un gros gros effort qui est fait en matière de concertation auprès des habitants sur l'ensemble de l'avancement en tout cas des travaux. Et, bien évidemment, quand les travaux seront réalisés, on compte bien continuer sur cette piste-là parce que je pense qu'effectivement, la GUP est un point essentiel aujourd'hui quand on veut maintenir le patrimoine, à la fois, je dirais collectif et aussi privé dans un bon état. Il faut impliquer les habitants, il faut les responsabiliser. C'est tout le sens notamment des chartes d'escaliers par exemple qui visent à responsabiliser aussi les habitants par rapport au bon état. Vous parliez d'insertion, écoutez, moi, je pense que, dans le domaine de l'insertion, on peut toujours faire plus, mais il me semble que, quand même, dans cette ville et plus globalement au niveau du territoire du Beauvaisis, je crois qu'on fait quand même beaucoup de choses dans le domaine de l'insertion. En ce qui concerne plus précisément le projet de réno-

vation urbaine Saint-Jean, on a mis en place la clause d'insertion qui est quand même quelque chose qui est relativement, je dirais, compliqué à mettre en œuvre. On a effectivement, à travers cela, la clause du mieux-disant social qui justement vise à impliquer et à entraîner des personnes du quartier sur les chantiers dans le cadre du projet de rénovation urbaine. On a mis en place des chantiers d'insertion, mais vous aurez peut-être une discussion intéressante avec votre collègue Monsieur AURY, mais il est toujours contre les chantiers d'insertion alors que cela participe pleinement à l'insertion par l'activité économique. Donc, vraiment, je crois que nous n'avons pas du tout de leçons à recevoir par rapport aux efforts d'insertion que le territoire mène, tant au niveau de la Ville que de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Vous parliez de COHABITER, je crois qu'on a une structure qui, d'ailleurs, est très fortement financée également par le Conseil Général qui est l'IFEP et qui fait un travail tout à fait conséquent au niveau des jeunes en ce domaine.

Mme BEUIL : Enlevez-moi un doute. En parlant de créer quelque chose pour l'insertion sur le quartier Saint-Jean, vous ne voulez pas recréer l'ADAI par exemple ? Parce que j'ai eu un doute à un moment donné.

M. RAHOUI : Je ne souhaitais pas vous parler d'ADAI, mais c'est vrai qu'on parle régulièrement de certaines associations, on parle beaucoup du passé. Est-ce qu'un jour, on va parler de l'avenir ?

Mme Le MAIRE : Monsieur RAHOUI, nous en sommes à la délibération n° 35, elles parlent toutes de l'avenir. De temps en temps, vous essayez « d'égratigner » le sujet. C'est vous qui avez lancé le sujet sur COHABITER.

M. LY : Je voulais juste apporter une précision par rapport à COHABITER. Sur le papier, c'est une idée très intéressante, mais sur le terrain, ça ne se passe pas comme cela, c'est une association qui n'a jamais servi vraiment de lien entre la population et la commune et je parle en connaissance de cause puisque j'ai quitté cette association pour la simple raison qu'il n'y avait pas de résultat derrière. Donc, à partir du moment où des gens se sentent isolés, je regrette que ce ne soit pas une association qui permette vraiment d'impliquer la population surtout au niveau de Saint-Jean et je parle en connaissance de cause puisque j'y travaille.

M. AURY : Je voulais simplement apporter une précision puisque Monsieur PIA m'a interpellé. Je ne suis bien évidemment pas contre l'insertion. Ce que je demande surtout, c'est que ces chantiers d'insertion débouchent sur une insertion et le reproche que j'ai souvent fait ou, en tout cas, les questions que j'ai souvent posées, c'était : ensuite, que devenaient ces personnes ? A un moment donné, est-ce que ça débouchait sur leur intégration pleine et entière sur un emploi permanent ou bien, est-ce que c'était un turn-over permanent, on va le dire, d'emplois précaires qui se succèdent dans ces chantiers d'insertion ? Voilà. Donc, la question, c'est : est-ce que ces chantiers jouent réellement ce rôle d'insertion ? Je ne doute pas qu'ils le fassent pour un certain nombre de personnes, je pense que c'est tout à fait insuffisant et que, surtout, il faut poser la question de l'insertion définitive des personnes dans l'emploi.

M. PIA : Monsieur AURY, le chantier d'insertion n'est qu'une étape dans un parcours d'insertion. Je dirais même que c'est le premier seuil de l'insertion des personnes qui sont éloignées de l'emploi et en grande difficulté. Il est bien évident que, lorsqu'on est dans un chantier d'insertion, qu'on a un contrat aidé, je vous rappelle que, de toute façon, ça ne peut se faire que sur une durée très limitée, sur 1 an ou 2 ans éventuellement, et que ces personnes, qui sont en contrat, ne sont pas, en tout cas en ce qui concerne notamment les bénéficiaires du Plan Local d'Insertion par l'Emploi, en situation de sortie positive. Ce sont des gens qui sont bien dans un parcours et l'objectif, c'est qu'une fois qu'ils ont terminé un chantier d'insertion, c'est d'arriver à convaincre les entreprises, en

tout cas les employés. Et je dirais qu'on a des résultats probants. Parfois, après le chantier d'insertion, il faut encore des étapes complémentaires, notamment en termes de formation. Il faut beaucoup d'humilité quand on parle d'insertion. C'est vrai, c'est compliqué, mais croyez bien qu'on essaye vraiment de construire avec l'ensemble des partenaires. On essaye de construire ce parcours d'insertion pour aller vers des débouchés positifs et c'est vrai que nous avons de belles réussites. La preuve en est, je vais vous citer un exemple d'une dame que connaît Richard HAUDOIRE, qui a fréquenté un chantier d'insertion sur la fresque murale dans le quartier Argentine. Cette fameuse fresque habille les bâtiments, notamment l'Espace Morvan. Il y a une dame qui a fréquenté ce chantier d'insertion, qui maintenant d'ailleurs est Présidente de l'association Argentine en Fête et qui a réussi, je dirais professionnellement, car elle s'est parfaitement intégrée. Donc, on a vraiment des réussites. Elles ne sont certainement pas suffisamment nombreuses, mais on y travaille et de plus en plus.

Mme Le MAIRE : Je vous propose de passer au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

CESSION D'UN TERRAIN AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE SUR LE LOTISSEMENT AGEL

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Jean, il est prévu la construction d'une Maison de la Solidarité et des Familles, sous maîtrise d'ouvrage Conseil Général de l'Oise (opération 2.12). Cet équipement permettra d'accueillir les équipes de l'actuel centre médico-social du quartier.

Prévu sur le lot 1 du lotissement Agel, cet équipement recevant du public accueillera 26 salariés et représentera une surface utile de 630 m².

La valeur vénale du terrain considéré a été évaluée par le Service des Domaines à un montant de 145.000 euros HT.

Compte tenu de l'effort financier consenti par le Conseil Général de l'Oise dans le cadre du PRU Beauvais Saint-Jean, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder le lot 1 du lotissement Agel représentant une surface de 2.234 m² au Conseil Général de l'Oise à l'Euro symbolique, afin d'y réaliser, conformément à la convention pluriannuelle du PRU Beauvais Saint-Jean, une Maison de la Solidarité et des Familles,
- d'approuver le cahier des charges afférent à la vente des terrains sur le lotissement Agel (ci-joint),
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer une promesse de vente,
- d'autoriser le Conseil Général de l'Oise à déposer un permis de construire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le Projet de Rénovation Urbaine Beauvais-Saint-Jean.

ATTRIBUTION D'ÎLOTS FONCIERS SUR LE LOTISSEMENT AGEL

DÉSIGNATION DE PROMOTEURS PRIVÉS

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, une consultation a eu lieu du 15 janvier 2008 au 15 février 2008 afin d'attribuer des îlots fonciers sur le lotissement Agel et de mettre en concurrence divers opérateurs privés (voir cahier des charges de consultation en pièce jointe).

Sur la base des dossiers de candidature adressés aux services de la Ville, différents promoteurs ont été retenus sur quatre îlots fonciers :

- îlot A / construction de trois (3) bâtiments, représentant une emprise maximale constructible au sol de 5 376 m² et une SHON maximale de 25 162 m² : les promoteurs retenus sont Nexity et Sodes ;

- îlot B / construction de deux (2) bâtiments, représentant une emprise maximale constructible au sol de 3 070 m² et une SHON maximale de 12 817 m² : le promoteur retenu est Nexity ;

- îlot C / construction de deux (2) bâtiments, représentant une emprise maximale constructible au sol de 2 076 m² et une SHON maximale de 8 295 m² : le promoteur retenu est le Groupe Arcade ;

- îlot D / construction de deux (2) bâtiments, représentant une emprise maximale constructible au sol de 3 993 m² et une SHON maximale de 14 124 m² : le promoteur retenu est la Sodearif.

Au vu de l'avis des Domaines, le prix de vente des terrains est fixé à :

- 150 euros (€) HT du m² de SHON, pour les surfaces affectées aux logements,
- 130 euros (€) HT du m² de SHON, pour les surfaces affectées à de l'activité commerciale.

Les recettes induites par ces ventes seront affectées au budget annexe Agel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer les promesses de vente,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire,
- d'autoriser les promoteurs retenus à déposer les permis de construire,
- d'appliquer le cahier des charges de cession du foncier du lotissement Agel et de l'annexer aux promesses de vente.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITY avec 7 voix contre et 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme MOUALEK : Je voulais poser plusieurs questions quant au logement social sur le quartier. Je travaille sur le quartier en centre d'hébergement. C'est un quartier que j'aime et donc, je souhaiterais ne pas être appelée plus tard « le concierge n° 2 » parce que je suis très attachée moi aussi à Saint-Jean. La demande de logements sociaux sur Beauvais est loin d'être satisfaite et vous allez démolir des bâtiments. Où vont être logées ces familles puisque là, ce sont des promoteurs privés ? J'ai vu que c'était 50 % propriétés, 50 % locations. C'est vrai que j'ai du mal à imaginer, vu l'embouteillage qu'il y a pour être relogé. Les gens ont jusqu'à 3 ans d'attente chez

les bailleurs sociaux. Les centres d'hébergement ont 1,5 an d'attente. On garde des familles parce qu'on ne peut malheureusement pas les faire accéder à un logement social. Donc maintenant, la loi Dalloz de janvier, le Préfet en fait, nous ordonne de prendre des gens en hébergement, ce qui est très bien pour les personnes qui sont à la rue. Sauf qu'il va falloir aussi ordonner de procéder à des sorties puisque, sinon, je ne vois pas comment on va gérer tout ça. Je voulais dire que vraiment, pour moi, c'est une bataille et que c'est mon travail, puisque je suis au quotidien avec les familles démunies, sans logement. Je voudrais vraiment avoir des réponses par rapport à ce que vous prévoyez comme logements sociaux sur Saint-Jean.

Mme Le MAIRE : Madame MOUALEK, je voudrais essayer de vous rassurer si c'est possible. L'opération de rénovation urbaine de Saint-Jean est la seule en France pour laquelle il n'y a qu'un unique bailleur qui gère la démolition et la reconstruction. Elle est unique aussi pour avoir accepté que, non pas, on démolisse un logement pour en reconstruire un, mais on va en reconstruire un et demi. Donc, l'offre de relogement sera supérieure. Maintenant, le but de l'opération de rénovation urbaine, je me permets de revenir un petit peu dessus parce que j'imagine qu'on ne vous a peut-être pas dit les choses d'une manière aussi transparente, l'opération consiste à reconstruire d'une manière diversifiée dans toute la ville. Cela veut dire qu'aujourd'hui, les permis de construire sont déposés par l'OPAC, puisque c'est en effet le seul bailleur dont c'est le patrimoine qui est en cause. Je me permets quand même de préciser que l'OPAC va avoir rénové en 5 ans ce qui aurait pu être rénové et reconstruit en 30 ans, si tant est que les municipalités se succèdent avec la même philosophie de construction et de rénovation en matière de logements. D'ailleurs, je me trouvais cet après-midi sur Saint-Jean et j'ai pu constater que les rénovations des PSR avaient enfin commencé. Nous regrettons d'ailleurs avec mes collègues, puisque ce dossier a été voté dès 2005 par l'Agence de Rénovation Urbaine, qu'on ne puisse pas voir encore sortir de terre les logements que nous attendons tous avec une grande impatience. Ceci étant, la philosophie de l'opération de rénovation urbaine n'est pas évidemment de replacer aux mêmes endroits les mêmes logements de la même façon. Le but est de diversifier l'offre proposée aux habitants, non seulement de la diversifier, mais d'en diversifier les emplacements pour qu'il y ait une mixité sociale que tout le monde appelle et que tout le monde souhaite. Donc, c'est pour cela que je me permets d'insister lourdement. Il y a un certain nombre de programmes pour lesquels j'ai aujourd'hui signé les permis de construire dans différentes parties de la ville : rue de Calais, à Voisinlieu, dans d'autres endroits qui vont pouvoir accueillir les gens dont les logements vont être démolis à terme, mais qui vont aussi pouvoir accueillir de nouveaux locataires ou des gens qui attendent un logement. Sur Saint-Jean, simplement, il va y avoir plus de 900 logements construits, des logements en accession à la propriété, en accession sociale à la propriété, en location très sociale, moins sociale, et plus. Bref, il va y avoir un éventail extrêmement varié de logements et nous espérons pouvoir répondre à la demande des Beauvaisiens. Maintenant, je rejoins votre avis concernant l'aide d'urgence. Je me souviens qu'il y a 3 ans, avec Claire BEUIL, nous avons œuvré pour la mise en place d'un accueil d'urgence. Le seul ennui, Madame MOUALEK, c'est que sont arrivés à Beauvais, non pas des Beauvaisiens qu'il fallait reloger et vous le savez aussi bien que moi, mais des familles de tout le Département malheureusement, puisque c'était bien ce qui était proposé à Beauvais. C'est vrai que j'ai un petit côté chauvin, mais je souhaite donner une priorité aux Beauvaisiens qui sont dans la difficulté et dans la détresse et c'est pour ça que nous allons nous efforcer d'apporter des réponses aux Beauvaisiens qui sont assez clairement identifiés. Nous venons de reprendre le CAEPP, il me semble que nous nous en sommes entretenus lors du Conseil d'Administration du CCAS, on aimerait bien pouvoir augmenter la capacité de cet

établissement. Mais là, je vais un peu plus loin que la délibération. Je voulais simplement replacer ce dossier dans une politique globale que nous avons lancée déjà en 2005 et qui tarde à montrer ses bons résultats. Il faudra que ce soit dans les 5 ans parce que les subventions de l'ANRU n'attendront pas 5 ans, et donc j'espère que les bailleurs vont enfin aboutir dans leur projet. Eux- aussi, ils vivent les mêmes aventures que nous sur certains chantiers, des appels d'offres infructueux, des augmentations de coûts et donc, nous sommes malheureusement tous loger un peu à la même enseigne.

Mme BEUIL : Dans le cadre de l'ANRU, il faut savoir qu'à eu lieu une enquête sociale sur toutes les personnes qui habitent dans ces logements qui vont être détruits et aujourd'hui, nous allons leur proposer un habitat adapté. C'est-à-dire qu'une famille, aujourd'hui, qui vit avec 9 ou 10 enfants dans un T3 ou un T4, on va leur proposer un T7. Donc, voyez, nous allons non seulement offrir de la diversité, mais aussi, on va s'adapter aux besoins de la population que nous avons identifiée. Donc, je pense que c'est une grande avancée pour toutes ces familles.

Mme MOUALEK : On évoque l'hébergement d'urgence, ce n'est pas dans la délibération mais puisque vous avez abordé cette question, les derniers hivers, cela a quand même été très problématique sur Beauvais pour les accueillir. Je ne peux pas amener les rapports d'activités du 115, ce sont mes collègues, ils ne vont pas me les donner, ils n'ont pas le droit; mais 80 % sont Beauvaisiens. Bien sûr, il y a eu les migrants c'est vrai, je ne le nie pas, qui sont arrivés en grande quantité à un moment donné. Je ne pense pas que ce soit à cause de l'asile de nuit, c'était bien plus complexe que cela. Il y avait le « Car 60 » et l'asile de nuit était un rajout. Enfin moi, je suis avant tout citoyenne du monde et c'est vrai que ça fait mal d'être dans votre bureau et que vous devez dire aux gens devant vous : « Vous allez à la rue ». A un moment donné, il faut trouver des solutions. Mais ce n'est pas de ma compétence.

Mme Le MAIRE : Ce n'est pas tout à fait de la nôtre non plus. Nous, on s'occupe de Beauvais. Alors, si ça ne vous ennuie pas, on va se recentrer sur la délibération n° 37 et on va passer au vote.

M. AURY : Heureusement, Madame le Maire, que la réalité des choses fait que les comportements sont un peu plus ouverts. Sinon, je crois que si on avait ce chauvinisme beauvaisien, il y a une partie des gens se trouvant autour de cette table qui ne seraient pas là ce soir. Je crois d'ailleurs que vous-même, peut-être, vous ne seriez pas à cette même place. Donc, je trouve un petit peu surprenant, de votre part, de brandir ce drapeau afin qu'on soit absolument fermé aux autres apports. Je crois que cette ville, et la preuve de ce Conseil Municipal heureusement, c'est qu'elle a su accueillir très largement, et c'est une très bonne chose. Mais, je voulais revenir sur le fond de ce dossier comme vous nous y invitez et, effectivement, puisque vous avez rappelé les choses sur l'ANRU, je ne me lasserai pas de redire qu'il y a un scandale considérable à vouloir démolir des logements, y compris des grands logements alors que nous avons tant de gens sur des listes d'attente. Vous nous indiquez que vous rencontrez fréquemment les gens, et je n'en doute pas, et vous savez comme moi, qu'en rencontrant quelques heures les gens, on peut se constituer déjà une liste considérable de personnes, de jeunes, de jeunes couples, de salariés, de gens bien Beauvaisiens, Madame le Maire, qui n'ont pas de logement pour eux-mêmes ou pour leurs enfants ou leurs petits-enfants. Ce scandale reste, ce scandale demeure dans ce projet de démolition de ces logements. Je rappelle, puisque vous avez donné des précisions, que le coût prévisionnel de la simple démolition est de 7 millions d'euros. C'était inscrit dans le budget prévisionnel qui sera certainement à réévaluer depuis le temps où il a été établi. Je voudrais dire d'ailleurs au demeurant que ça va à rebours de tout un tas d'interrogations qui se font jour aujourd'hui un peu partout

en France sur ces démolitions. Un peu partout, on s'interroge sur le bien fondé de cette politique qui a fait que, dogmatiquement, l'ANRU a obligé les villes à démolir pour pouvoir prétendre avoir les crédits dans le but de rénover par ailleurs. C'est absolument insupportable. Je crois avoir même entendu Madame BOUTIN, Ministre, s'exprimer là-dessus et dire qu'il y avait certainement des choses à revoir de ce point de vue-là. D'ailleurs un certain nombre y sera sensible, je crois même tout le monde, sur le fait que des architectes, des urbanistes s'interrogent en termes de développement durable sur ces démolitions. Parce que, pour moi, il ne s'agit bien évidemment pas de laisser les choses en l'état, mais est-ce qu'on s'est interrogé sur l'intérêt de prévoir cette somme de 7 millions d'euros pour simplement démolir ? rénover ? Quand on la rapporte au nombre de logements, cela fait un sacré crédit de rénovation pour chaque logement, pour par exemple, agrandir, installer des terrasses, faire une réelle amélioration de ces logements. Donc, je ne me laisserai pas de répéter cela. Par ailleurs, vous avez beau le répéter mais cela n'en devient pas une réalité, qu'on va décider d'attribuer le nom d'une rue à l'Abbé Pierre, moi, je me réfère à ce que dit la Fondation Abbé Pierre. Quand vous nous indiquez qu'il y aura 1,5 logement reconstruit pour 1 logement démolit, il ne s'agit pas de 1,5 logement, au même niveau de loyer que ceux qui sont démolis. Vous savez fort bien, et vous l'avez dit tout à l'heure, qu'il y avait une opération de 900 logements divers. Aujourd'hui c'est une situation nationale qu'a dénoncée la Fondation Abbé Pierre, mais il se trouve que dans ce qu'on caractérise comme logement social, il y a une partie de logements qui ne sont plus des logements sociaux : ceux qu'on dit en crédits de PLS. La Fondation Abbé Pierre, dans ses rapports annuels, dit désormais cela : « Nous ne les considérons plus comme des logements sociaux ». Donc, ça, il faut l'avoir effectivement en tête. Vous nous indiquez que les bailleurs sociaux seraient responsables et traîneraient des pieds pour reconstruire. J'ai une toute petite interrogation : n'êtes-vous pas vous-même présidente d'une société d'HLM, Madame le Maire ? Quelles sont les opérations prévues par la société HLM que vous présidez ? Il semble qu'un rapport récent de l'organisme qui contrôle les sociétés HLM ait pointé justement le fait que, par exemple, la Ville de Beauvais était insuffisamment engagée dans des opérations nouvelles de constructions de logements sociaux de ce point de vue-là. C'est une observation que je voulais apporter. Et puis, je terminerai symboliquement là-dessus. Quand même, vous avouerez que sur ce quartier, les opérations qui semblent aller le plus vite, ce sont celles qui ne sont pas du logement social, ce ne sont pas celles qui visent à la reconstruction, pour les habitants, de logements démolis. Ce sont celles qui figurent de l'autre côté où il va y avoir un secteur pavillonnaire de luxe. Ce sont ces 4 lotissements privés. C'est la première partie de l'opération « les Rigallois ». Pour cela, il semble que les choses avancent vite, mais pour l'autre partie, les choses avancent bien moins vite, c'est encore un constat qu'on peut faire avec le dossier de ce soir.

Mme Le MAIRE : Je peux vous dire, Monsieur AURY, que ça fait plusieurs mois, voire une année, que je le déplore et que je harcèle l'OPAC pour qu'ils construisent. Parce que, si la SA HLM du Beauvais ne construit pas, c'est qu'elle n'a pas eu le droit de construire et que l'OPAC a souhaité garder l'exclusivité de ses droits à construire. Mes collègues, ici, le savent tous. Donc, ne me demandez pas pourquoi il y a du retard. Cet après-midi, j'ai encore appelé Monsieur CHALUMEL pour lui demander pourquoi ça n'avancait pas sur la Cité Agel, pourquoi ça n'avancait pas sur certaines parties du quartier. Alors, pardonnez-moi, mais c'est bien malgré nous, sachez-le. Maintenant, je tiens à vous dire qu'il y a des chiffres que vous devez ignorer : au niveau départemental, c'est la Ville de Beauvais qui construit le plus de logements sociaux. Vous pouvez vérifier auprès de la Préfecture.

M. PIA : Je voudrais ajouter, Monsieur AURY, que par rapport à tous ces travaux que nous réalisons sur Saint-Jean et

les programmes de constructions importants qui vont être les nôtres et ceux aussi des bailleurs sociaux, l'objectif c'est bien d'améliorer le quartier, c'est bien d'améliorer la qualité de vie et le cadre de vie des gens. On a vraiment le sentiment que vous vous en moquez. Pour vous, ce qui compte c'est loger. Pour nous aussi, cela fait partie de nos préoccupations. La preuve en est, comme l'a dit Madame le Maire, nous sommes la ville qui allons construire le plus dans les années qui viennent. Donc, ne dite pas que nous sommes contre le logement social. Ce que nous souhaitons, nous, c'est la diversification, la mixité comme l'a rappelé Madame le Maire et c'est tout l'enjeu de l'opération de rénovation urbaine.

Mme Le MAIRE : Et pour conclure par rapport à ce que dit Franck PIA, vous avez peut-être eu entre les mains l'enquête faite auprès des habitants du quartier Saint-Jean par l'OPAC. Plus de 60 % des gens interrogés sont satisfaits de l'opération de rénovation urbaine. Plus de 60 % !. D'ailleurs, si on regarde nos scores sur le quartier, c'est qu'apparemment, cela satisfait la majorité des habitants. Monsieur AURY, c'est la dernière fois que je vous donne la parole.

M. AURY : C'est la deuxième ! Je crois que j'ai encore droit à une troisième fois, mais pour l'instant, je n'en suis qu'à la deuxième, Madame le Maire. Quand vous dites, à propos des bailleurs, que l'OPAC s'est réservé l'exclusivité, que je sache, sur l'opération ANRU, c'est bien vous le pilote ? Les opérations ANRU, elles sont pilotées, Madame le Maire, vous le savez fort bien, par le maire de la ville. C'est lui le pilote de l'opération sur l'espace de la Caserne Agel, qui appartient en propre à la Ville de Beauvais. Je ne vois pas en quoi vous n'auriez pas pu procéder différemment. Donc, je trouve un peu facile, Madame le Maire, de se défausser toujours sur les autres. Vous êtes le pilote dans l'opération ANRU.

Mme Le MAIRE : Relisez la signature de la convention, c'est un partenariat, et l'OPAC n'a voulu en rien sacrifier ses droits à construire. Donc, les terrains disponibles lui ont été attribués. Alors, je sais bien que les jours se suivent et se ressemblent avec vous, on n'est pas déçu, le message, lui n'a pas évolué au fil des années. Vous auriez quand même pu vous interroger.

M. AURY : Madame le Maire a raison, je suis en accord avec elle, effectivement, mon discours n'a pas changé sur cette question et je le revendique tout à fait.

Mme Le MAIRE : Le mien non plus et vous aurez encore 6 ans à l'écouter. On passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Alors, 8 votes contre les logements. Madame MENOUBE s'abstient. Alors, il y a 7 votes contre, 1 abstention. Le rapport est adopté.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 'RÉNOVATION DES VITRINES'

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de l'opération urbaine « Beauvais Coeur de Ville, Coeur de Vie », un dispositif d'aide à la rénovation des devantures a été mis en place. Il s'agit de faire bénéficier aux commerçants, artisans et prestataires de services de subventions au titre du F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) dont le taux peut aller

jusqu'à 40% (20% Etat et 20% Ville) des dépenses subventionnables. Pour prétendre au taux maxi, le local commercial doit être accessible ou présenter des mesures de substitution.

Vu la convention générale signée entre la Ville, l'Etat et les différents partenaires le 21 septembre 2007 ;

Vu la décision du comité de pilotage en date du 7 mai 2008, il est proposé de retenir les dossiers suivants :

- **Petit bateau (SARL La Boup tic) :**

Montant des dépenses subventionnables : 46 670 euros

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 18.668 euros, représentant 40 % du montant des dépenses subventionnables.

- **Les secrets d'intérieur (SARL La Maison de Fanny) :**

Montant des dépenses subventionnables : 38 905 euros

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 15.562 euros, représentant 40 % du montant des dépenses subventionnables.

- **Les vents d'anges (SARL L'Étamine) :**

Montant des dépenses subventionnables : 14 599 euros

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 5.840 euros, représentant 40 % du montant des dépenses subventionnables.

Après production des factures acquittées, le montant des subventions s'élèvent à :

- Petit bateau : 17.591 euros
- Les secrets d'intérieur : 15.562 euros
- Les vents d'anges : 4.779 euros

Les dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents nécessaires aux versements des subventions.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION AVEC L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BEAUVAIS (UCAB)

PROGRAMME D'ANIMATIONS

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Depuis 2004, l'U.C.A.B. participe activement à l'animation de la Ville en organisant des opérations commerciales essentielles à la vitalité économique de notre territoire. Pour continuer à oeuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention de 54 000 euros.

Compte tenu du montant de la subvention, il est nécessaire de conventionner avec l'association au titre de l'année 2008.

Afin de permettre à l'UCAB de mettre en oeuvre dès à présent son programme d'animations, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention

Cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention d'objectifs et de moyens.

Mme ROUBI : Madame le Maire, je voulais simplement faire une petite demande : est-il possible d'avoir un bilan de l'activité, un bilan financier des sommes qui sont utilisées par l'Union des Commerçants, s'il vous plaît ?

Mme Le MAIRE : Nous l'avons en effet. Comme toute association, elle nous donne la ventilation de son budget et donc, si vous en manifestez le désir, nous pourrions vous le transmettre. Je ne l'ai pas dans le dossier à l'instant, donc, je le note et nous vous transmettrons le détail de l'utilisation de la subvention.

M. RAHOUI : En conséquence, vu qu'on n'a pas encore en notre possession les éléments nécessaires pour voter sur ce dossier, on va s'abstenir.

Mme Le MAIRE : Vous êtes prudent, vous avez raison. Les commerçants apprécieront. On passe au vote. Qui s'abstient ? Il y a 8 abstentions. Le dossier est adopté.

du chantier. La dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet dans le cadre de la prochaine décision modificative à l'article 6574 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la mise en oeuvre de cette convention.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention pour la valorisation des chantiers d'insertion réalisés par la Ville de Beauvais.

CONVENTION AVEC LE PLIE DU BEAUVAISIS

RELATIVE AU CHANTIER D'INSERTION DE LA MIE AU ROY

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accès à l'emploi, la Ville de Beauvais a mis en oeuvre sur les années 2007/2008, un chantier d'insertion faisant l'objet d'un partenariat technique et financier avec l'État, le Conseil Général de l'Oise, le Conseil Régional de Picardie, le PLIE du Beauvaisis, la Mission locale du Beauvaisis et de l'ANPE.

Ce chantier se déroulant à l'ECOSPACE de la Mie-au-Roy vise à mettre en oeuvre tous moyens permettant aux bénéficiaires d'accéder à l'emploi. Pour ce faire, il propose un encadrement pluridisciplinaire prévoyant :

- 18 heures de production / semaine dédiées aux activités professionnelles pratiques sur le chantier ;
- 6 heures de formation techniques / semaine réservées aux apports théoriques et technologiques ;
- 3 heures de formation complémentaire / semaine réservées à la maîtrise de la langue.

En parallèle et afin d'évaluer régulièrement les acquis, un accompagnement socio-professionnel pour chaque bénéficiaire est assumé par le PLIE du Beauvaisis. Le PLIE intervient dans cet accompagnement avec les référents qui mènent des entretiens mensuels avec les intéressés.

Cet accompagnement est financé par l'État à raison de 15 000 €. Le partenariat financier est arrêté par une convention liant la Ville de Beauvais à l'État, l'État ne pouvant conventionner qu'avec le porteur de projet.

Le PLIE assurant l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du chantier pour le compte de la Ville de Beauvais, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention liant la Ville de Beauvais et l'association « Réussir avec le PLIE » ;
- de voter une subvention à l'association « Réussir avec le PLIE » d'un montant de 15.000 € qui servent au financement accordé par l'État dans le cadre de l'aide à l'accompagnement

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2008

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil municipal du 2 février 2007 a adopté la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La programmation 2008 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le Comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants associatifs locaux (centres sociaux et associations d'animation), s'est tenu le 2 avril 2008 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

Fiche action n°1 :*«Percussions afro-brésiliennes»*

Au-devant de la Scène

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 2 200 €

Fiche action N°2 :*«Bientôt le printemps»*

Association Caisse à Outils

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 565 €

Fiche action N°3 :*«Rencontres de Violoncelles»*

Association ADELE

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à : 2 800 €

L'ensemble de ces projets représente un financement de 5 565 €.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Année de Programmation 2008

DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

FICHE ACTION N°1

*« Percussions afro-brésiliennes »**Porteur du projet : Au Devant de la Scène***Finalités de l'action***Contexte*

La musique joue un rôle important dans la construction de l'imaginaire des jeunes et nombreux d'entre eux sont attirés par la pratique d'instruments à percussion mais également par la danse. C'est pourquoi, la mise en place d'ateliers « percussions afro-brésiliennes » va permettre de répondre aux attentes et à la demande accrue des jeunes désireux de découvrir cette nouvelles façon de jouer et de danser en harmonie.

Objectif Général

Permettre aux jeunes de découvrir la percussion afro-brésilienne
Faciliter l'expression et la création artistique

Opérer un brassage des publics d'origines sociales et culturelles très diverses composant la jeunesse des quartier
Valoriser les jeunes au travers de leur implication dans le projet

Participer aux animations visant à valoriser l'image des quartiers

Public visé Localisation de l'action

40 jeunes (de 7 à 18 ans) Quartier Saint-Jean

Description de l'action

Il s'agit de mettre en oeuvre un projet culturel, avec une exigence de qualité artistique et pédagogique en direction des jeunes.

L'encadrement sera assuré par un jeune issu du quartier Saint-Jean, connu pour son talent de meneur dans la batoucada, et qui a créé sa propre association « Diga-me ».

Le déroulement des ateliers est le suivant :

- repérage et identification des jeunes par les partenaires de l'action ;
- mise en place d'ateliers réguliers de danse et percussion (2 heures par semaine) ;
- organisation de plusieurs stages durant les vacances scolaires (découverte et initiation) en direction des jeunes qui ne fréquentent pas les ateliers ;
- représentations publiques lors des événements de la ville mais également des différents quartiers.

Pour évaluer l'action, l'association tiendra à jour une feuille de présence permettant de mesurer le suivi et l'intérêt de l'atelier et des rencontres trimestrielles auront lieu avec les différents partenaires et participants.

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, DDJS, IFEP, Conseil Régional de Picardie, Conseil Général de l'Oise, la Compagnie Diga-Me, Destin de Femmes

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Achats (instruments)	2 150 €	Ville de Beauvais	2 200 €
Achats (costumes)	1 450 €	DDJS	700 €
Bénévolat (intervenant)	2 400 €	Bénévolat (intervenant)	2 400 €
		Conseil Général de l'Oise	700 €
TOTAL	6 000 €	TOTAL	6 000 €

Année de Programmation 2008

DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

FICHE ACTION N°2

*« Bientôt le printemps »**Porteur du projet : Caisse à Outils***Finalités de l'action***Contexte*

L'association Caisse à Outils oeuvre depuis trois ans à l'amélioration de l'environnement de la Cité des Fleurs, notamment par la mise en place régulière d'ateliers constitués par les habitants du quartier (par exemple : fleurissement d'immeubles, fêtes de Noël, création de massifs et obtention d'une mention spéciale dans le cadre du concours de fleurissement de la Ville de Beauvais ...).

Afin de poursuivre l'effort d'embellissement du quartier pour l'année 2008, l'association souhaite pouvoir proposer de nouveau cette activité qui rencontre toujours un vif succès.

Objectif Général

Embellir le quartier et améliorer son image
Impliquer les habitants dans l'amélioration du cadre de vie
Organiser un temps d'animation dans le quartier
Favoriser le rapprochement et les échanges entre les habitants du quartier

Public visé Localisation de l'action

15 familles Quartier Notre Dame du Thil / Cité des Fleurs

Description de l'action

Du mois d'avril à juillet 2008, deux ateliers hebdomadaires vont être proposés dans les locaux de l'association : le mardi matin de 9h30 à 11h30 et le jeudi de 13h45 à 15h30.

L'encadrement sera assuré par deux animateurs de l'association.

Ces ateliers de fabrication auront pour but la réalisation de jardinières en bois avec des décorations variées (relief en bois...etc).

Les enfants pourront également participer aux opérations de semis et fleurissement.

Celles-ci seront fleuries et pourront être exposées dans les cours et jardins des logements pavillonnaires. Les familles devront s'occuper de l'entretien des jardinières (arrosage, nettoyage...).

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, Conseil Général de l'Oise.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Achats fournitures	830 €	Ville de Beauvais	565 €
Achats alimentation	200 €	Conseil Général de l'Oise	565 €
Communication	100 €	Ressources propres	2 417 €
Mise à disposition (personnel et outillage)	2 417 €		
TOTAL	3 547 €	TOTAL	3 547 €

Année de Programmation 2008

DISPOSITIF "FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES"

FICHE ACTION N°3

"Rencontre de Violoncelles sur le quartier Saint-Jean"
Porteur du projet : ADELE

Finalités de l'action

Contexte

Depuis plusieurs années, le centre social ADELE en partenariat avec les associations CALC et RÉACTIF participent à l'accueil sur le quartier Saint-Jean du premier concert des rencontres de violoncelles de Beauvais, le 1er mai. Cet événement connaît toujours un grand succès auprès des habitants du quartier et contribue à une réciprocité d'ouverture entre le quartier et la Ville.

Objectif Général

Favoriser l'accès à la culture aux habitants du quartier

Développer la mixité et créer du lien social entre les différents quartiers

Participer à la mobilité des habitants

Public visé Localisation de l'action

150 (Saint Jean) à 400 personnes (Argentine) Quartiers Saint-Jean et Argentine

Description de l'action

Cette année, le "concert du 1er mai" va se conjuguer au pluriel et se fera l'écho sur le quartier Argentine par la collaboration de l'ASCA.

Le programme de la journée est le suivant :

Première partie à Saint-Jean :

- Les associations locales vont effectuer un travail de sensibilisation, d'information et de recherche d'implication des habitants ;

- Le concert aura lieu le jeudi 1er mai à partir de 12 h à la salle Jacques Brel avec la venue de Daphné, une jeune chanteuse française accompagnée d'un guitariste et de violoncelles ;

- Un apéro/buffet organisé par l'association CALC viendra clôturer le concert.

Deuxième partie à Argentine :

- À partir de 21 h, l'ASCA accueillera également Daphné et profitera de cette occasion pour "souffler ses 30 bougies" ;

- Une navette gratuite reliant les quartiers Saint-Jean, Saint-Lucien et Notre-Dame-du-Thil vers les quartiers Saint-Jean et Argentine sera mise en place le soir afin de permettre aux habitants de se rendre au concert et de revenir.

L'association des rencontres de violoncelles, en collaboration avec le service culturel de la Ville, se charge des aspects logistiques de la programmation : installation de la salle et du matériel (pendrions, lumières...) et des moyens humains (régisseur...).

Partenariat mobilisé

Ville de Beauvais, Conseil Général de l'Oise, Conseil Régional de Picardie, CALC, RÉACTIF, ASCA, association des Rencontres de Violoncelles

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Achats alimentation	1 210 €	Ville de Beauvais	2 800 €
Achats de spectacle	8 440 €	Conseil Général de l'Oise	3 000 €
Frais de communication	450 €	Conseil Régional Picardie	2 000 €
		ASCA	1 054 €
		REV	1 246 €
TOTAL	10 100 €	TOTAL	10 100 €

CONVENTION DE PARTENARIAT PROJET 'FÊTE LE MUR'

M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

Fondée en 1996 et présidée par Yannick Noah, l'association « Fête le mur » développe un programme d'insertion par le tennis des jeunes des quartiers dits sensibles.

Ses objectifs sont multiples :

- éduquer les enfants par la pratique du tennis ;
- favoriser les mixités sociales, culturelles etc. sur le terrain et dès le plus jeune âge ;
- permettre aux enfants de s'épanouir et vivre ensemble dans un esprit solidaire et citoyen ;
- favoriser l'accès à une formation professionnelle et à la pratique du tennis de haut niveau pour les plus motivés.

L'association Beauvais Saint-Lucien Espace Tennis propose, depuis 2007 et en partenariat avec la Municipalité et le Comité Départemental de Tennis de l'Oise, chaque mercredi et samedi, des séances d'initiation et d'enseignement, auxquels s'ajoutent durant les vacances scolaires, des stages de perfectionnement.

Il s'agit désormais d'officialiser la mise en place de ce projet et d'arrêter par convention le partenariat entre ces acteurs, pour une durée de trois ans.

Le quartier Saint-Lucien de Beauvais sera le 25ème site « Fête le mur » dont l'inauguration est prévue le mercredi 28 mai 2008.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal ;

- d'approuver la convention de partenariat liant la Ville de Beauvais, l'association « Fête le mur », l'association Beauvais Saint-Lucien Espace Tennis et le Comité Départemental de Tennis de l'Oise ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 05/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Philippe VIBERT ne prend pas part au vote.

En annexe la convention Site Fête Le Mur - Beauvais.

ASSOCIATION LES AMIS DES FÊTES JEANNE HACHETTE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

M. HAUDOIRE, CONSEILLER MUNICIPAL

Le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose à toute collectivité l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 . En vertu d'un principe de précaution, la Ville a décidé d'abaisser ce seuil de conventionnement à 15 000 .

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui lie la Ville avec Les Amis des Fêtes Jeanne Hachette ayant expiré, une nouvelle convention précisant les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien doit être passée avec l'association pour la mise en oeuvre des Fêtes Jeanne Hachette 2008.

Il est rappelé que la subvention d'un montant de 65 000 a été allouée à l'Association lors du vote du Budget Primitif 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 15/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention de mise en oeuvre des Fêtes Jeanne Hachette.

FESTIVAL PIANOSCOPE

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT

MADAME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Le Festival Pianoscope créé à l'initiative de la Ville en 2006, se déroulera à Beauvais du 9 au 12 octobre 2008.

Chaque année, la programmation invite à de nouveaux mariages entre le piano et d'autres formes artistiques permettant au public de découvrir toutes les facettes de l'instrument-roi.

Ainsi, cette 3^{ème} édition propose de nouvelles rencontres entre le piano et la danse, le piano et le théâtre, le piano et la voix, avec des artistes internationalement reconnus, réunis autour de Brigitte Engerer pour une série de 12 concerts. Pour la première fois, en amont de l'ouverture du festival, Brigitte Engerer donnera à l'auditorium Rostropovitch deux concerts destinés aux enfants des établissements scolaires de la Ville.

L'accessibilité aux concerts, grâce à une politique de prix abordables, reste une priorité de la manifestation. La grille tarifaire appliquée en 2007 est reconduite en 2008 à l'exception du concert d'ouverture au Théâtre du Beauvaisis : le plein tarif est proposé à 22 € au lieu de 18 € l'année passée et le tarif réduit est porté à 15 € au lieu de 13 € en 2007. Le concert découverte est gratuit afin de favoriser l'accès et l'ouverture de la manifestation à un large public.

Dans la continuité des précédentes éditions, à partir du Théâtre du Beauvaisis, point d'ancrage de Pianoscope, le festival investit divers lieux : l'auditorium Rostropovitch, le Cinéma Agnès Varda et la Maladrerie Saint-Lazare ; ceci afin de toucher de nouveaux publics et d'inscrire plus profondément la manifestation dans la Ville.

À ce titre, un partenariat a été engagé avec le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis et l'Association ASCA.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 15/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention de partenariat Pianoscope 2008.

ACQUISITION CADORÉ

LIEUDIT LES CORDELLES ET DERRIÈRE LES MAISONS

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Monsieur André CADORÉ est propriétaire de deux parcelles de jardin qu'il souhaite vendre sises à Marissel, lieudit « Les Cordelles » et « Derrière les maisons » cadastrées respectivement section R n° 86 pour 216 m² et R n° 287 pour 295 m².

La Ville est intéressée pour les intégrer dans ses réserves foncières sur le secteur de Marissel et Monsieur CADORÉ a donné son accord pour les lui vendre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section R n°s 86 et 287 d'une superficie totale de 511 m² au prix des domaines, soit 1.500,00 euros,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 07/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

LOTISSEMENT AGEL

CONVENTION ERDF/VILLE DE BEAUVAIS

PASSAGE DE CANALISATION ET IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Mme BOUBEKER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre de la réalisation du lotissement AGEL et de son alimentation en électricité, une convention de servitude relative d'une part à l'implantation d'un poste de transformation (12 m²) et d'autre part, au passage de canalisations électriques est nécessaire.

Cette convention est conclue à titre de servitude réelle pour la durée de l'exploitation de l'ouvrage et à titre gratuit sur un terrain communal rue de Sénéfontaine.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention ci-jointe,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 07/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention de servitudes ERDF.

ACQUISITION PARCELLES APPARTENANT À MADAME ANGER**MADAME LY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Dans le cadre de la constitution de réserves foncières à proximité de la zone du Tilloy, avenue Paul Henri Spaak, la Ville a reçu la proposition de Mme ANGER qui souhaite se dessaisir d'une partie de sa parcelle.

Cette parcelle jouxte les terrains de l'aviation civile que la Ville doit prochainement acheter.

C'est pourquoi, il est utile de l'acquérir pour un aménagement cohérent de la zone.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir une partie de la parcelle A 74 pour une surface de 2 500 m² environ au prix de 16,00 euros le m² au vu de l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 07/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus

ACQUISITION DE TERRAINS À L'ÉTAT RÉGULARISATIONS FONCIÈRES**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

La Ville a engagé avec l'Etat une procédure de régularisation foncière concernant différentes parcelles, propriétés de l'Etat, mais utilisées ou entretenues par la Ville de Beauvais.

Ainsi, deux parcelles à usage de stationnement rue Beaugard et Calvin ont déjà été acquises par la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de poursuivre ces régularisations qui concernent notamment :

- la rétrocession, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section BM n° 166 (214 m² à usage de voirie rue de Saint-Exupéry), AR n°s 187, 189 et 208 (584 m² à usage de passerelle piétonne rue Tétard), et V 245 (57 m² délaissé avenue Corot)

- l'achat moyennant la somme totale de 12.454,00 euros (conformément à l'avis des domaines) :

· des parcelles, en nature d'espace vert, cadastrées section AB n° 160 (615 m²), AM n°s 232 (145 m²), 233 (154 m²), 234 (112 m²) et 235 (80 m²) sises Pont de Paris,

· des parcelles, à usage de parkings publics gratuits, cadastrées section BK n° 154 (499 m²) rue Saint-Laurent, BJ n°s 304 et 98 (394 m²) rue Antoine Caron.

2°) d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 07/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION IMMEUBLES 3 RUE DU DOCTEUR MAGNIER ET 6 RUE DU BERRY À L'OPAC DE L'OISE**Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Dans le cadre de la poursuite de la cession de son patrimoine, la Ville de Beauvais a obtenu l'accord de Monsieur le Préfet sur la désaffectation des logements de fonction instituteurs sis 3 rue du Docteur Magnier et 6 rue du Berry à Beauvais.

La Ville souhaitant les céder à un bailleur social, une proposition d'acquisition a été faite à l'OPAC de l'Oise qui est déjà propriétaire des bâtiments environnants et un accord est intervenu avec cet organisme pour la signature d'une promesse de vente.

Cette transaction est conditionnée au maintien des locataires en place qui le souhaitent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de céder à l'OPAC de l'Oise, au vu de l'avis des Domaines :

- l'immeuble sis 3 rue du Docteur Magnier composé de 10 logements cadastré section BI n° 423p au prix de 775.500,00 euros,

- l'immeuble sis 6 rue du Berry composé de 3 logements, cadastré section J n° 830p au prix de 323.000,00 euros,

soit un prix de vente total de 1.098.500,00 euros.

2°) d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente et toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 07/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Je voudrais dire à nos collègues de l'opposition que voilà encore une preuve de notre vélocité pour aider l'OPAC à construire et à réaliser des logements sociaux, mes amis. Je mets un peu les points sur les « i », mais c'est nécessaire de temps en temps. Alors, s'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

M. AURY : Vous voyez, Madame le Maire, quand vous nous présentez des dossiers convenables, nous, nous votons pour, comme cela a été le cas pour de nombreux dossiers, ce soir.

PROJET DE TRANSFERT DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL LOTISSEMENT DU VERT VILLAGE**MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT**

Les riverains du lotissement du Vert Village ont sollicité la Ville en vue de la rétrocession des voiries et réseaux divers dans le domaine public communal. En effet, ils figurent comme propriété de l'association syndicale libre la Marette, laquelle association n'a jamais véritablement fonctionné.

Il s'agit des voies dénommées rues André Gide, Alexandre Dumas et Pierre Loti (parcelles AL 337,338,339,356).

Dans cette affaire, il semble plus simple de passer par la procédure de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme qui permet le transfert d'office des voies privées ouvertes à la circulation publique après enquête publique et si aucun des propriétaires ne s'y oppose, comme cela avait été fait pour le lotissement des Bas Romains.

Par ailleurs, un redécoupage foncier des parcelles est nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de diligenter l'ouverture de l'enquête publique préalable au transfert,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 07/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

2) BATIS

- 1 ancien logement de fonction instituteur à Monsieur et Madame PRUVOST, occupants, rue de la Trépinère au prix de 114.000,00 euros

- 1 local commercial occupé « Bar des Archers » avenue de la République à Monsieur et Madame KILINC, par adjudication au prix de 95.000,00 euros.

Le bilan détaillé des acquisitions et cessions avec mention des parcelles, surfaces, prix, identité des cédants et cessionnaires, est joint aux présentes.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 07/05/08, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville en 2007.

En annexe le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2007.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES

RÉALISÉES PAR LA VILLE EN 2007

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Comme tous les ans et conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la Ville en 2007, afin notamment d'en assurer l'information au public.

Ainsi, au cours de l'année 2007, la Ville a engagé les acquisitions suivantes :

1) NON BATIS

- 8 517 m2 en vue de la constitution de réserves foncières nécessaires au projet d'aménagement de zones d'habitat (Marissel, Agel, Longue Haye),
- 384 m2 pour l'aménagement de voie et de parcs de stationnement,
- 9 938 m2 en vue de la préservation d'espaces naturels,
- 1 787 m2 de voirie.

2) BATIS

- 1 école élémentaire rue Saint-Lucien,
- 1 local commercial, centre commercial des Champs Dolent,
- 3 locaux commerciaux, centre commercial Bellevue et Camard dans le cadre de l'opération ANRU.

Concernant les ventes, la Ville a opéré les cessions suivantes :

1) NON BATIS

- 17 932 m2 sur les différents parcs d'activités (Champs Dolent, Tilloy, Ther, Longue Haye),
- 3 546 m2 de terrains aux riverains,
- 28 368 m2 sur le lotissement de la Murette,
- 1 terrain de 6270 m2 à l'Association ANRH (rue du Pont d'Arcole),
- 1 terrain à bâtir à Monsieur RAHMANI, rue de Paris.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BEAUVAIS

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La Ville confie l'entretien des espaces verts à des entreprises selon des marchés passés après mise en concurrence. Pour les espaces verts des zones d'activités commerciales et industrielles et pour divers points de la ville, ces marchés sont arrivés à échéance. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Le montant est estimé à 114 000 € TTC par an. Les travaux seront traités par voie d'appel d'offres ouvert en vertu des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics en 2 lots séparés comme suit :

- Lot 1 – Zones d'activités industrielles et commerciales
- Lot 2 – Divers points verts dans les quartiers

Les marchés seront passés pour un an et renouvelables par reconduction expresse pour un an pendant 2 années consécutives.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de l'article 35 du code des marchés publics, en cas d'appel d'offres infructueux.

Le rapport sera soumis à la Commission d'appel d'offres en date du 19 mai 2008.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 07/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITY avec 1 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Merci Madame le Maire. Là, il s'agit d'une procédure de marchés destinés à l'entretien de certaines parties des espaces verts de la Ville. C'est divisé en 2 lots. Le lot n° 1 concerne les zones d'activités et le lot n° 2 concerne quelques points, essentiellement concentrés sur Saint-Jean. Le montant est estimé à 114 000 euros TTC par an. Le marché est passé pour un an et renouvelable 2 fois et sous la forme d'un appel d'offres ouvert, Madame le Maire.

M. AURY : Vous ne serez pas surprise, Madame le Maire, mais je reste constant sur l'idée que ça peut être réalisé en régie municipale. C'est une position que je défends depuis que je suis élu, y compris dans les mandats précédents et donc, je voterai contre cette délibération.

Mme Le MAIRE : Sauf que, Monsieur AURY, il y a quelques instants - à moins que j'aie mal compris - vous trouviez que la masse salariale avait pris des proportions pas raisonnables. Ah, pardon, c'était Monsieur VIGUIER, alors, autant pour moi. Alors, je n'ai rien dit. Nous passons donc au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Monsieur AURY. Le rapport est adopté.

PARTICIPATION POUR NON RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La majorité des zones réglementées dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/07/2007 impose des obligations aux constructeurs en matière de réalisation d'aires de stationnement et notamment un nombre minimal de places fixées en fonction de l'usage de la dite construction (cf. règlement du P.L.U., article 12 de chaque zone).

La réalisation de ces places de stationnement sur le terrain de l'opération n'est pas toujours aisée. C'est le cas notamment en centre ville compte tenu de la proximité de la nappe phréatique et des contraintes liées aux fouilles archéologiques. Lorsqu'ils le peuvent, les constructeurs proposent de réaliser au mieux un niveau enterré ou semi-enterré.

Toutefois, dans certaines situations comme dans le cas par exemple :

- où le bâti existant est conservé et doit faire l'objet d'un changement de destination (telle que la transformation de bureaux en logement ou inversement)
- de création de Surface Hors Œuvre Nette (S.H.O.N) (dans le cas par exemple d'une démolition en vue d'une nouvelle opération)

Le constructeur peut rencontrer des difficultés pour recourir à ces solutions. En effet, l'organisation du tissu urbain dense où les espaces libres de construction et utilisables à des fins de stationnement n'existent pas. C'est en particulier le cas en centre ville.

Ne pouvant pas remplir ses obligations vis-à-vis du P.L.U., le constructeur doit alors verser une participation telle que prévue à l'article L.421-3 du Code de l'Urbanisme dans les conditions fixées par les articles R.332-17 à R.332-23 dudit Code.

Par délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2001, cette participation est fixée à 7 500 €.

Le montant de cette participation peut s'avérer une contrainte telle, qu'elle peut contribuer à la non-réalisation d'une opération.

Il est donc proposé d'en réduire le montant à 4 000 € à l'intérieur du périmètre constitué par les boulevards de ceinture du centre ville (tel que figuré sur le plan ci-après) dès lors que le constructeur justifie qu'il ne peut pas mettre en oeuvre à proximité du terrain d'assiette de l'opération (tel que précisé dans le PLU) l'une des solutions suivantes :

- aménager les places manquantes sur un autre terrain lui appartenant,
- ou acquérir les places manquantes dans un parc privé de stationnement existant ou à réaliser,
- ou obtenir une concession d'au moins 15 ans dans parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 07/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITY avec 8 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : L'objet de ce dossier est la participation pour non réalisation d'aires de stationnement dans le cadre d'une opération de construction. Cette délibération doit permettre de réaliser plus facilement certaines opérations de

construction à l'intérieur du périmètre constitué par les boulevards selon le plan qui vous est annexé. Nous avons pu constater que, dans le cas de démolitions de locaux d'activités devant conduire à du logement ou dans le cas de la transformation de bureaux en logements, il était souvent impossible de produire le nombre de places de stationnement prévues par l'article 12 du PLU, c'est-à-dire une place par 50 m² de SHON. Les opérations de substitution qui sont prévues dans ce même article ne sont pas envisageables dans le périmètre mentionné dans beaucoup de cas. Reste alors au promoteur la possibilité de verser une participation financière de 7 500 euros par place non réalisée. Alors, je rappelle à ce propos que la loi est très stricte, c'est-à-dire qu'il faut évidemment que le promoteur puisse prouver qu'il ne peut pas réaliser ces places de stationnement et ceci peut être contrôlé et si, finalement, il a pris quelques facilités avec la réglementation, le permis de construire peut être annulé. Comme le nombre de places qui font défaut est le plus souvent élevé dans le périmètre mentionné, le montant global de la pénalité prévue est important, ce qui génère deux situations : soit, le promoteur ne réalise pas son projet et les logements ne se font pas ou le promoteur modifie son projet dans le sens d'un appauvrissement sensible de la qualité architecturale. Pour aborder de façon, je dirais, pragmatique, ce problème dans ce secteur très limité et où le foncier disponible est très très faible, il reste quelques opérations qui peuvent être faites et renforcer évidemment la vitalité du centre-ville, il est proposé de réduire cette participation, celle-ci passant de 7 500 euros à 4 000 euros. Voilà le sens de cette délibération qui est technique, mais dont le but est de produire du logement dans des endroits qui sont assez délicats et où on peut très difficilement creuser le sous-sol. Parce qu'en effet, si on se livre à de petits calculs relativement simples, on s'aperçoit que, souvent, pour réaliser le nombre de places de stationnement, il faudrait creuser 3 niveaux en sous-sol. Supposons qu'ils soient creusés malgré tout, on pourrait avoir des désordres causés aussi sur les nappes phréatiques et sur la circulation de l'eau dans la Ville ancienne, ce qui n'est pas du tout non plus souhaitable. Donc, cet argument technique doit aussi être mentionné dans ce secteur. Il est bien entendu que, dans tous les autres secteurs faubourgs notés UB et autres, il n'est pas question, bien entendu puisqu'on peut facilement réaliser le stationnement, de réduire cette participation.

M. VIGUIER : Oui, Madame le Maire, chers collègues, moi, je souhaite au nom des élus du Groupe « Vivre ensemble Beauvais » vous faire part de notre incompréhension au sujet du dossier relatif à cette participation pour non réalisation d'aires de stationnement dans le cadre d'une opération de construction. Il s'agit, je le rappelle à nos collègues, de votre proposition de réduire de 7 500 à 4 000 euros la participation versée par les constructeurs à la Ville pour 7 places de stationnement qu'ils n'auront pas réalisées lors d'une opération de construction dans l'hyper centre-ville à l'intérieur des boulevards de ceinture. Je rappelle aussi que ces obligations de réalisation de places de stationnement pour chaque logement résultent de dispositions du Code de l'Urbanisme. Les sommes ainsi récoltées par la Ville, aujourd'hui fixées à 7 500 euros par place manquante alors que la loi, je tiens à le préciser, les plafonnent au double à 15 000 euros, doivent d'ailleurs être affectées au financement de la réalisation de parkings collectifs. Il serait utile que vous puissiez informer les membres de notre assemblée des sommes perçues ces dernières années et de l'usage qui en a été fait en faveur du stationnement à Beauvais. Revenons à notre projet de délibération. En abaisant, comme vous le souhaitez, la participation des constructeurs de 7 500 euros à 4 000 euros par place non réalisée, vous allez, en fait, les inciter à multiplier les dérogations à leurs obligations, les promoteurs pouvant davantage encore se permettre de choisir de payer au lieu de construire des places de stationnement. Chacun connaît dans un autre domaine celui de l'emploi des personnes souffrant d'un handicap, le choix fait par beaucoup d'employeurs de payer des pénalités financières modestes pour se soustraire de l'obligation d'intégrer les travailleurs handicapés dans leur Entreprise. En facilitant les

capacités des promoteurs à contourner leurs obligations en matière de stationnement, en négligeant ainsi cette question cruciale du stationnement pour notre centre-ville, vous prenez le risque d'aggraver la situation de la circulation et des déplacements dans notre cœur de ville qui, vous en conviendrez, n'a déjà pas besoin de cela. A chaque logement construit ou réhabilité ne disposant pas d'une ou plusieurs places de stationnement, ce sont autant de voitures ventouses qui viendront s'ajouter et rendre encore plus difficile le stationnement dans l'hyper centre. Or, chacun d'entre nous doit avoir en tête que le centre-ville n'est pas que le quartier de ceux qui y habitent, c'est, par nature, le quartier de tous les Beauvaisiens et, au delà, des habitants du Beauvais qui viennent y faire des courses, accomplir une démarche administrative, consulter un médecin, flâner, retrouver des amis. Autant de choses qui seront rendues encore plus difficiles en raison de l'engorgement de notre cœur de Ville et qui pénaliseront non seulement nos concitoyens, mais aussi les commerçants, artisans, les professions libérales qui exercent en centre-ville. Alors, Madame le Maire, il est un argument évoqué dans le rapport sur lequel je souhaite aussi revenir pour le contester. Vous évoquez votre souhait, par la mesure proposée, que la contrainte consistant à devoir réaliser du stationnement pour chaque logement construit ne contribue pas à la non réalisation d'une opération. Madame le Maire, je crois vraiment que cet argument n'est pas recevable. Chacun sait en effet que la valeur des biens immobiliers notamment en centre-ville a doublé depuis le début des années 2000, l'immobilier étant devenu le terrain de jeu préféré des spéculateurs. Dans ces conditions, je ne pense pas que les membres de notre assemblée puissent s'imaginer un seul instant qu'un bien modeste de 3 500 euros par logement construit, correspondant à votre proposition de réduction de la participation, soit décisif pour la réalisation de projets générant des ventes qui sont, le plus souvent, en centaine de milliers d'euros. Et puis, je trouve que votre argument n'est guère approprié puisque le reste de notre Ville, là notamment où interviennent les bailleurs sociaux pour des publics aux revenus modestes, serait toujours concerné, lui, par une participation d'un montant de 7 500 euros. Il nous semble que ce sont plutôt ces projets moins lucratifs qui devraient faire l'objet de vos intentions. Madame le Maire, il est un fait certain, c'est que notre Ville a besoin d'une politique volontariste en matière de stationnement et c'est pourquoi la liste « Vivre ensemble Beauvais » a proposé la construction d'un nouveau parking souterrain dans le secteur de l'Esplanade de Verdun et de parkings de délestage en périphérie desservis par des bus navettes. Il est certain aussi que notre Ville a besoin d'une politique équilibrée en matière de logements qui repose aussi sur des opérateurs publics et qui apporte des solutions à tous les Beauvaisiens et pas seulement à ceux qui ont du bien. Et il est certain, enfin, Madame le Maire, que les promoteurs immobiliers n'ont pas besoin, mais vraiment pas besoin, du généreux cadeau que vous souhaitez ainsi leur accorder. Madame le Maire, parce que cette mesure serait inefficace et injuste, je vous demande de bien vouloir y renoncer et de retirer la présente délibération.

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, je suis surprise de votre lecture un peu réductrice de cette délibération, parce que vous omettez de mentionner que ce n'est qu'en dernier recours que le promoteur pourrait avoir éventuellement cette facilité. Il doit épuiser les différentes solutions sur un autre terrain, acquérir des places manquantes dans un parc privé de stationnement ou obtenir une concession d'au moins 15 ans dans le parc public. Donc, il ne faut quand même pas dire que nous « zappons » complètement la possibilité de construire des parkings. Quand on ne l'accorde pas à des bailleurs sociaux comme vous dites, c'est parce que souvent, ils ont la chance d'être dans des endroits où il y a encore aujourd'hui un peu plus de surface. Je pense à Agel, je pense à d'autres futurs quartiers sur lesquels nous nous pencherons prochainement. Maintenant, quant au parking souterrain, cela fait aussi partie de nos objectifs, rassurez-vous, et nous le construirons aussi, soyez soulagé.

M. BOURGEOIS : Oui, je voudrais répondre point par point à cet exposé qui est très général et très dogmatique. Ce n'est pas du tout ce qui a été dit, il faut écouter jusqu'au bout ce qui a été dit, ça doit concerner des situations tout à fait exceptionnelles et des cas comme ça dans l'hyper-centre, il n'y en a que quelques-uns qui restent. D'autre part, si nous proposons, aujourd'hui, cette mesure, c'est que nous avons des cas, quelques cas justement de cette nature. Alors, je voudrais rappeler un certain nombre de choses. L'ancienne municipalité avait fixé à 25 000 francs ou 3 811 euros le montant de la participation et c'est nous qui l'avons relevé en 2001 à 7 500 euros, première remarque. Donc, en réalité, on revient à un taux qui avait été fixé par la municipalité précédente et compte tenu de l'érosion monétaire sur ces années, on arrive à 4 000 euros. Chaque Conseil Municipal est parfaitement libre de déterminer le taux, il y a une grille, bien entendu, et il y a simplement un maximum fixé. C'est le premier élément. Deuxième élément : c'est évidemment le gain fabuleux que feraient les promoteurs. On sait très bien que les promoteurs ne sont jamais là pour perdre de l'argent, mais cependant, ce qu'il faut savoir dans la pratique, c'est que sur l'hyper centre, le foncier dans la plupart des cas n'appartient pas au promoteur. Le promoteur l'achète avant de faire l'opération. Or, ce que vous dites est tout à fait juste : nous avons une explosion du prix du foncier sur ces dernières années, ce qui fait que l'opérateur, le promoteur, et en général c'est un petit promoteur parce que ça va être un petit immeuble, finalement, a déjà un foncier très cher qu'il doit acheter. Donc, ça, c'est un élément qui est pragmatique. J'ai autre chose aussi à vous dire. Je ne sais pas si vous avez lu le règlement d'urbanisme, mais il y a beaucoup de situations qui échappent à cette contrainte d'une place par 50 m² de SHON. Je cite : « commerces non réglementés, édifices publics, sports, spectacles non réglementés, logements sociaux (1 place par logement) ». Donc ceux-là, évidemment ils ne sont absolument pas gênés et donc, ça sera forcément réalisé. Ce n'est pas du tout un obstacle à la création de logements sociaux, on pourrait même dire que, grâce à cela, ça sera plutôt du logement social qui viendra dans l'hyper centre à la place de logements très chers : logements étudiants réglementés différemment (1 place pour 80 m²), ce qui ne pose pas de problème. Donc, c'est simplement pour vous dire le pragmatisme de notre démarche. Sur le fond, je ne suis pas en désaccord avec vous puisqu'on a bien mis le cadre. Donc, le but, bien sûr, c'est de libérer du stationnement, donner de la fluidité évidemment dans l'hyper centre parce que c'est quand même nous qui l'avons inauguré. Il ne faudrait quand même pas l'oublier. Nous sommes d'accord sur la construction de nouveaux parkings, vous l'aviez dans votre programme, nous l'avons dans le nôtre et pour nous, ce sont deux qui sont prévus, juste à la couronne immédiate des boulevards. Voilà le sens simplement de cette délibération, où il sera bien prouvé que le promoteur ne va pas tricher, puisqu'en réalité si on peut prouver qu'il triche, il peut y avoir annulation de son permis de construire. Mais, pour éviter, dans le cadre d'une opération intéressante pour la cohérence du bâti du centre-ville, qu'il y ait une dent creuse ignoble qui reste pendant 25 ans, on accueille un immeuble qui soit de facture acceptable. C'est le seul sens de cette délibération qu'il ne faut pas généraliser à d'autres cas.

M. JULLIEN : Oui, simplement pour répondre à une question sur l'impact financier d'une telle mesure, je précise que l'année dernière, en 2007, et vous l'avez dans votre compte administratif, nous n'avons eu que deux cas où il a fallu effectivement imputer cette participation pour non réalisation de places de stationnement, soit pour un total de 15 000 euros de recettes. Et, en tout état de cause, ce n'est pas avec 15 000 euros de recettes sur une année que nous allons pouvoir réaliser les parkings souterrains.

Mme Le MAIRE : Bien, on passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Vous êtes 8, le dossier est adopté.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a passé un marché pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable en janvier 2008 avec l'entreprise SADE. Il s'agit d'un marché à bons de commande pour un montant annuel de travaux compris entre 200.000 et 800.000 € TTC.

Les travaux sont réalisés sur un bordereau de prix unitaires qui comprend l'ensemble des postes nécessaires à l'exécution de ces travaux. Il conviendrait d'ajouter un poste à ce bordereau.

En effet, les travaux de renouvellement de canalisation d'eau nécessitent l'ouverture de tranchées. Afin de limiter les nuisances liées à cette opération, des difficultés de circulation notamment, il est intéressant de pouvoir combiner aux travaux d'eau potable la pose d'autres réseaux (fibre optique notamment). Dans certains cas, cela nécessite une tranchée d'une largeur légèrement supérieure aux dimensions habituelles pour la pose des canalisations d'eau.

Afin de permettre la réalisation de ces surlargeurs par l'entreprise en charge des travaux d'eau potable, il est nécessaire d'inclure ce prix au bordereau des prix unitaires du marché, comme suit :

– Terrassement de surlargeur tranchée sans blindage (profondeur inférieure à 1,30 m) : 38.90 € HT / m³

Ces modifications n'ont aucune incidence sur les seuils du marché en cours.

Il convient toutefois de passer un avenant au marché en cours.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux sur le réseau d'eau potable ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant ou toute pièce nécessaire à cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 07/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉNOMINATION DE VOIE

M. ADAM, CONSEILLER MUNICIPAL

La Commission « Urbanisme, circulation et stationnement, environnement » du 7 mai 2008 a décidé de rendre hommage à l'Abbé Pierre, né Henri GROUES le 5 août 1912 et décédé le 22 janvier 2007, prêtre catholique français résistant puis député, fondateur du Mouvement Emmaüs et de la Fondation Abbé-Pierre pour le logement des défavorisés, pour dénommer la partie de la rue du Pont d'Arcole située entre la rue Emmaüs et la rue des Cheminots ainsi que la rue du Parc.

L'abbé Pierre acquiert sa notoriété à partir du très froid

hiver de 1954, meurtrier pour les sans-abri. Cette situation conduira à la création de la fondation des Compagnons d'Emmaüs, communauté de chiffonniers qui construisent des logements pour les sans-abri, et les accueillent en leur procurant non seulement toit et couvert en situation d'urgence mais aussi un travail digne.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme MOUALEK : Oui. Je voulais dire que je suis très sensible à ce choix que j'approuve très sincèrement. Je suis allée à Paris rendre hommage à l'Abbé Pierre au moment de ses obsèques et je tiens à dire que je trouve qu'il manque beaucoup à la lutte pour le droit au logement pour tous.

Mme Le MAIRE : Merci beaucoup Madame MOUALEK. Le rapport est adopté à l'unanimité.

PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Le comportement des familles change (taux de natalité, mobilité résidentielle, recomposition des foyers) et certains quartiers connaissent également une évolution démographique (vieillesse de la population, évolution de l'habitat...).

Afin d'adapter les effectifs scolaires à ces modifications démographiques et sociologiques constatées, nous vous proposons de réajuster les périmètres scolaires de la façon suivante pour le secteur "Marissel":

- Rattachement complet des rues de Clermont, Fermepin, Fontaine Brocard, des impasses Bertrand, Bertin et de l'Élysée, et en partie des rues du Faubourg Saint-André (n°18 au 56 et du n°15 au 51) et de l'Orangerie (n°18 et n°29 à 43), actuellement rattachées au périmètre Michelet/ Duruy.

- Rattachement des rues de Saint-Just-en-Chaussée, des Bas Romains, des Blancs Pains, de la rue des Vignes (n°2 au 10), des impasses Pierre Pottier (n° 1 à 5 et 2 à 4), Pierre Masson (n°1 et 3), Jean Vie (n°2), François Ledru (n°1 à 3), et de la rue de la Joliette (n°1), qui étaient jusqu'à présent liées au secteur de A. Camus/J.F Lanfranchi.

- Rattachement complet de la rue de Saint-Just-en-Chaussée, actuellement dans le périmètre du groupe scolaire J. Moulin.

Cette décision est prise après avis des directeurs des écoles concernées et de l'Inspection Académique. Elle permet d'adapter les effectifs aux locaux scolaires sans porter préjudice aux groupes scolaires A. Camus/J.F Lanfranchi, J. Moulin et J. Michelet/V. Duruy.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. TABOUREUX : Chers collègues, je vous propose de rattacher les rues qui correspondent aux parties assombries du plan joint et qui alimentaient jusqu'à maintenant les groupes scolaires Albert Camus, Lanfranchi, Moulin, Michelet et Duruy au secteur de Marissel. Effet attendu sur la rentrée 2008 : 0 et c'était la condition sine qua non avec l'Inspection Académique pour ne pas changer la règle en cours de route. Effet attendu sur la rentrée 2009 : entre 5 et 10 enfants, cela permettrait de rééquilibrer les effectifs des classes et de sauvegarder ainsi les classes du secteur de Marissel.

Mme ROUBI : Nous allons, bien sûr, voter pour cette délibération puisque nous comprenons bien qu'il faut en effet essayer de sauvegarder la classe de l'école Gaston Sueur. Simplement, je voulais juste faire une petite remarque en voyant la carte. Je me rends compte qu'en fait, par ce changement de périmètres scolaires, on retire quand même une zone pavillonnaire sur les écoles d'Argentine, de Camus-Lanfranchi et Jean Moulin, et donc c'est un petit peu dommage peut-être pour la mixité sociale sur ces écoles.

M. TABOUREUX : Effectivement, cela peut à terme avoir une influence, mais je vous dis que l'impact sur la rentrée 2009, pour l'ensemble des zones considérées, c'est a priori 5 enfants et peut-être 10 au mieux. Donc, sur cette zone pavillonnaire, c'est peut-être 2 ou 3, mais on ne sait pas qui habitera à cet endroit l'année prochaine. Dans les zones pavillonnaires, aujourd'hui, il y a des familles qui n'ont pas forcément d'enfants.

Mme Le MAIRE : Apparemment, Monsieur TABOUREUX, pour conforter ce que vous dites, c'est 0 aujourd'hui dans les zones pavillonnaires.

M. AURY : Simplement je souhaite une précision, parce que vous dites, qu'en fait s'il n'y a pas du tout d'enfant sur cette zone-là, quel est le changement concret pour la rentrée prochaine ?

M. TABOUREUX : Globalement, parce qu'il ne faut pas fabriquer un gruyère et donc, il faut qu'on rattache des secteurs qui ne soient pas concaves, si vous voulez. C'est un peu le même problème qu'à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, il faut qu'il y ait une forme convexe pour que ce soit visible. Simplement, sur l'ensemble de ces secteurs, ça fait entre 5 et 10 enfants et là, cela a une influence sur la rentrée 2009.

M. AURY : Mais simplement, on parle là du bout du secteur de la ZUP et donc, c'est sur ce secteur-là où il n'y a aucun enfant a priori scolarisé. Donc, concrètement puisque là, on nous dit que c'est une mesure visant à permettre qu'à la rentrée prochaine, l'école de Marissel soit maintenue, cela n'aura aucune conséquence concrète.

M. TABOUREUX : On n'a pas dit qu'il n'y avait aucun enfant scolarisé, il n'y a aucun enfant qui entre à l'école maternelle cette année. Donc, l'effet est nul pour cette année puisque les enfants sont déjà préinscrits. Cette année, l'école Gaston Sueur a fait l'objet heureusement d'un certain nombre de demandes de dérogations qui vont sans doute, en tout cas on espère, permettre de sauver la classe. Pour l'année suivante, il y a a priori 5 ou 10 enfants de plus qui vont entrer en petite section de maternelle et on espère aussi que ça permettra de maintenir le nombre de classes à Gaston Sueur. En tout état de cause, ça ne supprimera aucune classe dans les autres secteurs concernés.

Mme Le MAIRE : On va passer au vote. Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Le dossier est approuvé à l'unanimité.

INDEMNITÉS DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction perçoivent une indemnité représentative de logement.

En vertu du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, le montant de l'indemnité représentative de logement est fixé par le Préfet, pour chaque commune, après avis du Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire et du Conseil Municipal.

Par courrier en date du 26 mars 2008, le Préfet de l'Oise invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2008. Il vous est proposé :

- de donner votre avis à l'indexation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs en référence au taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac pour l'année 2008, soit + 1,6 %.
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périodiques, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTIONS ÉDUCATION

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les collègues Henri BAUMONT et Charles FAUQUEUX renouvellent leurs demandes de subventions de 4.000 € chacun, pour la poursuite de l'action « école ouverte » mise en oeuvre respectivement en 2006 et 2003 pour ces deux établissements.

COLLÈGE HENRI BAUMONT :

Une première phase s'est engagée, les mercredis matin, depuis le 25 février. Partant de la pratique d'une discipline sportive, les jeunes expriment par écrit leurs expériences et perfectionnent ainsi leurs connaissances. Les travaux effectués au cours de l'année donnent lieu à la préparation d'une exposition pour la rentrée des classes.

Au cours de la deuxième phase, du 7 au 11 avril, ont été proposées des activités de préparation au Brevet et aux premiers secours.

Au cours de la troisième phase, du 7 au 11 juillet, est prévue l'organisation d'activités culturelles, artistiques et sportives à destination de 40 jeunes du quartier (élèves du collège ou non). Le dernier jour sera réservé à une découverte culturelle de Paris.

La dernière phase aura lieu du 25 au 29 août et permettra d'accueillir une quarantaine d'enfants de CM2 et de 6ème, qui partageront leurs journées entre la pratique d'une discipline sportive et la révision des bases au collège.

COLLÈGE CHARLES FAUQUEUX :

Une première phase a débuté les mercredis et samedis matin, avec des ateliers de théâtre et de lecture, de l'initiation à l'escrime et une action liée au cinéma.

Les vacances de printemps ont été consacrées aux révisions en vue du Brevet des collèges et un séjour en partenariat avec l'association ADELE à St Crépin aux Bois, près de Compiègne. Une trentaine d'enfants ont été concernés par ce soutien.

Les vacances d'été seront réparties en deux temps :

- la semaine du 7 au 11 juillet, il sera proposé une initiation à la voile et au secourisme pour 10 élèves (de CM2 à la 5ème), des ateliers de calligraphie, une sortie VTT et une activité d'escrime (histoire et pratique).

- la semaine du 25 au 29 août, sera consacrée à la révision des mathématiques et du français. Une soixantaine d'élèves pourront être accueillis.

Les écoles élémentaires Émile Foëx et Jean-François Lanfranchi ont transmis tardivement, après validation par l'Inspection Académique, leurs demandes de participation de la ville à leurs « Projets Artistique et Culturel » (PAC) et « Action Éducation et Culturelle » (AEC).

L'école élémentaire Émile Foëx sollicite l'aide de 150 euros pour son projet AEC « Je veux une plante bleue ».

L'école élémentaire Jean-François Lanfranchi sollicite l'aide de 200 euros pour son projet PAC « Découverte de l'architecture proche de l'école ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 4000 euros à chacun des collèges, dans le cadre de l'action « école ouverte », d'autoriser le versement de cette somme sur le Budget Primitif 2008 à Monsieur l'Agent Comptable du Lycée DELAMBRE (établissement mutualisation du GIP FORINVAL à AMIENS),

- d'attribuer à la coopérative des écoles élémentaires concernées les sommes pour un montant total de 350 euros et d'imputer ces dépenses au budget primitif 2008,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la poursuite de ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périodiques, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 06/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A.S.B.O. ÉCOLE TECHNIQUE DES JEUNES FOOT- BALLEURS DE L'OISE

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du budget primitif 2008, il a été adopté lors de la séance du 21 décembre 2007 l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 70 000 Euros en faveur de l'Association Centre de Formation Multisports.

Il s'avère que le centre de formation pour lequel la subvention a été votée n'est plus géré par l'Association Centre de Formation Multisports mais par l'A.S.B.O. (Association

Sportive Beauvais Oise), ce centre est à présent dénommé : Ecole Technique des Jeunes Footballeurs de l'Oise.

Cette subvention doit permettre à l'Association Sportive Beauvais Oise d'assurer le fonctionnement de cette école et de réaliser ainsi la formation des jeunes footballeurs.

Il sera demandé à l'Association Sportive Beauvais Oise de mettre en évidence, dans le compte d'emploi de la subvention et dans le rapport d'activité produits à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2007-2008 les utilisations faites des aides obtenues.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler l'attribution à l'Association Centre de Formation Multisports de la subvention de 70.000 Euros.
- d'accepter le versement de cette subvention de fonctionnement d'un montant de 70.000 Euros en faveur de l'A.S.B.O. ;
- de prélever la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 13/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme ROUBI : Madame le Maire, chers collègues, nous allons voter pour cette délibération, mais j'aimerais faire deux petites remarques. La première, c'est que j'étais à la Commission éducation et ce n'est pas celle-là, il y a une erreur.

Mme CORILLION : Oui, excusez-moi, c'est une erreur. J'ai oublié de le signaler, c'est la Commission « Jeunesse et Sports » qui a validé cette proposition et non la Commission « Education, NTIC, affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse ».

Mme ROUBI : Voilà, c'était ma première remarque. La deuxième, c'est que j'ai lu évidemment attentivement le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et la dernière phrase du rapport page 32 indique, je cite : « les résultats de la politique de soutien aux Clubs Sportifs mériteraient un suivi plus approfondi compte tenu des budgets alloués ». Donc, le versement de la subvention de fonctionnement de 70 000 euros en faveur de l'A.S.B.O. n'est pas à remettre en cause, mais est-ce qu'elle ne pourrait pas être accompagnée peut-être d'un projet, d'un approfondissement sur des objectifs, sur les dispositifs prévus pour le suivi des actions pour cette École Technique des Jeunes Footballeurs de l'Oise puisque la Chambre Régionale des Comptes préconise un contrat pluriannuel de performances et la fixation d'objectifs précis en contrepartie des aides accordées ?

Mme CORILLION : Actuellement, le Centre de Formation fonctionne avec 24 jeunes.

Mme Le MAIRE : Pour compléter ce que dit Madame CORILLION, au prochain Conseil Municipal, nous voterons la convention d'objectifs avec l'A.S.B.O. au sens global du terme, puisque là, il s'agit simplement de l'école technique. Je ne sais pas si vous savez, mais durant les deux dernières années, ils avaient essayé de faire un Centre de Formation Multisports. Ça n'a pas tellement marché et donc, on revient là au Centre uniquement A.S.B.O., mais nous sommes tout à fait sur votre longueur d'ondes, à savoir un contrat d'objectifs qui détaille la réalisation du projet et l'intérêt de la convention.

M. AURY : Pour compléter et reprendre ce que disait Anne ROUBI, la Chambre Régionale des Comptes dit qu'effectivement, il y a des conventions qui existent et elles passent régulièrement chaque année au Conseil Municipal. Par contre, ils pointaient la question, du suivi du bilan, finalement de la mise en œuvre des objectifs, des actions, sur lesquels s'engageaient les différents clubs sportifs. Donc, vous

nous indiquez qu'au prochain Conseil, il y aura de telles conventions qui nous seraient reproposées ? Il serait certainement intéressant de pouvoir donner des éléments sur le bilan de la mise en œuvre des précédentes conventions.

Mme Le MAIRE : Très bien, Monsieur AURY. Alors, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

OPÉRATION COUP DE POUCE VACANCES 2008

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Les chèques vacances ont été mis en place pour faciliter les départs en vacances des salariés. Ils sont devenus un outil efficace d'action en direction des jeunes.

Afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes Beauvaisiens de partir en vacances, il vous est proposé de recourir à ces titres émis par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V.) et de reconduire ainsi notre action « Coup de Pouce Vacances » en faveur des jeunes qui ont besoin d'une aide pour réaliser un projet de vacances.

Les modalités de l'intervention de la Ville de Beauvais seront les suivantes :

1) Pourront bénéficier d'une aide de 120 Euros de Chèques Vacances, les Beauvaisiens âgés de 16 à 20 ans répondant aux critères cumulatifs suivants :

- être collégien, lycéen, étudiant ou demandeur d'emploi ;
- avoir bâti et déposé auprès du « BLOG 46 » un projet de vacances individuelles ou collectives (dans la limite de quatre personnes, hors famille et hors voyage organisé) ;
- avoir réfléchi et accompli en contrepartie et en faveur de la collectivité ou d'une association, une mission d'intérêt général de 35 heures.

2) Une commission vérifiera si les demandeurs remplissent les critères susmentionnés et examinera la teneur du projet de vacances déposé.

Cette commission sera composée des membres suivants :

- un représentant du Conseil Municipal
- un représentant de la Direction de l'Administration Générale de l'Éducation de la Jeunesse et du Sport ;
- d'un représentant de la Vie Associative ;

3) Sur avis favorable de cette commission, une décision individuelle attribuera le « Coup de Pouce Vacances » dans la limite d'une aide par année et par adolescent.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération « Coup de Pouce Vacances » selon les modalités ci-dessus exposées ;
- de charger Madame le Maire ou l'Adjoint délégué de l'exécution de ce dispositif en l'autorisant notamment à acquérir auprès de l'A.N.C.V. Des chèques vacances dans la limite d'un montant annuel de 8.000 Euros. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur l'imputation 6042.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 13/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE VILLE VIE VACANCES

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Le programme Ville Vie Vacances (V.V.V.) piloté par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports est destiné à permettre aux jeunes de 11 à 18 ans, notamment issus des quartiers d'habitat social, de bénéficier d'un accès facilité à des activités culturelles, sportives, de loisirs et d'un accompagnement durant le temps des vacances scolaires (petites et grandes).

La Caisse d'Allocations Familiales, l'A.N.C.S.E. (Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances) et le Conseil Général sont partenaires de cette action.

La cellule V.V.V. étudie plusieurs fois par an les projets émanants de divers opérateurs (associations, collectivités) et peut participer à leurs financements via une subvention versée à l'opérateur à postériori de l'action.

La Ville de Beauvais initie des animations durant les vacances scolaires dont certaines sont susceptibles d'entrer dans le cadre V.V.V.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter les aides financières de ce programme ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 13/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TRANSPORT DES ÉLÈVES DU 1^{ER} DEGRÉ VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Afin d'alléger les charges qui résultent des transports des élèves, le Conseil Général de l'Oise accorde chaque année aux collectivités locales, une allocation départementale au titre des transports des élèves du 1er degré vers les installations sportives pendant le temps scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'octroi de cette aide pour le transport de ces élèves durant l'année scolaire 2007-2008 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 13/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

FRÉQUENTATION DES PISCINES COUVERTES

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le Conseil Général de l'Oise accorde chaque année aux collectivités locales gestionnaires d'installations aquatiques une allocation départementale au titre de la fréquentation des piscines par les scolaires et les clubs sportifs affiliés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'octroi de cette aide qui porte sur la fréquentation des installations durant l'année scolaire 2007-2008 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 13/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ORGANISATION DE L'OPÉRATION L'ÉTÉ S'ANIME 2008

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

« L'ÉTÉ S'ANIME 2008 » sera comme chaque année marqué par l'organisation, durant les mois de juillet et août, d'une palette d'activités à caractère culturel et sportif mais aussi par le déroulement de minis camps organisés soit à l'initiative des C.L.S.H. soit à l'initiative des CIT'ADO ;

À l'ensemble de ces activités viendra s'ajouter la traditionnelle Fête de l'Enfance qui se déroulera le 23 août 2008 ;

Cette période d'intenses activités pour certaines très spécifiques ou techniques, comme la danse, les arts du cirque ou encore le théâtre nous conduit à faire appel à des prestataires chargés des animations, il en est de même en ce qui concerne les hébergements des minis camps ;

Afin de respecter les obligations de chacun en matière d'animations ou de conditions d'accueil, des conventions interviendront entre la ville de Beauvais et les différents prestataires ;

Dans ce cadre, il est proposé :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir avec les différents prestataires sollicités dans le cadre de l'opération « L'Eté S'anime 2008 » ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 13/05/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 17 décembre 2004.

- **12 novembre 2007** : Mise à disposition d'un logement de fonction, situé 9 cours Scellier à Beauvais, pour une durée de 6 ans. Le loyer mensuel est fixé à 295,89 euros.

- **4 décembre 2007** : Mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de l'ancienne mairie de Marissel sis au rez-de-chaussée au profit de l'association Comité des fêtes de Marissel, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **14 décembre 2007** : Mise à disposition, à titre précaire, d'un logement sis 6 rue du Berry à Beauvais, pour un loyer mensuel fixé à 576 euros.

- **18 décembre 2007** : Passation d'un contrat d'assurances dommages aux biens avec MMA afin d'assurer l'immeuble sis 3 place Jeanne Hachette dont la Ville de Beauvais est désignée en qualité de syndic bénévole. La cotisation annuelle s'élève à 2.285,36 euros.

- **20 décembre 2007** : Passation d'un avenant au contrat flotte automobile pour des modifications intervenues dans la constitution du parc des véhicules. Le complément de prime de l'année 2007 s'élève à 12.951 euros.

- **21 décembre 2007** : Réalisation auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie d'un emprunt de 4.000.000 euros sur une durée de 12 ans.

- **27 décembre 2007** : Mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de réunion de l'Espace Colette au profit de l'association Club Féminin de l'Amitié, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **8 janvier 2008** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de matériel spécifique pour la pratique de roller avec le Comité Départemental de Roller Skating de l'Oise, pour la période de janvier au 13 juin 2008.

- **9 janvier 2008** : Passation d'une convention, à titre gratuit, pour la mise à disposition de l'ASCA au profit de l'Association des Jardins Familiaux de l'Oise pour l'organisation de son Assemblée Générale.

- **10 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec la Société CIRIL, reconductible de manière expresse sans que sa durée totale n'excède 3 ans, pour la maintenance corrective et évolutive du progiciel Elections – Etat Civil – Affaires Scolaires et Recensement Militaire. La dépense annuelle s'élève à 13.401,56 euros TTC.

- **10 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec la Société HOROQUARTZ, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse, pour une assistance téléphonique, la maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion de temps HOROQUARTZ, et la maintenance du matériel nécessaire à son bon fonctionnement. La dépense annuelle s'élève à 3.908,97 euros TTC.

- **10 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec la Société SAGE, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée n'excède 3 ans, pour la maintenance du progiciel AMOFI propre à garantir le bon fonctionnement de l'informatique dans les services de la Ville. La dépense annuelle s'élève à 977,47 euros TTC.

- **15 janvier 2008** : Passation d'une convention, à titre

gratuit, avec Aurore Valade, photographe, pour sa venue dans le cadre des Photaumnales 2008.

- **18 janvier 2008** : Passation d'une convention avec le CFPPA concernant la participation d'un agent à la formation « élagage niveaux 2 et 3 ». Les frais correspondants s'élèvent à 765,90 euros TTC.

- **18 janvier 2008** : Passation d'une convention avec la Société AXENS concernant la participation de deux agents à la formation au progiciel « AvenioArchives ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.638,52 euros TTC.

- **18 janvier 2008** : Passation d'un contrat de prestations de service avec le Groupe Corlet pour l'impression de l'Agenda des Sorties de février 2008. La dépense correspondante s'élève à 2.186,29 euros TTC.

- **18 janvier 2008** : Passation d'un contrat de prestations de service avec Olivier MORISSE, graphiste, pour la conception et la réalisation graphique de l'Agenda culturel de février 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.371,50 euros TTC.

- **18 janvier 2008** : Passation d'un contrat de prestations de service auprès de l'ASCA pour l'achat de 20 places pour le concert de KWAL afin de les offrir aux participants du concours SLAM. La dépense correspondante s'élève à 160 euros TTC.

- **18 janvier 2008** : Passation d'une convention avec l'ASCA pour l'organisation d'ateliers de création d'affiches en direction de groupes de jeunes, dans le cadre des animations à différentes périodes de vacances scolaires 2008. La dépense correspondante s'élève à 576 euros.

- **21 janvier 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise 2 H ENERGY pour un contrat de vérification des groupes électrogènes de l'Elispace et du Stade Pierre Brisson. Le montant annuel du marché s'élève à 1.262,36 euros HT pour le Stade Brisson et 423,37 euros HT pour l'Elispace.

- **21 janvier 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise IREC pour l'installation d'une billetterie informatisée au Centre Aquatique de Beauvais. Le montant de l'installation s'élève à 44.043,60 euros HT et la maintenance annuelle à 4.085,20 euros HT.

- **21 janvier 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise LIS INFORMATIQUE pour des travaux de tirage de fibre optique sur le quartier Saint-Lucien pour un montant de 78.660,67 euros TTC.

- **21 janvier 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise THERY pour des travaux de couverture du chevet de l'église de Marissel pour un montant de 10.770,60 euros HT.

- **21 janvier 2008** : Passation d'un contrat de prestations de service avec Monsieur Rachid DERBEL pour l'animation de la manifestation « La Nuit des Artistes 2008 » au théâtre. Les frais liés à cette prestation s'élèvent à 400 euros TTC.

- **21 janvier 2008** : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association HIKTHEB pour la production de leur groupe dans le cadre de « La Nuit des Artistes 2008 » au théâtre. Les frais liés à cette prestation s'élèvent à 250 euros TTC.

- **21 janvier 2008** : Passation d'un contrat de prestations de service avec Monsieur Laurent BRAILLY pour l'animation de la manifestation « La Nuit des Artistes 2008 » au théâtre. Les frais liés à cette prestation s'élèvent à 350 euros TTC.

- **21 janvier 2008** : Passation d'un contrat de prestations de service avec l'Association des Jeunes Talents Beauvaisiens pour la réalisation d'un spectacle de cirque dans le cadre de « La Nuit des Artistes 2008 » au théâtre. Les frais liés à cette prestation s'élèvent à 450 euros TTC.

- **22 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec la SARL SDM -Sons du Monde-, pour la production du groupe « SOUL GOSPEL » dans le cadre de la manifestation Musiques au Pluriel. Les frais liés à cette prestation s'élèvent à 3.259,50 euros TTC.

- **23 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec ZN Production pour assurer un spectacle musical « Fanfare Ouïches Lorennes » dans le cadre de la Fête de la Musique. Les frais liés à cette prestation s'élèvent à 3.043 euros TTC.

- **23 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec la SARL SICALINES pour assurer un spectacle musical « Fanfare le Gros Tube » dans le cadre de la Fête de la Musique. Les frais liés à cette prestation s'élèvent à 2.449 T TC.

- **23 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec la SARL SICALINES pour assurer un spectacle musical « Fanfare en pétard » dans le cadre de la Fête de la Musique. Les frais liés à cette prestation s'élèvent à 2.654,50 euros TTC.

- **28 janvier 2008** : Institution d'une régie de recettes de 10.000 auprès du Service Juridique pour l'encaissement des produits des ventes aux enchères des biens organisés sur le site agorastore.fr.

- **28 janvier 2008** : Passation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Beauvais pour une opération archéologique préventive de diagnostic sur un terrain situé sur la ZAE « Du Larris » à Beauvais.

- **28 janvier 2008** : Élaboration d'un mémoire technique relatif à la réalisation d'une fouille archéologique préventive sur un terrain situé 3 boulevard de l'Assaut « Lycée Félix Faure » à Beauvais. Ce mémoire sera signé avec le Conseil Régional de Picardie. La recette correspondante s'élève à 22.760 euros TTC.

- **29 janvier 2008** : Passation d'une convention avec l'Association Comptoir Magique pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch pour l'organisation du Festival le Blues autour du Zinc.

- **29 janvier 2008** : Passation d'une convention avec l'Association Comptoir Magique pour la mise à disposition, à titre gratuit, de matériel technique nécessaire à l'organisation des concerts dans le cadre du Festival le Blues autour du Zinc.

- **29 janvier 2008** : Passation d'une convention avec l'ASCA pour la mise à disposition des Ateliers d'Artistes dans le cadre du projet autour du SLAM.

- **29 janvier 2008** : Passation d'une convention avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie pour lui confier l'élaboration d'un plan de gestion du Marais de Saint-Just permettant la biodiversité du site. La recette correspondante s'élève à 3.911,74 Euros TTC.

- **29 janvier 2008** : Mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne, de la salle du 98 rue de Notre Dame du Thil, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **29 janvier 2008** : Mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association PK 60, des locaux sis 17 rue du Pré Martinet, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **29 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec la Compagnie Musiqu'Associées pour l'organisation d'une animation « Samba Chocalho » à l'occasion du Carnaval des quartiers. La dépense totale correspondante s'élève à 790 Euros TTC.

- **30 janvier 2008** : Mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'association Les Foulées de la Rue, d'un bureau de permanence sis à l'Espace Argentine, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **31 janvier 2008** : Mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'association Amical des Tunisiens, de bureaux à usage administratif sis 25 rue de Sénéfontaine, pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **31 janvier 2008** : Mise à disposition, à titre gratuit, au profit du Collège Henri Baumont, de l'ASCA, pour la présentation des travaux d'élèves.

- **1^{er} février 2008** : Passation d'un contrat avec la Compagnie du Tire-Laine afin d'assurer un spectacle musical « La Panika » dans le cadre de la Fête de la Musique. Le montant de la prestation s'élève à 3.654 euros TTC.

- **1^{er} février 2008** : Mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la Compagnie de Mars, de l'Auditorium Rostropovitch, pour l'organisation de représentations théâtrales.

- **5 février 2008** : Passation d'un contrat avec la société SELDON pour la maintenance du logiciel Windette, gestion financière de la dette. La dépense annuelle correspondante s'élève à 2.327,28 euros TTC.

- **7 février 2008** : Passation d'un contrat avec l'Association IMPROTHÉO pour l'organisation d'un atelier d'improvisation théâtrale en faveur d'un groupe de jeunes durant les vacances scolaires. La dépense correspondante s'élève à 62 euros TTC.

- **7 février 2008** : Passation d'une convention avec REED BUSINESS Information pour la participation d'un agent à une formation intitulée « Loi informatique et libertés 2004 : l'impact sur le régime juridique des fichiers des traitements ». La dépense correspondante s'élève à 2.822,56 euros TTC.

- **7 février 2008** : Passation d'une convention avec Monsieur MOREIRA SANTOS, professeur de Capoeira pour l'organisation d'un stage de capoeira au profit d'un groupe de 30 jeunes ainsi que pour sa participation au carnaval du 20 février 2008. La dépense totale correspondante s'élève à 2.100 euros TTC.

- **7 février 2008** : Passation d'un contrat avec CABARO pour la location d'un car à l'occasion de la visite des services municipaux par les nouveaux agents. La dépense correspondante s'élève à 107 euros TTC.

- **7 février 2008** : Passation d'une convention avec l'ADEME pour la participation d'un agent aux 2èmes rencontres des administrations et collectivités ECO-RESPONSABLES. La dépense totale correspondante s'élève à 85 euros TTC.

- **7 février 2008** : Passation d'une convention avec JAND 2008/MCI pour la participation d'un agent à la journée annuelle de nutrition et de diététique. Les frais correspondants s'élèvent à 50 euros TTC.

- **7 février 2008** : Passation d'un contrat avec l'association MOSAÏQUE pour la réalisation d'ateliers de percussions africaines dans le cadre d'animations proposées aux jeunes pendant les vacances. Le coût correspondant s'élève à 160 euros TTC.

- **7 février 2008** : Mise à disposition gratuite d'un local de stockage situé à la Maison de quartier Saint Lucien au profit de l'association Secours Populaire Français.

- **7 février 2008** : Mise à disposition gratuite d'une salle de classe située école de l'Europe au profit de l'association Etude des Langues Culturelles d'Origine tous les lundis de 16H30 à 18H00 hors vacances scolaires.

- **8 février 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise TELECOISE pour l'installation d'un système de contrôle d'accès à la maison des Syndicats. La dépense correspondante s'élève à la somme de 9.790,09 euros TTC.

- **8 février 2008** : Passation d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise

pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours le 6 avril 2008 de 9H00 à 17H00 à la piscine Marcel Dassault. Le coût de cette mission s'élève à 336 euros TTC.

- **8 février 2008** : Modification de la décision 2008-14 relative à la mission confiée à Monsieur Olivier MORISSE pour la conception-réalisation graphique de l'Agenda culturel de février 2008, suite à une erreur d'imputation budgétaire.

- **11 février 2008** : Mise à disposition d'une parcelle de terre de 568 m² à Beauvais, pendant 6 mois, afin d'y accueillir une exposition occasionnelle de véhicules d'occasion. L'indemnité forfaitaire s'élève à 310 euros.

- **11 février 2008** : Passation d'un contrat avec la SARL MUSICA PRIMA pour produire le groupe TRIO CON FUOCO à l'occasion de la manifestation Musiques au Pluriel. La dépense totale correspondante s'élève à 2.887,50 Euros TTC.

- **12 février 2008** : Passation d'une convention avec l'association socio-culturelle Argentine (ASCA) pour l'organisation d'une rencontre avec Monsieur ASHKA du groupe MAP ainsi que d'un concert. Le coût s'élève à 400 euros TTC.

- **12 février 2008** : Passation d'une convention avec l'Association Les Arts de la Rue et du Bonheur pour sa participation au carnaval du 20 février 2008. La dépense liée à cette prestation s'élève à 700 euros TTC.

- **13 février 2008** : Passation d'un contrat annuel avec La POSTE pour procéder à la livraison du courrier réceptionné par ses services et pour collecter le courrier municipal en vue de sa distribution. La dépense correspondante est fixée à 3.049,80 euros TTC.

- **15 février 2008** : Passation d'un contrat avec la société AU DELÀ DU VIRTUEL pour l'organisation du championnat de France de football virtuel PESLEAGUE saison 2007/2008. Le coût de cette prestation est fixé à 3.500 euros TTC.

- **15 février 2008** : Passation d'un marché avec l'agence NORISKO pour procéder au contrôle technique lors de la construction de l'équipement jeunesse et associations de quartier. La dépense liée à cette mission est de 7.774 euros TTC.

- **15 février 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise OUEST COORDINATION pour procéder au contrôle sécurité et protection de la santé lors de la construction de l'équipement jeunesse et associations de quartier. La dépense correspondante s'élève à 5.953,68 euros TTC.

- **15 février 2008** : Passation d'un marché pour l'aménagement partiel du sous-sol des Services Techniques Municipaux avec les entreprises suivantes :

LOT 1 : maçonnerie – QUINTANA : 6.565,53 Euros TTC
 LOT 2 : cloisons doublages – CDIP : 6.906,65 Euros TTC
 LOT 3 : menuiseries – DESIREST : 1.695,19 Euros TTC
 LOT 4 : peinture – SPRID : 4.346,61 Euros TTC
 LOT 5 : électricité – TELECOISE : 11.003,19 Euros TTC

- **19 février 2008** : Passation d'une convention avec le Forum pour la Gestion des Villes dans le cadre de la participation d'un agent à une formation intitulée « Domaine public local : les apports du code des propriétés publiques ». Les frais afférents à cette formation s'élèvent à 540 euros TTC.

- **19 février 2008** : Passation d'une convention avec l'organisme WALLIX pour la participation de 3 agents à la formation sur Firewall Pfense. Les frais afférents à cette formation s'élèvent à 1.202,94 euros TTC.

- **19 février 2008** : Passation d'un avenant à la convention signée avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour réévaluer les nouvelles modalités de réalisation de l'intervention archéologique et les conditions d'accomplissement de cette mission sur un terrain situé sur la ZAE « du Larris » à Beauvais.

- **19 février 2008** : Mise à disposition gratuite de 6 projecteurs sur pied au profit de l'association Les Foulées de la Rue pour l'organisation d'un concert dans la salle du Pré Martinet le 29 février 2008.

- **20 février 2008** : Passation d'une convention avec l'association « Les cahiers du futur » pour l'organisation d'un festival du film d'Environnement et du Développement Durable ÉCOFILM. Le coût total correspondant pour l'organisation de cette manifestation s'élève à 11.150 Euros.

- **22 février 2008** : Mise à disposition, moyennant un loyer annuel symbolique de 7,62 Euros des locaux situés rue du Pré Martinet au profit de l'association PK 60 afin de lui permettre de réaliser ses missions.

- **22 février 2008** : Mise à disposition gratuite du Théâtre du Beauvaisis au profit de l'Association Danses et Spectacles le 15 juin 2008 pour l'organisation d'un spectacle de danse.

- **25 février 2008** : Passation d'un contrat avec l'association ENS'BATUCADA pour l'organisation d'un spectacle de déambulation musicale à l'occasion du Carnaval des quartiers. Le coût de cette prestation s'élève à 1.200 Euros TTC.

- **25 février 2008** : Passation d'un marché avec la société IF RESEARCH pour la fourniture d'une solution de gestion et de contrôle des équipements de systèmes d'information. Le montant du marché s'élève à 14.961,96 Euros TTC.

- **25 février 2008** : Passation d'un marché avec la SCP AUBRY et GUIGUET Programmation pour procéder à une étude de faisabilité dans le cadre de la construction d'un théâtre. Le montant correspondant s'élève à 28.350 Euros HT.

- **25 février 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise APELMAT pour l'acquisition de 2 plateaux remorques destinés au service Parcs et Jardins. Le montant du marché s'élève à 11.000 Euros HT.

- **26 février 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise HTP SAS pour procéder à l'enlèvement des graffitis. Le montant du marché sera compris entre 10.000 et 40.000 Euros TTC.

- **26 février 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise SOPROVERT pour la fourniture de produits phytosanitaires destinés à l'entretien des espaces verts. Le marché est décomposé en 3 lots :

LOT 1 : produits désherbants et débroussaillants – compris entre 3.000 et 12.000 Euros TTC par an
 LOT 2 : produits désherbants sélectifs – compris entre 1.000 et 4.000 Euros TTC par an
 LOT 3 : produits insecticides, fongicides et divers – compris entre 500 et 2.000 Euros TTC par an

- **26 février 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise TELECOISE pour procéder à des travaux d'installation et de maintenance de télésurveillance, de vidéo surveillance et de contrôle d'accès dans les bâtiments de la ville de Beauvais. Le montant du marché annuel est compris entre 17.000 et 65.000 Euros HT.

- **26 février 2008** : Passation d'une convention avec le Centre de formation professionnelle d'agent conducteur de chien de sécurité pour la participation de 6 agents de la Police

Municipale à une formation « recyclage maître-chien » de février à novembre 2008. Les frais afférents à cette formation s'élèvent à 3.300 Euros TTC.

- **26 février 2008** : Passation d'un contrat avec LA NONNA pour la fourniture de 48 plateaux repas à l'occasion de la journée d'accueil des nouveaux agents. La dépense totale correspondante s'élève à 607,68 Euros TTC.

- **26 février 2008** : Passation d'un contrat avec l'association ANAKRUSIS pour l'organisation des relations avec la Presse à l'occasion de l'animation PIANOSCOPE 2008. La dépense correspondante s'élève à 5.750 Euros TTC.

- **26 février 2008** : Passation d'un avenant au contrat flotte automobile avec la SMACL afin de régulariser l'adjonction temporaire pour un tracteur KUBOTA prêté à la ville de Beauvais du 12 au 30 avril 2007 alors que l'assurance a été facturée jusqu'au 31 décembre 2008. Le montant de l'encaissement de l'avoir s'élève à 605,07 Euros.

- **26 février 2008** : Passation d'un contrat avec le Groupe CORLET afin d'assurer l'impression de l'Agenda des sorties de mars 2008. La dépense correspondante s'élève à 3.031,86 Euros TTC.

- **26 février 2008** : Passation d'une convention avec le CETE APAVE pour la participation de deux agents à la formation pratique CACES du 18 au 20 mars 2008. La dépense totale correspondante s'élève à la somme de 2.810,60 Euros TTC.

- **26 février 2008** : Passation d'une convention avec l'IPFAC pour la participation de 27 agents à une formation intitulée « viabilité hivernale » du 18 mars au 4 avril 2008. La dépense correspondante s'élève à 4.772,52 Euros TTC.

- **26 février 2008** : Passation de trois conventions avec le CREPS Picardie pour la participation de 3 agents à la formation « certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître Nageur Sauveteur ». Les frais correspondants s'élèvent à 499,80 euros TTC.

- **26 février 2008** : Passation d'une convention avec les CEMEA Picardie pour la participation d'un agent à une formation BAFA Perfectionnement jeux sportifs et collectifs. Les frais correspondants s'élèvent à 418 Euros TTC.

- **26 février 2008** : Passation d'un contrat avec Monsieur Olivier MORISSE, graphiste, pour procéder à la conception-réalisation graphique de l'Agenda culturel de mars 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.688 Euros TTC.

- **28 février 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise MAILLARD PAYSAGE pour procéder à des travaux d'aménagement du boulevard Saint-André. Le coût total de ces travaux s'élève à la somme de 29.318,90 Euros HT.

- **29 février 2008** : Mise à disposition gratuite de l'auditorium Rostropovitch au profit de l'association l'Accord Vocal pour y organiser une rencontre musicale le 25 mai 2008.

- **29 février 2008** : Mise à disposition gratuite du théâtre du Beauvais au profit de l'association ADEC-ASC le 8 juin 2008 pour l'organisation d'un spectacle de danse.

- **3 mars 2008** : Réalisation d'un emprunt de 4.000.000 Euros auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie sur une durée de 10 ans, dans le cadre de l'autorisation de recours à l'emprunt sur le budget principal.

- **3 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'APAVE pour coordonner une mission Sécurité et Protection de la Santé lors des travaux d'aménagement du lotissement Agel. Le montant correspondant à cette mission s'élève à 4.805,53 Euros TTC.

- **3 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la SARL MUSIC'ACTION PROD pour assurer un spectacle musical intitulé « Fatima spar » le 21 juin 2008 dans le cadre de la fête de la Musique. La dépense totale correspondante s'élève à 3.193 Euros TTC.

- **3 mars 2008** : Passation d'un contrat avec l'agence Booking VITA VIC afin d'assurer un concert-bal pour les tout petits le 21 juin 2008 dans le cadre de la fête de la Musique. La dépense correspondante s'élève à 2.987,50 Euros TTC.

- **3 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la société IN SITU Activités sonores, producteur du groupe « Mathieu Névéol & Nomad Lib » pour l'organisation d'un concert le 6 juin dans le cadre de la manifestation Musiques au Pluriel. La dépense totale correspondante s'élève à 400 Euros TTC.

- **3 mars 2008** : Modification du montant de l'avance consentie au régisseur du Palais des Sports et des Spectacles. Le montant maximum de l'avance est fixé à 3.000 Euros.

- **4 mars 2008** : Passation d'une convention avec le Domaine Régional de Chaumont sur Loire pour la participation de 3 agents à une formation intitulée « Décoration éphémère d'intérieur ». Les frais afférents à cette formation s'élèvent 1.453,50 Euros TTC.

- **4 mars 2008** : Inscription d'un agent au séminaire intitulé « réussir les prévisions d'effectifs scolaires » organisé par l'Institut de la Performance Publique. La dépense correspondante s'élève à 1.035 Euros TTC.

- **4 mars 2008** : Passation de contrats avec la société LOGITUD pour procéder à la maintenance des logiciels CANIS et GALATA destinés à la gestion des chiens dangereux et à la gestion des timbres amendes ainsi qu'à la maintenance du matériel correspondant. Le coût global lié à ces prestations s'élève à 1.325,88 Euros HT.

- **4 mars 2008** : Passation d'un avenant au contrat avec la société SERCL pour la maintenance d'un module supplémentaire du logiciel URBAPRO. La dépense correspondante s'élève à 430,56 Euros TTC.

- **4 mars 2008** : Mise à disposition gratuite de l'auditorium Rostropovitch le 24 mai 2008 au profit du Théâtre du Moulin à Paroles pour la présentation des travaux de ses élèves.

- **5 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'Architecte en chef des Monuments Historiques pour procéder à la réalisation d'une étude préalable à la restauration du chœur de l'église Saint-Etienne. Le montant du marché s'élève à 33.341,74 Euros TTC.

- **5 mars 2008** : Réalisation d'un emprunt de 5.000.000 Euros d'une durée de 4 ans, auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie, dans le cadre du budget annexe AGEL.

- **6 mars 2008** : Mise à disposition gratuite de l'ASCA le jeudi 27 mars 2008 au profit de la Compagnie Marie Devillers pour y organiser un spectacle de danse.

- **6 mars 2008** : Mise à disposition gratuite de l'ASCA au profit de la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour l'organisation d'une représentation théâtrale.

- **6 mars 2008** : Passation d'une convention avec Khristina et Jacques-Louis LINARD pour réaliser une opération archéologique préventive de diagnostic sur un terrain situé 38 rue Bossuet à Beauvais.

- **6 mars 2008** : Passation d'un contrat avec Laurent PERNOT pour l'organisation d'une visite commentée de son exposition au profit d'enseignants d'établissements scolaires

de Beauvais. La dépense correspondante s'élève à 164 Euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la Compagnie Joli Môme pour assurer la représentation d'un spectacle intitulé « BASTA YA » le 6 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 4.381,50 Euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'une convention avec le « Forum pour la Gestion de la Ville », dans le cadre de la participation d'un agent à une formation intitulée « les conseils municipaux d'installation ». Les frais afférents à cette formation s'élèvent à 170 Euros TTC.

- **7 mars 2008** : Mise à disposition gratuite des ateliers d'artistes situés rue du Réservoir à Beauvais au profit de Monsieur Gérard MALBRANCHE, artiste peintre, pour organiser une résidence du 4 mars au 30 juin 2008.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la société SITA NORMANDIE PICARDIE pour la location de matériel dans le cadre de l'évacuation et le traitement des déchets issus des services municipaux. La dépense correspondante s'élève à 2.370 Euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec l'association ACOUZIC pour assurer un concert du groupe YETI le 15 août 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 650 Euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec SPOUTNIK Music pour assurer un concert du groupe « Les Ejectés » le 8 août 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 2.300 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec l'association TRASTA'ROOTS pour assurer un concert du groupe « Island Sound Posse » le 8 Août 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 500 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec l'association Musique Caméléon pour assurer un concert du groupe « Electric Bazar » le 25 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 2.450 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec l'association Chanson Swing pour assurer un concert du groupe « Courir les rues » le 18 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 2.400 Euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec l'association Les Apostrophés pour assurer un spectacle intitulé « passage désemboité » le 11 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 5.881,50 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la Compagnie VZW TOBE 2 pour assurer un spectacle intitulé « Oh suivant » le 6 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 3.100 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la Compagnie ENERGUMEN pour assurer un spectacle intitulé « Têtes de Félés » le 11 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 2.050 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la compagnie SACÉKRIPA pour assurer un spectacle intitulé « tourne autour » le 18 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 4.950 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec l'association Un Poisson sur la Branche pour assurer un spectacle intitulé « Voyage en bordure du bord du bout du monde » le 25 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 4.700 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la SARL DELMAGE pour assurer les représentations des spectacles intitulés « en dérangement ou quelques variations pour une cabine téléphonique et deux secondes » les 4 et 5 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 2.905 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la compagnie PRE-O-C-COUBE pour assurer la représentation d'un spectacle intitulé « les dessous de mon métier » le 6 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 1.827 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec l'association MELI MELO pour assurer la représentation de spectacles intitulés « A quoi tu Penches ? et téka téka tam » les 4 et 5 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 7.497 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la société POUR OUBLIER Productions pour assurer un concert avec le groupe « Victoria Tibblin » le 15 août 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 2.299 euros TTC.

- **7 mars 2008** : Passation d'un contrat avec l'association du PHOTO CLUB de Beauvais pour accueillir une exposition à l'espace culturel François Mitterrand du 29 mars au 26 avril 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale correspondante s'élève à 3.000 euros TTC.

- **10 mars 2008** : Passation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour procéder à une opération archéologique préventive de diagnostic sur un terrain situé 203 rue de Paris « Maladrerie Saint Lazare ».

- **10 mars 2008** : Mise à disposition gratuite de locaux situés à l'ASCA au profit de l'association OISUX pour l'organisation des premières journées du logiciel libre.

- **10 mars 2008** : Signature d'un contrat avec la société « AU-DELÀ DU VIRTUEL » pour l'accueil du championnat de France de football virtuel à l'hôtel de ville. Le coût de la participation s'élève à 4.000 Euros TTC.

- **11 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise SDMO QUINIOU afin d'acquérir des équipements forestiers pour le service Parcs et Jardins. Le montant du marché s'élève à 5.867,60 Euros HT.

- **11 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise SIGNATURE afin de procéder à l'installation de panneaux directionnels sur le giratoire Pierre et Marie Curie. Le montant du marché s'élève à 18.996,50 Euros HT.

- **11 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise TENNIS CHEM INDUSTRIES afin de procéder à des travaux de réfection de 2 courts de tennis au parc Kennedy. Le montant du marché s'élève à 12.759,20 Euros HT.

- **11 mars 2008** : Mise à disposition gratuite d'un bureau situé à la Maison de quartier Saint Lucien au profit de l'association Mission Locale pour y tenir ses permanences.

- **11 mars 2008** : Mise à disposition gratuite d'un bureau situé à la MEF Saint Jean au profit de l'association Mission Locale pour y réaliser ses missions.

- **11 mars 2008** : Mise à disposition gratuite d'un bureau situé à l'Espace Argentine au profit de l'association Mission Locale pour y réaliser ses missions.

- **11 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise HYDROGREEN pour procéder à des travaux de végétalisation des talus par semis hydraulique. La dépense correspondante s'élève à 4.229,55 Euros HT.

- **11 mars 2008** : Passation d'un contrat avec Caroline PAUCHANT, graphiste, pour la réalisation de supports de communication lors de l'exposition du photo-club de Beauvais. La dépense correspondante s'élève à 1.160,50 Euros TTC.

- **11 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la société TELLIEZ pour l'impression de supports de communication concernant l'exposition du photo-club de Beauvais. La dépense correspondante s'élève à la somme de 1.357,46 Euros TTC.

- **12 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise ISS ENVIRONNEMENT afin de procéder au chargement et au transport des déchets verts municipaux vers une plateforme de traitement des déchets. Le montant du marché annuel est compris entre 12.000 et 48.000 Euros TTC.

- **13 mars 2008** : Mise à disposition gratuite du théâtre du Beauvaisis au profit de l'association ENTREDANSES pour l'organisation d'un spectacle de danse le 3 mai 2008.

- **14 mars 2008** : Passation d'un contrat avec Picardie Matin Publicité et la société COMAREG « paru vendu » pour l'insertion d'une annonce dans leur cahier immobilier. La dépense totale correspondante s'élève à 626,11 Euros TTC.

- **14 mars 2008** : Passation d'un avenant au contrat d'assurance multirisque dommages aux biens signé avec MMA-Cabinet HUMBERT à la suite de la mise à jour du patrimoine de la ville portant la nouvelle superficie assurée à 203.753 m².

- **14 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise EURODEM pour procéder à la démolition d'un bâtiment situé rue de la Briqueterie avant la construction d'un équipement destiné aux activités Jeunesse et Associations du quartier Saint-Jean. Le montant de ce marché s'élève à 28.295 Euros HT.

- **14 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise ATVS pour procéder à l'installation de vidéo protection entre les locaux de la police municipale et les locaux de la police nationale. Le montant du marché concernant le lot 2 – Matériel s'élève à 2.484,91 Euros HT.

- **14 mars 2008** : Passation d'un contrat avec le service d'Incendie et e Secours de l'Oise pour assurer la sécurité lors des spectacles organisés au cours de l'année 2008 à Elispace.

- **14 mars 2008** : Mise à disposition gratuite de matériel technique au profit de l'association LES AMIS DES FÊTES JEANNE HACHETTE pour l'organisation de l'élection de Jeanne Hachette le 29 mars 2008.

- **14 mars 2008** : Mise à disposition gratuite de l'auditorium Rostropovitch au profit de Laurent MARGERIN FC pour l'organisation de session de prises guitares.

- **14 mars 2008** : Passation d'un contrat avec l'association CISOON CAHUETE pour assurer un concert avec le groupe Métisolea le 11 juillet 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 2.300 Euros TTC.

- **14 mars 2008** : Passation d'un contrat avec le Groupe CORLET afin d'assurer l'impression de l'Agenda des sorties d'avril 2008. La dépense correspondante s'élève à 2.186,29 Euros TTC.

- **14 mars 2008** : Passation d'un contrat avec Olivier MORISSE, graphiste, pour la conception-réalisation graphique de l'Agenda des sorties d'avril 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.371,50 Euros TTC.

- **17 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la Compagnie Les MENDIGOTS HILARES afin d'assurer la représentation d'un spectacle intitulé « Matière Première – Black swan revival and the karma » le 5 juillet 2008. La dépense correspondante s'élève à 2.500 Euros TTC.

- **17 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la Compagnie Les MENDIGOTS HILARES afin d'assurer la représentation d'un spectacle intitulé « Compagnie Flash Tach – ne quittez pas » le 6 juillet 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.650 Euros TTC.

- **17 mars 2008** : Passation d'un contrat avec la société de graphisme L'OEIL CARRE, pour procéder à la réalisation de supports de communication des scènes d'été. La dépense correspondante s'élève à 3.647,80 Euros TTC.

- **17 mars 2008** : Mise à disposition gratuite d'un local situé 15 allée Colette à Beauvais au profit de l'association AU DEVANT D'LA SCENE pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **17 mars 2008** : Souscription d'une extension de garanties au contrat dommages aux biens avec MMA-Cabinet HUMBERT pour garantir les oeuvres de l'artiste Laurent PERNOT dans le cadre de l'exposition clou à clou à la Médiathèque. La dépense correspondante s'élève à 60 Euros TTC.

- **17 mars 2008** : Souscription d'une extension de garanties au contrat dommages aux biens avec MMA-Cabinet HUMBERT pour garantir une exposition manga au BLOG 46. La dépense correspondante s'élève à 60 Euros TTC.

- **17 mars 2008** : Mise à disposition gratuite de l'auditorium Rostropovitch au profit de l'association THÉÂTRE DE L'ORAGE pour lui permettre de présenter ses travaux le 7 juin 2008.

- **19 mars 2008** : Signature d'un avenant au marché passé avec l'entreprise BRUNEAU afin de redimensionner l'installation d'une éolienne à la ferme de la Mie au Roy. Les frais correspondants s'élèvent à la somme de 689,00 Euros HT.

- **19 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise OISE TP pour procéder à des travaux de vidéo protection entre les locaux de la police municipale et les locaux de la police nationale. Le montant du marché concernant le lot 1 – Génie Civil, s'élève à 22.639 Euros HT.

- **19 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'APAVE pour réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement de la rue Rabelais et des abords du Parc Berlioz. Le montant du marché s'élève à 2.180,50 Euros HT.

- **19 mars 2008** : Passation d'un contrat avec Monsieur Vincent SAGAU pour l'acquisition d'une affiche sur Beauvais datée de la première moitié du XX^{ème}. La dépense correspondante s'élève à la somme de 180 T TC.

- **19 mars 2008** : Passation d'un marché avec l'association Electric Froggy Land pour assurer un concert avec le groupe « Lazy Frog » le vendredi 22 août 2008 dans le cadre des scènes d'été. La dépense totale pour cette prestation s'élève à 550 Euros TTC.

- **20 mars 2008** : Mise à disposition gratuite du théâtre du Beauvaisis au profit de l'association Danse et Rythme le vendredi 27 juin 2008 pour l'organisation d'un spectacle de danse.

- **21 mars 2008** : Passation d'un contrat avec le Groupe MEDIAPOST SA et la Poste pour la distribution de l'Agenda de sorties d'avril 2008. La dépense correspondante est de 1.000 Euros TTC.

Mme LE MAIRE : Nous arrivons au bout de ce Conseil Municipal.... Oui, Monsieur VIGUIER ?

M. VIGUIER : Madame le Maire. Je veux juste faire quelques demandes de précisions au sujet des délégations qui

vous sont données et le long rapport qui nous a été donné de plus de 150 décisions prises par vous. Nous voudrions avoir des précisions sur 3 de ces décisions : les décisions n° 6, 96 et 108 qui, toutes trois, traitent de la réalisation par vos soins d'emprunts pour des sommes conséquentes. Il y a deux emprunts de 4 millions d'euros chacun et un troisième emprunt de 5 millions d'euros. Total sur ces trois opérations : 13 millions d'euros, 85 millions de francs approximativement. Décisions 6, 96 et 108 et on aurait souhaité connaître l'usage de ces sommes conséquentes, le taux auquel ces emprunts ont été passés et la nature du taux de ces emprunts si ce sont des taux fixes ou des taux variables.

M. JULLIEN : Il s'agit tout simplement de l'exécution du programme d'emprunts. Il n'y a pas d'affectation spécifique sur chacune des enveloppes, sauf en ce qui concerne notamment Agel puisque c'est quelque chose qui est affecté à un budget annexe. J'ai notamment en main, par exemple le contrat de près de 4 millions d'euros auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie. C'est sur le budget principal de la Ville, pour une durée de 12 années. Il y a bien sûr, les conditions qui sont indiquées, mais il n'y a pas d'affectation spécifique. Cela rentre dans l'exécution du budget général. En ce qui concerne Agel, pour l'affectation spécifique sur le budget annexe Agel, c'est pareil, c'est l'application du budget qui a été voté. Il y avait un programme d'emprunts de 8 559 000 euros, nous allons l'exécuter à travers cette décision à hauteur de 5 millions d'euros en fonction des besoins nécessaires pour la mise en œuvre de l'opération. Ce prêt est un prêt sur une durée relativement courte, comme je vous le disais pour les budgets annexes, sur 4 ans.

M. VIGUIER : Mais, on voulait connaître le taux de chacun de ces emprunts et la nature du taux.

M. JULLIEN : Alors, je vais vous les donner. Le troisième, c'est également au titre du programme d'emprunts sur le budget principal. C'est un truc assez particulier avec des indexes variables TAG 1, 3, 6 mois avec une marge de +0,20 %, +0,05 % et, en plus, avec un taux fixe déterminé en référence de soit taux fixe contre Euribor. C'est quelque chose qui est variable tous les jours en fonction du taux d'intérêt interbancaire applicable chaque journée sur les marchés financiers. C'est un taux variable. Quant au taux fixe, c'est à 3,88 %.

Un intervenant : Est-ce qu'on pourrait avoir la date des prochains Conseils ?

Mme Le MAIRE : Les 20 juin et 11 juillet prochains.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 23H45.

